



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9451^e séance

Mardi 24 octobre 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	M. Moretti/M. Vieira/M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Prizreni
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M ^{me} Sánchez Izquierdo
	États-Unis d'Amérique	M. Pine
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Paolini
	Gabon	M. Nanga
	Ghana	M ^{me} Barnor
	Japon	M. Kitada
	Malte	M. De Bono Sant Cassia
	Mozambique	M. Kumanga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Avant de donner la parole à celles et ceux qui le souhaitent, j'informe les membres du Conseil et aux ministres ici présents que mon ministre des affaires étrangères reprendra la présidence du Conseil. Malheureusement, il ne pouvait être présent à 15 heures, mais il reviendra. Il nous fait part de ses regrets et adresse ses meilleurs vœux à ses collègues.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Safadi (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom de l'ensemble du Groupe des États arabes. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir m'accorder le temps nécessaire pour parler au nom de 22 pays.

(l'orateur poursuit en arabe)

Notre humanité commune est aujourd'hui mise à l'épreuve. Nos valeurs morales sont mises à l'épreuve. Les principes pour lesquels et sur lesquels l'ONU a été bâtie sont mis à l'épreuve. Nous sommes confrontés à un nouveau cycle de violence et de guerre qui est le fruit du désespoir après des décennies d'occupation, d'injustice et d'oppression. Des innocents sont tués. Des enfants sont démembrés. Des femmes innocentes et des personnes âgées sont tuées. Des maisons sont bombardées et réduites en ruines. Les hôpitaux n'ont pas de médicaments. La guerre fait rage et réduit Gaza en cendres. C'est pour de tels moments que le Conseil de sécurité a été créé, pour appliquer le droit international, maintenir la paix, arrêter la guerre et la violence, empêcher l'injustice, affirmer qu'il n'y a pas de différence entre un être humain et un autre et qu'aucun État n'est au-dessus de la loi, aussi puissant ou aussi brutal soit-il.

Il semble pourtant qu'Israël soit au-dessus du droit international. Il viole le droit international impunément. Il bafoue les résolutions du Conseil de sécurité. Il construit des colonies de peuplement en violation flagrante du droit international, sans la moindre conséquence. Il confisque les terres palestiniennes sans devoir en rendre compte. Il

expulse les habitants de Jérusalem de leurs maisons sans devoir en rendre compte. Il fait fi des droits des peuples de la région. Le Conseil de sécurité n'a même pas appelé à un cessez-le-feu dans la guerre qu'Israël mène actuellement contre Gaza, une guerre qui tue 14 civils palestiniens par heure et une femme palestinienne toutes les 20 minutes, une guerre qui brise le cœur des parents qui voient les maisons et les écoles de leurs enfants être bombardées toutes les 15 minutes. Que va dire une mère palestinienne à son enfant lorsqu'il lui demande de l'eau mais qu'elle ne peut pas lui en fournir? Même si cet enfant survit, oubliera-t-il qu'il a été privé de nourriture et de médicaments à cause d'un crime de guerre, parce qu'il était palestinien ? Autrement dit, il n'a aucun droit et le droit international ne s'applique pas à lui.

Nous disons haut et fort : assez de la mort, assez de la violence, assez de la guerre, assez du désespoir, assez de l'oppression et assez du deux poids, deux mesures dans l'application du droit international. À nos amis qui semblent penser qu'ils servent Israël en soutenant sa guerre contre Gaza et estiment avoir honoré leur responsabilité juridique et humanitaire envers les Palestiniens en ayant appelé tardivement à la fourniture d'une aide humanitaire aux Gazaouites, nous disons, en toute franchise, que leur position de soutien à Israël ne lui rend pas service, et elle ne convaincra ni les Palestiniens ni nous. Tous ceux qui soutiennent Israël doivent soutenir l'arrêt de la guerre et à l'instauration d'une paix juste et globale. Tous ceux qui veulent assumer leur responsabilité à l'égard des Palestiniens doivent soutenir la fin des massacres des Palestiniens et une paix juste et globale en vue d'établir un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem occupée pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la sécurité et la paix. Alors, toutes les mères palestiniennes et israéliennes seront heureuses de voir un sourire sur les visages de leurs enfants, et les enfants palestiniens et israéliens pourront serrer leurs parents dans un élan de joie, et non de peur.

Condamner le meurtre de civils palestiniens et israéliens et exiger la libération de tous ceux qui sont privés de leur liberté est une position humanitaire de principe. Condamner la violence et la guerre est une position qui, si elle n'est pas adoptée aujourd'hui, nous poussera à abandonner notre humanité et à devenir les otages de politiques discriminatoires face à d'autres conflits. La violence, si elle est une conséquence de la perte d'espoir ou de tout autre motif, qui ne peut être éliminée qu'en promouvant la justice, la liberté et la dignité. Toute tentative de déplacer de force des Palestiniens, à l'intérieur

ou à l'extérieur de leur territoire occupé, constitue un crime de guerre au regard de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de son protocole de 1977. Toute tentative d'exporter la crise – créée par l'occupation, aggravée par l'occupation et qui ne prendra fin qu'avec la fin de l'occupation – notamment en déplaçant de force des Palestiniens vers les pays voisins, représente une menace pour notre sécurité nationale que nous affrontons avec toutes nos capacités.

Six mille civils palestiniens ont été tués. Ils avaient tous un visage, des souvenirs et des proches. Près de 200 000 maisons ont été détruites et plus de 200 écoles à Gaza ont été réduites en ruines. Des hôpitaux, des écoles, des mosquées et des églises ont été bombardés alors que des civils y avaient cherché refuge. Ce n'est pas de la légitime défense. Nous ne devons pas laisser la colère et la douleur décider du sort de notre région. Cela ne fera qu'engendrer davantage de colère et de douleur. Les Israéliens seront en sécurité lorsque les Palestiniens seront en sécurité. Combien de guerres ont été menées dans notre région ? Combien de civils innocents en ont payé le prix ? Où en sommes-nous aujourd'hui ? Dans une nouvelle guerre infernale, qui laisse présager de graves répercussions pour l'ensemble de notre région.

Seule une paix juste garantira la sécurité d'Israël et de la Palestine. Ceux qui prétendent qu'il est possible d'instaurer la paix dans la région en s'en prenant au peuple palestinien se trompent lourdement. Le conflit s'est aggravé et les perspectives de solution ont diminué, parce qu'on n'entrevoit pas la fin de l'occupation. Certains dirigeants israéliens sont en train de détruire les chances d'une solution de deux États et appellent explicitement à rayer le peuple palestinien de la surface de la planète.

Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution en faveur d'un cessez-le-feu et de la fin de la guerre. Il doit adopter une résolution qui condamne le massacre et la prise pour cible de civils dans les deux camps et qui empêche que les Palestiniens connaissent la famine, la soif et la torture à cause d'un châtement collectif. Le Conseil de sécurité doit adopter une position claire pour assurer aux 2 milliards d'arabes et de musulmans dans le monde que le droit international sera appliqué sans discrimination ni sélectivité. Œuvrons de concert pour faire en sorte que cette guerre soit la dernière que connaîtra Gaza, le dernier cycle de violence en Palestine et en Israël, la dernière fois que les Palestiniens et les Israéliens seront diabolisés et que ces larmes soient les dernières versées par toutes les mères après la mort inutile de leurs enfants dans un conflit. Œuvrons de concert pour relancer un

véritable processus de paix et des négociations sérieuses sur la base des résolutions de la légitimité internationale – c'est-à-dire les résolutions du Conseil de sécurité qui sont encore lettre morte – pour mettre un terme à l'occupation et parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base de la solution des deux États, dans un délai déterminé et avec des garanties internationales.

Nous avons besoin de paix pour le peuple palestinien, de paix pour le peuple israélien et de paix pour l'ensemble de la région. Autrement, nous nous retrouverons dans la même situation à laquelle nous sommes confrontés depuis des décennies, année après année. Des paroles vides de sens sont prononcées sans qu'aucune mesure ne soit prise sur le terrain pour instaurer la paix. Des civils innocents sont tués, l'espoir s'évapore, le désespoir augmente et la haine s'enracine, alors que la crédibilité de l'ONU s'érode et que la valeur de la paix internationale diminue.

Le Conseil doit défendre les principes de l'état de droit, de la justice et de l'humanité. Le contraire reviendrait à déclarer qu'Israël a le droit de faire ce qu'aucun autre pays n'a le droit de faire, et que le peuple palestinien n'a pas le droit d'exercer les mêmes droits que les autres peuples. Si la situation évolue dans ce sens, la guerre deviendra encore plus féroce et le conflit sera l'avenir de notre région. Le choix revient désormais au Conseil. Le monde entier sera gagnant si le Conseil de sécurité choisit de défendre la justice et la paix. S'il ne le fait pas, il portera la responsabilité de la poursuite de la guerre, des massacres et des destructions, et du fait qu'un peuple entier a été privé de son droit à vivre dans la sécurité, la liberté et l'indépendance, comme tous les autres peuples du monde, sur son propre territoire de Palestine, la terre de ses ancêtres et celle de ses enfants et petits-enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Selim (Égypte) (*parle en arabe*) : Le territoire palestinien est actuellement le théâtre de terribles événements. Le nombre de victimes des actions militaires israéliennes contre Gaza s'élève désormais à plus de 5 000 civils palestiniens innocents, dont plus de 2 000 enfants, en à peine trois semaines. La machine de guerre continue d'emporter des vies aveuglément, sans faire de distinction. Face à ce choc humanitaire et aux pertes humaines incessantes, il est regrettable, et même honteux, que certains continuent de justifier ce qui se passe, invoquant le droit de légitime défense et de résistance au terrorisme.

Je voudrais demander aujourd'hui quel droit permet à un État de ne pas faire de distinction entre l'ennemi que le prend pour cible et des civils sans défense, contraints par le destin à vivre pendant des générations dans une partie de leur terre natale faisant l'objet d'un blocus ? Il y a à Gaza 2,5 millions de civils qui sont tués, affamés et déplacés de force. Les scènes qui se déroulent depuis le début de la crise sont déchirantes. Les enfants qui ont perdu la vie et ceux qui ont perdu leurs parents et leurs frères et sœurs ne méritent pas ce qui leur arrive, et ceci est impardonnable. Ils ne sont pas responsables de ce qui leur arrive, et notre conscience collective ne peut tolérer leur souffrance.

Garder le silence à un moment pareil revient à excuser ce qui se passe. Ne pas appeler un chat un chat et se contenter, pour la forme, d'appeler au respect du droit international humanitaire, sans décrire ce qui se passe comme une véritable violation de ce droit et des droits humains que certains défendent du bout des lèvres, revient à participer à ces crimes. La tentative visant à réduire les souffrances que subit le peuple palestinien depuis plus de 70 ans au dernier chapitre de ces souffrances est une tentative désespérée de justifier les violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire et revient à donner le feu vert à la poursuite de ces souffrances sans précédent qui sont infligées à la population de Gaza. L'Égypte a toujours condamné la prise pour cible de civils quels qu'ils soient. Je réaffirme une fois de plus que l'Égypte n'acceptera pas que des civils non armés soient pris pour cible par quelque partie que ce soit, ni que leur détention soit utilisée comme monnaie d'échange. Rien ne saurait justifier cela. Nous appelons à la libération des otages. L'humanité est indivisible, et non sélective.

D'aucuns s'affairent aujourd'hui à rejeter la faute sur d'autres alors que la destruction et les massacres se poursuivent sans relâche. Ils doivent reconnaître que la situation actuelle n'est pas apparue subitement. Elle est la conséquence d'une accumulation de pratiques et de politiques, dont le seul but est de perpétuer une occupation illégale, d'usurper un territoire de ses justes propriétaires et d'imposer une nouvelle réalité démographique.

L'Égypte a mis en garde à maintes reprises contre les dangers des appels timides à la revitalisation du processus de paix et de l'inaction de la part de la communauté internationale, qui n'utilise pas les outils dont elle dispose pour imposer le consensus international sur le règlement de la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États et des résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité et de la légitimité internationale. Nous avons également mis en garde, à plusieurs reprises, contre la poursuite et l'intensification des pratiques d'Israël ces derniers temps, en particulier ses tentatives persistantes d'affaiblir l'Autorité palestinienne et de sous-entendre que la paix n'est plus possible. La politique israélienne de séparation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, son blocus de la bande de Gaza, ses incursions militaires dans les villes de Cisjordanie, sa profanation des Lieux saints et le fait qu'il soit revenu sur les accords visant à désamorcer la situation sur le terrain nous ont tous conduits à ce moment désespéré.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale tout au long de l'histoire reflètent un consensus clair et sans équivoque sur le fait que la solution à la question palestinienne doit être volontairement consentie, et non imposée par une action militaire ou des colonies, ou ce dont nous sommes témoins aujourd'hui, à savoir des tentatives de déplacement forcé. Je réaffirme ce que l'Égypte a déclaré lors du sommet de paix du Caire : la solution à la question palestinienne n'est pas le déplacement, forcé ou pas, de tout un peuple vers d'autres régions. Au contraire, la seule solution est d'assurer la justice en accordant aux Palestiniennes et aux Palestiniens leurs droits légitimes à l'autodétermination et à vivre dans la dignité et la sécurité, dans leur État indépendant, sur leur territoire, comme les autres peuples du monde. Le peuple palestinien ne quittera pas sa terre ; au contraire, il s'y accrochera. L'Égypte n'acceptera pas le déplacement forcé du peuple palestinien, et nous n'admettrons aucune tentative de régler la question palestinienne aux dépens de l'Égypte et d'autres pays de la région.

L'histoire nous montre clairement que le peuple palestinien, malgré les défis, est resté attaché à sa terre. Tout au long de ces années, la question palestinienne non seulement ne s'est pas volatilisée, mais elle a perduré, se fondant sur les revendications légitimes et les droits incontestables du peuple palestinien. Tout ce que le monde a obtenu en reportant son règlement, c'est davantage de troubles et de souffrances en Palestine occupée, en Israël et dans l'ensemble de la région.

Nous avons constaté avec regret l'incapacité du Conseil, à deux reprises, à adopter un projet de résolution (voir S/PV.9439 et S/PV.9442) ou même à appeler à un cessez-le-feu pour mettre fin à cette guerre. Face à cette situation de crise, nous sommes également surpris par la nouvelle proposition d'adopter un projet de résolution qui n'exige aucun cessez-le-feu en vue de prévenir toute nouvelle détérioration de la situation, ce qui pourrait faire

dangereusement basculer la région, avec de graves conséquences. En effet, certains aspects de ce qui est proposé aujourd'hui au Conseil constituent une nouvelle tentative de justifier la poursuite de cette guerre, ce qui est incompatible avec la Charte des Nations Unies, qui a créé le Conseil et établi son mandat.

Pour sa part, en accueillant au Caire, le 21 octobre, le sommet de la paix, l'Égypte a offert une plateforme aux chefs d'État et de gouvernement pour tenter de contenir la situation et de trouver un cadre politique permettant de gérer la crise, au lieu de laisser libre cours à la destruction, aux tueries et à la violence. Le sommet a délibérément adopté une approche dépolitisée tenant compte de la dimension humanitaire urgente de cette catastrophe. Notre objectif était de parvenir à un consensus, ne serait-ce que sur le principe, sur la désescalade du conflit en vue de conclure un cessez-le-feu, de protéger les civils, d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et de relancer le processus de paix. Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que cette guerre n'aura pas pris fin.

Cependant, pour être parfaitement honnêtes, nous déplorons la politique de deux poids, deux mesures dans la gestion des crises internationales, y compris sur le plan humanitaire, dont nous avons été témoins depuis le début des événements. D'aucuns se précipitent et rivalisent de compassion pour les victimes civiles dans certains endroits et condamnent avec la plus grande fermeté ceux qui sont responsables des pertes civiles. Parallèlement, ils ferment les yeux et s'empressent de justifier le meurtre de civils et le fait que leur existence même est prise pour cible ailleurs, comme si la vie des Palestiniens était moins importante que celle du reste de l'humanité et que cela ne vaut pas la peine de la protéger et de la défendre.

Je suis venu au Conseil aujourd'hui en tant que représentant de l'Égypte, pays qui a ouvert la porte à la paix dans la région, pour mettre en garde contre les graves conséquences qu'une incapacité internationale à faire face à la crise actuelle et à ses répercussions aura sur les perspectives de paix dans la région et sur les aspirations de ses peuples à la sécurité, à la coexistence et à la stabilité. Étant donné que le Conseil est la plus haute instance politique chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, j'invite aujourd'hui les membres à prendre les mesures suivantes avant qu'il ne soit trop tard.

Premièrement, le Conseil doit garantir un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, sans aucune condition.

Deuxièmement, le Conseil doit mettre un terme à toutes les pratiques visant à déplacer de force le peuple

palestinien de sa terre, ce qui représente une grave violation du droit international humanitaire et est constitutif d'un crime de guerre.

Troisièmement, le Conseil doit fournir immédiatement une protection internationale au peuple palestinien sans défense.

Quatrièmement, le Conseil doit garantir l'acheminement sûr, rapide et durable de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et veiller à ce qu'Israël assume ses responsabilités internationales en tant que Puissance occupante.

Cinquièmement, le Conseil doit parvenir à une formule contraignante pour régler le conflit israélo-palestinien, sur la base des paramètres convenus dans les résolutions du Conseil de sécurité et les résolutions de la légitimité internationale, qui prévoient la fin de l'occupation et la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Sixièmement, le Conseil doit assumer ses responsabilités en vue de l'ouverture d'une enquête indépendante sur les violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire.

Les points que je viens de mentionner sont le moins que nous puissions attendre du Conseil, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avant qu'il ne soit trop tard, avant que la situation actuelle ne s'aggrave et ne s'étende à d'autres pays de la région, et que nous soyons obligés de revenir devant le Conseil pour discuter d'une crise plus profonde et plus grave que celle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Malheureusement, je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que la sécurité mondiale n'a jamais été aussi mal en point depuis la fin de la guerre froide. Actuellement, elle subit principalement les effets négatifs majeurs de deux conflits armés. L'un d'entre eux se déroule en Europe, dans le voisinage immédiat de mon pays. L'Europe est confrontée à des difficultés considérables en raison de cette situation.

À l'occasion de la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, nous devons nous exprimer très clairement et éviter tout relativisme. Nous n'avons donc d'autre choix que de déclarer sans détour que rien ne justifie – et rien ne saurait justifier – le lancement de milliers de roquettes sur le territoire d'un pays souverain. Rien ne peut excuser

le meurtre d'un grand nombre d'innocents au cours d'une telle attaque. Nous jugeons donc inacceptables toutes les tentatives d'expliquer cet événement, de le replacer dans un quelconque contexte ou de trouver une excuse à une attaque aussi barbare. Dans cette optique, nous tenons également à dire sans ambages qu'Israël a assurément le droit de se protéger. Il est dans l'intérêt non seulement d'Israël mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale qu'une telle attaque ne se reproduise plus jamais.

Les circonstances exigent que nous appelions un chat un chat. Un attentat terroriste a été commis contre Israël. Il s'agit d'un attentat terroriste perpétré par une organisation terroriste. Il convient donc maintenant de mener un combat contre la terreur et contre une organisation terroriste. Et je crois pouvoir dire qu'il est dans notre intérêt à tous que cette lutte contre la terreur soit couronnée de succès. Parallèlement, nous devons également être très clairs quant au fait que, dans l'intervalle, la communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles pour éviter l'escalade. Et quand je dis qu'il faut éviter l'escalade, j'entends par là que ce combat contre une organisation terroriste ne doit pas se transformer en une guerre entre nations et pays. À cet égard, je voudrais faire part de deux préoccupations majeures.

La première est qu'après de longues décennies d'échecs et après une grande souffrance des populations de la région, un nouvel espoir de paix à long terme est apparu en 2020, lorsque les Accords d'Abraham ont été signés dans le jardin de la Maison Blanche. Ce fut la première tentative réussie de créer une paix durable. À cet égard, nous devons rendre hommage au Président Trump, qui a su mettre sur pied les Accords d'Abraham, ainsi qu'aux Émirats arabes unis et à Bahreïn, qui ont participé à la signature du premier accord. Malheureusement, nous constatons que la série d'attaques terroristes menées contre Israël fait peser un risque énorme : celui que tous les progrès accomplis depuis la signature des Accords d'Abraham en 2020 soient perdus et que ces attaques terroristes nous ramènent à la situation désespérée dans laquelle nous nous trouvons depuis des décennies. Nous comptons donc beaucoup sur les pays du Golfe et sur les pays arabes de la région qui se sont comportés de manière responsable pour ne pas permettre que tous les acquis des Accords d'Abraham se perdent.

La deuxième préoccupation que je voudrais soulever est que pour nous, en Hongrie, pour être honnête, il est effrayant de voir certaines des images que nous voyons dans les rues et sur les places de certains pays européens et ici en Amérique du Nord. Nous constatons que les

organisations terroristes sont louées dans les rues. Nous voyons des rassemblements se former pour faire l'éloge des actes de terreur, et nous constatons la montée d'un antisémitisme des temps modernes dans certains pays européens. Et je dois dire que nous trouvons cela inacceptable et effrayant pour l'instant. Nous savons tous qu'il s'agit d'une conséquence majeure des flux migratoires illégaux massifs qui ont frappé l'Europe ces dernières années et qui ont créé des sociétés parallèles dans de nombreux pays européens. Nous savons tous que si le conflit au Moyen-Orient s'aggrave, nous, Européens, devons faire face à de nouvelles vagues énormes et très dangereuses d'immigration clandestine.

Je tiens donc à préciser ici, en conclusion, qu'il est absolument inimaginable qu'une autorité hongroise approuve et permette qu'un rassemblement ait lieu dans le but de faire l'éloge d'un attentat terroriste ou d'une organisation terroriste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

M^{me} Pandor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions la République fédérative du Brésil d'avoir organisé le présent débat public, qui arrive à point nommé. Nous avons trouvé les exposés de ce matin très instructifs. Ils ont donné un aperçu effrayant du sort des civils innocents à Gaza et en Cisjordanie, et ont souligné la nécessité urgente de veiller à ce que les otages israéliens soient libérés dans les plus brefs délais.

L'Afrique du Sud est d'accord avec de nombreux orateurs pour dire que la solution ultime au conflit passe par le règlement définitif de la question de la solution des deux États. Nous devons travailler énergiquement, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour créer deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cela doit se faire conformément aux résolutions de l'ONU relatives à la solution des deux États. Un État palestinien doit être créé sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Afrique du Sud se joint également aux appels urgents en faveur d'un cessez-le-feu global immédiat et de l'ouverture de couloirs humanitaires afin que l'aide et les autres services de base parviennent à tous ceux qui en ont besoin. Plus important encore, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à cesser d'alimenter cette guerre manifestement injuste et la souffrance d'innocents.

Nous exprimons également nos condoléances aux peuples de Palestine et d'Israël pour les vies perdues au cours des deux dernières semaines. Nous sommes horrifiés de voir que les civils sont pris pour cible de manière flagrante, ce qui constitue une violation flagrante du droit humanitaire international, des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. Le Hamas et l'État d'Israël ont tous deux commis ces violations.

Le meurtre de civils et la destruction d'infrastructures civiles à Gaza par les forces israéliennes vont à l'encontre des principes du droit international, qui interdit de prendre pour cible des non-combattants, en particulier les femmes, les personnes âgées et les enfants. Une puissance occupante a une obligation supplémentaire à l'égard des personnes et du territoire qu'elle occupe, en vertu des Conventions de Genève, qui interdisent notamment les châtiments collectifs. Cela n'enlève rien à l'inquiétude de l'Afrique du Sud face aux actions du Hamas, qui a également pris pour cible des non-combattants.

Si nous sommes préoccupés par les violences et les morts actuelles, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que la poursuite de l'occupation a engendré la haine, la souffrance et la douleur. Tout comme Israël mérite la paix et la sécurité, les Palestiniens méritent la souveraineté, la paix et la sécurité. Nous estimons que, pour être crédible, le droit international doit être appliqué de manière uniforme et non sélective.

Selon nous, ce conflit a une nouvelle fois illustré l'inadéquation de l'Organisation mondiale, les Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, qui a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a manifestement été incapable, au fil du temps, d'empêcher les conflits de dégénérer en violence intense et de nuire aux civils ordinaires. Nous devons tous redoubler d'efforts pour réformer l'Organisation afin qu'elle soit plus à même de réagir pour protéger les civils. Nous nous souvenons tous qu'en 1994, un génocide a eu lieu au Rwanda, et qu'une grande partie du monde a assisté en spectateur au massacre d'innocents. L'histoire ne peut pas continuer à répéter une telle cruauté, sous notre regard collectif. Nous devons mettre en place un système de gouvernance mondiale qui soit juste, équitable et capable de répondre aux besoins de toutes les personnes menacées et en danger – un système qui ne soit pas seulement un outil pour les pays les plus puissants du monde, mais qui assure la protection des plus vulnérables.

Enfin, l'Afrique du Sud est consternée par l'incapacité du Conseil de sécurité à se mettre d'accord sur une résolution unifiée qui témoigne d'un engagement total à

mettre fin aux massacres et aux souffrances. Il ne peut y avoir de recherche de résolutions de compromis lorsque le Conseil est confronté à une crise d'une telle ampleur. Nous devons exhorter le Conseil à faire son travail et à veiller à ce que les habitants d'Israël et de Gaza vivent dans la sécurité et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

Le Prince Al-Saud (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La présente séance se tient dans des circonstances critiques et douloureuses à la suite des événements dangereux survenus dans la bande de Gaza, qui ont coûté la vie à des milliers de civils. Ces événements annoncent une catastrophe humanitaire imminente, avec des conséquences désastreuses pour la sécurité de la région et du monde.

Le Royaume d'Arabie saoudite a clairement condamné le fait de prendre des civils pour cible, quels qu'ils soient et par quelle partie que ce soit. Nous avons appelé à la fin de l'escalade des opérations militaires et de l'effusion de sang, à la libération des otages et au respect des lois et conventions internationales. Le Royaume a également déployé tous ses efforts, aux côtés de pays amis et frères, pour trouver une solution urgente et concrète afin de mettre un terme aux effusions de sang, à l'escalade et au cycle de violence en cours. Le peuple palestinien souffre en raison du blocus et de l'escalade de la machine de guerre israélienne, qui continue de prendre pour cible les installations civiles et celles qui sont nécessaires à la vie quotidienne du peuple palestinien, notamment les écoles, les hôpitaux et les infrastructures. Ces attaques ont coûté la vie à des milliers de civils innocents, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées. Des milliers de civils ont été blessés. L'incapacité actuelle de la communauté internationale à mettre un terme au châtimement collectif que les forces israéliennes infligent aux habitants de Gaza et aux tentatives de les déplacer de force ne nous rapprochera pas de la sécurité et la stabilité que nous souhaitons tous. Le Conseil garde le silence face à ces crises, qui durent depuis des décennies, et c'est inacceptable. Il porte la responsabilité de son inaction continue, du coût de cette crise prolongée, des pertes humaines et matérielles et des menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité de la région.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité principale du Conseil, et pourtant, nous constatons aujourd'hui qu'il n'est pas en mesure de s'acquitter de son rôle. Il tarde à prendre une

décision qui permettrait de régler cette crise, tandis qu'Israël continue de violer les conventions internationales, y compris le droit international humanitaire, ce qui jette le doute sur la crédibilité des mécanismes de légitimité internationale et sur la crédibilité de ceux qui les défendent. Il est grand temps que le Conseil assume les responsabilités qui lui ont été confiées. La communauté internationale doit adopter une position ferme pour mettre fin aux opérations militaires, assurer la protection des civils, lever le blocus et garantir l'acheminement rapide de l'aide humanitaire et des secours, notamment des médicaments, des denrées alimentaires et de l'eau, afin de prévenir une catastrophe humanitaire et la propagation du conflit et de préserver la sécurité régionale et internationale.

La politique de deux poids, deux mesures et la sélectivité en ce qui concerne le respect du droit international et des résolutions des organes de l'ONU a des répercussions dangereuses qui vont au-delà de cette crise. Elle a des conséquences sur le système de droit international et par ricochet une incidence négative sur notre capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous avons signalé à maintes reprises que l'escalade en cours et la non-application du principe de responsabilité par la communauté internationale déboucheront sur plus de violences, de destructions, de meurtres et d'extrémisme. Elles étoufferont la voix de la raison et de la modération. Les cycles de violence se succèdent parce que les résolutions pertinentes des organes de l'ONU ne sont pas respectées. Faire abstraction des causes du conflit israélo-palestinien ne permettra pas de trouver une solution juste ni d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. Nous devons nous employer sérieusement à appuyer les efforts visant à relancer un processus de paix crédible. Nous œuvrons en faveur d'un avenir meilleur pour notre région et nous espérons qu'elle connaîtra la paix, ce qui, nous en sommes convaincus, contribuera à la prospérité de tous et garantira un avenir meilleur aux peuples de la région et aux générations futures. Telle est la paix à laquelle nous aspirons, une paix durable qui garantit la concrétisation d'une solution juste, prévoyant deux États, et la création d'un État palestinien indépendant le long des frontières de 1967, afin de garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité pour toutes et tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et européennes du Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je vous remercie d'abord de m'avoir invité à participer à ce débat public.

Rien ne peut justifier les atrocités commises par les terroristes du Hamas et du Jihad islamique contre les civils israéliens le 7 octobre, des barbaries qui ont ébranlé le monde et que nous condamnons avec la plus grande fermeté. Le Luxembourg réaffirme sans équivoque le droit d'Israël de se défendre dans le cadre du droit international. En même temps, je voudrais faire référence au Président Biden, qui a appelé Israël à ne pas se laisser guider par la rage, en rappelant que les États-Unis avaient commis des erreurs dans leur réaction aux attaques terroristes du 11 septembre 2001. C'est-à-dire qu'Israël doit agir en pleine conformité avec le droit international humanitaire et assurer la protection des civils. La population de Gaza n'est pas le Hamas : elle ne peut ni être tenue pour responsable, ni être punie collectivement pour les crimes commis par les terroristes.

Le Secrétaire général a appelé à la désescalade et à un cessez-le-feu humanitaire. Dans une première étape, des pauses humanitaires devraient être établies, qui pourraient mener à terme à un cessez-le-feu. Cela permettrait l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence. Cela faciliterait la libération immédiate et inconditionnelle des otages et permettrait aussi surtout de mettre en sécurité la population civile de Gaza. Un accès humanitaire rapide et sans entrave doit être rétabli sans délai. Nous nous félicitons des premières livraisons d'aide humanitaire aux habitants de la bande de Gaza ces derniers jours et nous remercions le Secrétaire général, l'Égypte et les États-Unis d'avoir facilité le passage en toute sécurité de ces cargaisons. Néanmoins, comme l'a souligné l'ONU, la population de Gaza a besoin d'une assistance humanitaire qui soit durable et qui couvre l'ensemble des populations dans le besoin. Comme nous l'avons entendu ce matin, les premières livraisons d'aide d'urgence ne contenaient pas encore de carburant, qui est pourtant essentiel pour permettre notamment aux hôpitaux de fonctionner, et aussi à la désalinisation de l'eau.

Les locaux de l'ONU et tous les hôpitaux, les cliniques et les écoles ne doivent jamais être pris pour cible par les parties au conflit. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dont les infrastructures abritent actuellement plus de 600 000 personnes dans la bande de Gaza, et d'autres agences humanitaires sur le terrain doivent recevoir d'urgence le soutien dont elles ont besoin pour remplir leur mandat. Pour sa part, le Luxembourg a décidé de contribuer 2,5 millions d'euros supplémentaires aux efforts humanitaires à Gaza, au Programme alimentaire mondial et au Comité international de la

Croix-Rouge. Cette aide d'urgence porte notre appui à près de 12 millions d'euros pour l'année 2023.

J'ai visité Gaza à plusieurs reprises au cours de mon mandat de ministre. Gaza est, depuis des années, une prison à ciel ouvert et les conditions de vie y sont extrêmes. Les civils de Gaza souffrent doublement : du blocus israélien et aussi des bombardements, et du fait que le Hamas les utilise comme boucliers humains. Il existe un risque sérieux que ce conflit se transforme en une conflagration régionale. Cela vaut aussi pour la Cisjordanie, nous le savons, où l'augmentation de la violence des colons et le transfert forcé des communautés palestiniennes ont atteint des niveaux alarmants. Tout débordement du conflit doit absolument être évité. Nous devons travailler de concert au sein de la communauté internationale, et avec les principaux acteurs de la région, pour éviter toute escalade. Le Conseil de sécurité, mais aussi l'Assemblée générale, ici à New York, ont une responsabilité essentielle à cet égard.

La communauté internationale doit relancer d'urgence le processus de paix au Moyen-Orient et lui accorder toute l'attention qu'il mérite. L'initiative de la Journée pour la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenue ici à New York en septembre, a constitué un premier pas dans cette direction. Le Luxembourg reste attaché à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien, qui assure le droit d'Israël à la sécurité, tout en respectant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la dignité. Une paix globale, juste et durable, basée sur la solution à deux États dans les frontières de 1967, avec deux États démocratiques vivant côte à côte, et en maintenant le statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem, est la seule voie viable pour mettre un terme au cycle de violences. La résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2016, l'avait bien rappelé. Engageons-nous résolument sur cette voie, au nom de notre humanité commune, l'humanité que nous partageons avec les Israéliens et avec les Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai fait 21 heures de vol depuis Jakarta pour participer à la présente séance. Je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que c'est à lui qu'incombe la lourde responsabilité de maintenir la paix et la sécurité, et non de prolonger la guerre ni d'appuyer l'une quelconque des parties dans le cadre d'une guerre en cours.

L'Indonésie condamne l'agression continue et sans précédent d'Israël contre des civils à Gaza. En ce moment

même, une catastrophe humanitaire et des crimes contre l'humanité se déroulent sous nos yeux. Allons-nous rester les bras croisés ? Les attaques contre les hôpitaux et les lieux de culte, le blocage de l'accès à l'électricité, à l'eau et au carburant et le déplacement de la population de la bande de Gaza font office de peine collective.

Dans le même temps, des civils sont retenus en otage et leur vie est gravement menacée. Je suis donc venue ici pour demander au Conseil comment il entend s'acquitter de sa responsabilité. Quand va-t-il mettre un terme à la guerre à Gaza, instaurer un cessez-le-feu, permettre l'accès à l'aide humanitaire, demander la libération immédiate des civils et mettre fin à l'occupation israélienne illégale ? Je le répète : quand le Conseil va-t-il mettre fin à l'occupation israélienne illégale ? Chaque seconde perdue du fait des désaccords politiques et de l'absence de consensus représente un revers humanitaire pour les Palestiniens et aggrave l'instabilité dans le monde. Combien de personnes devront encore périr avant que le Conseil n'agisse ? Je peux assurer le Conseil d'une chose : l'Indonésie ne perdra pas une seule seconde pour mobiliser un appui international afin d'agir immédiatement. Au cours des réunions de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du sommet ASEAN-Conseil de coopération du Golfe, et de l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement, l'Indonésie a fait pression pour qu'à l'unisson, les membres appellent à la cessation de la violence et s'emploient à remédier à l'urgente catastrophe humanitaire. L'Indonésie demande au Conseil d'agir sur trois points.

Premièrement, le Conseil doit unanimement appeler à un cessez-le-feu immédiat. Le silence est déchirant face au bruit assourdissant des balles et des roquettes. Le soutien inconditionnel accordé à l'une des parties a, jusqu'à présent, conduit à un emploi encore plus disproportionné de la force, à la violation du droit international humanitaire et à l'impunité. Nous avons l'obligation collective de mettre fin au cycle de la violence avant qu'il dégénère en catastrophe régionale et mondiale.

Deuxièmement, le Conseil doit donner la priorité à l'accès humanitaire. La vie de 2 millions de personnes à Gaza est tributaire de la satisfaction de leurs besoins humanitaires de base. La plupart des convois acheminant de l'aide sont immobilisés et risquent en permanence d'essuyer des tirs croisés. Le Conseil de sécurité doit immédiatement exiger un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et le respect du droit humanitaire.

Troisièmement, le Conseil doit dépasser les considérations politiques et retrouver de l'humanité en son sein. Je demande au Conseil d'utiliser l'immense pouvoir qui est le sien pour se montrer plus humain. Les Palestiniens méritent l'égalité de droits et de traitement. Nous sommes tous des êtres humains. Nous méritons tous d'avoir un foyer. Nous devons nous opposer au déplacement des Palestiniens. Nous ne devons pas laisser se reproduire la tragédie de 1948. Le Conseil de sécurité dispose d'un immense pouvoir, et ce pouvoir s'accompagne d'une immense responsabilité : celle de remédier à la situation en cours à Gaza et à ses causes profondes, et d'ouvrir une voie à la concrétisation de la solution des deux États. L'Indonésie est aux côtés du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. André (Portugal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de son accession à la tête du Conseil de sécurité pour ce mois. Le Brésil a fait preuve d'un leadership responsable et constructif lorsque nous en avons le plus besoin, à la suite des attentats terroristes aveugles et impitoyables menés par le Hamas contre Israël et alors qu'une catastrophe humanitaire est en cours dans la bande de Gaza.

Je tiens également à réaffirmer que le Portugal condamne sans équivoque les attentats terroristes du Hamas, exprime sa solidarité avec Israël et reconnaît le droit d'Israël et le devoir qu'il a envers ses citoyens d'éliminer la menace que représentent les capacités meurtrières du Hamas. Le terrorisme sous toutes ses formes doit être condamné, et je tiens à la dire très clairement : les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition préalable. Dans le même temps, les actions d'Israël doivent respecter strictement le droit international humanitaire, quelle que soit la légitimité de ses buts de guerre.

Nous ne pouvons pas rester indifférents à la souffrance des victimes innocentes, qu'elles soient israéliennes, palestiniennes ou d'autres nationalités, y compris le personnel des Nations Unies. Le nombre de morts des deux côtés donne le vertige. En ce moment, notre priorité collective doit être de protéger les civils et de faire face à la situation humanitaire sur le terrain. Les souffrances croissantes des civils palestiniens ne sont pas acceptables. Nous appelons donc à protéger tous les établissements médicaux, les écoles et les autres infrastructures civiles et essentielles. Les principes fondamentaux du droit international humanitaire ne sont pas compatibles avec le fait de couper l'alimentation de Gaza en électricité, en nourriture, en eau et en carburant. Éviter de nouvelles pertes de

vies humaines est une priorité absolue. Les peines collectives infligées aux populations civiles sont contraires au droit international humanitaire.

Nous sommes devant une catastrophe humanitaire qui s'aggrave de jour en jour. Nous devons agir rapidement. Le Portugal appuie et approuve l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire. Nous saluons l'action que mène l'ONU sur le terrain, et nous rendons hommage à ceux qui sont morts au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous appuyons les appels inlassables du Secrétaire général pour que l'aide parvienne aux habitants de Gaza. Les premiers camions d'aide humanitaire ne doivent être que les prémices d'un effort plus important et d'un accès humanitaire sûr et durable.

Nous traversons une période de drames et de crises, mais nous devons la rendre porteuse d'espoir et de possibilités. Pour ce faire, nous devons reconnaître la nature et la complexité des questions en jeu. Malgré les grandes espérances suscitées par les Accords d'Oslo conclus il y a 30 ans, le peuple palestinien ne s'est pas vu accorder le statut d'État, et des millions de Palestiniens sont déplacés depuis des générations et continuent d'être déracinés à l'heure actuelle. Il faut démontrer que la voie politique non violente est celle qui mérite d'être suivie. Nous devons reprendre la voie diplomatique. C'est le seul moyen de briser le cycle de la violence et de l'extrémisme, et nous devons tous y contribuer, sous la houlette de ceux qui sont directement concernés, tels que les pays voisins. Le sommet de la paix qui s'est tenu récemment au Caire a été une initiative utile en ce qu'il a permis le dialogue et la coordination dont nous avons besoin.

Nous devons désormais, d'urgence, éviter les risques d'une extension de ce conflit, qu'il faut absolument empêcher. Dans un contexte de tensions exacerbées, une seule étincelle pourrait déclencher une conflagration régionale. Nous saluons et encourageons la poursuite des efforts, aussi bien multilatéraux que bilatéraux, déployés aux niveaux régional et international afin de prévenir tout débordement. Nous devons également envisager l'avenir. Une fois cette guerre terminée, nous ne pourrions pas revenir tout simplement au statu quo ante. Il est de notre responsabilité collective de nous attaquer aux facteurs structurels de ce conflit. Nous avons besoin d'un leadership politique sobre mais courageux à tous les niveaux, d'un leadership à même d'ouvrir la voie d'un dialogue politique et diplomatique. Cela nécessitera un engagement renouvelé de la part de tous les acteurs concernés et un

effort déterminé pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et tracer une voie claire et solide vers la création d'un État palestinien, en application de la solution des deux États. Il s'agit du seul moyen de parvenir à une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger de l'Algérie.

M. Attaf (Algérie) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance spéciale dans des circonstances exceptionnelles qui ont abouti à une modification profonde des éléments fondamentaux de la question palestinienne, laquelle fait l'objet de nos délibérations aujourd'hui. Cela ne serait pas arrivé sans la convergence de deux phénomènes, dont chacun a contribué à exacerber les effets de l'autre. Le premier, c'est la marginalisation presque complète de cette question et la dévalorisation croissante de son importance au niveau international. Le second, c'est la tolérance injustifiable envers l'occupation israélienne, qui bénéficie d'une immunité absolue, illimitée et inconditionnelle, que rien ne justifie.

La marginalisation de la question palestinienne signifie que celle-ci ne fait plus du tout partie des priorités de la communauté internationale, qui s'est soustraite à ses responsabilités et ne respecte pas ses résolutions et ses promesses concernant la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale. La marginalisation de la question palestinienne signifie également qu'il n'y a pas eu d'initiative de paix sérieuse depuis les années 90. En conséquence, la diplomatie internationale est paralysée depuis près de trois décennies. Cela signifie également que la question palestinienne est récemment devenue la victime d'une dangereuse illusion d'une recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient sur les ruines des droits légitimes du peuple palestinien et de son État national.

L'immunité absolue qui est accordée à l'occupation israélienne a abouti à l'annexion par la force de terres palestiniennes et au contrôle de plus de 78 % du territoire de la Cisjordanie, ce qui a porté un coup dur à la solution des deux États en tant que cadre pour parvenir à une solution pacifique, juste et durable au conflit israélo-arabe. Nous rappelons également que cette immunité a conduit à l'intensification des politiques racistes dans la ville occupée de Jérusalem, que nous condamnons. L'objectif est de modifier le statut juridique et historique de cette ville dans le cadre du projet plus vaste de judaïsation de

Jérusalem par la force. Cette immunité a en outre entraîné davantage de meurtres et de déplacements dizaines de milliers de Palestiniens, ainsi que la destruction de leurs habitations et infrastructures vitales au cours des deux dernières décennies.

Enfin, nous rappelons que cette immunité a conduit à l'émergence d'un gouvernement israélien sans précédent, au sein duquel les parties rivalisent d'extrémisme et d'arrogance et rivalisent pour poursuivre l'expansion des colonies, porter atteinte aux droits du peuple palestinien et saper le projet de création d'un État palestinien. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un nouveau chapitre terrible de l'occupation israélienne, sans précédent de par sa nature sanglante et destructrice et de par le terrible tribut qu'il fait payer à un peuple sans défense, un peuple opprimé, un peuple privé de moyens de subsistance, un peuple sans perspectives d'avenir et dont les espoirs ont été anéantis. La situation actuelle est très claire pour nous et ne laisse aucune place à l'interprétation. Le peuple palestinien fait face à un choix très difficile: se soumettre devant le fait accompli et renoncer à sa terre et à ses droits nationaux légitimes ou bien le génocide et le nettoyage ethnique, ce qui conduirait à l'élimination définitive du projet national palestinien.

Ces évolutions constituent pour l'ONU, ainsi que ses principes et ses valeurs, un test décisif pour faire prévaloir la logique du droit sur celle de la force, et la logique de l'égalité sur celle du deux poids, deux mesures et pour privilégier le respect des critères juridiquement contraignants au lieu de la logique de l'impunité et de la tolérance lorsqu'il s'agit de l'occupation des colons israéliens.

À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre immédiatement les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil doit mettre fin au blocus injuste de la bande de Gaza, car il s'agit incontestablement d'un crime de guerre et d'un crime contre l'humanité.

Deuxièmement, le Conseil doit faire cesser les bombardements aveugles qui ont causé la mort de milliers d'innocents. Il s'agit également d'un crime de guerre et d'un crime de génocide.

Troisièmement, il faut mettre un terme au déplacement forcé des Palestiniens, qui pourrait lui aussi constituer un crime de nettoyage ethnique.

Quatrièmement, le Conseil doit permettre l'acheminement d'une aide humanitaire aux habitants de Gaza sans condition. C'est le moins que le Conseil puisse faire.

En ce qui concerne le long terme, à savoir une solution politique, nous demandons au Conseil de sécurité de prendre conscience d'une réalité évidente, à savoir qu'une sécurité durable ne peut être fondée sur le crime, l'injustice et l'oppression. Il n'y a pas de sécurité durable fondée sur la marginalisation, l'exclusion et la discrimination. Une sécurité durable au Moyen-Orient ne peut reposer que sur une solution juste et durable à la question palestinienne, conformément au droit international, dont les principes et la teneur ont été définis à l'ONU, dans cette salle même. Le Conseil de sécurité accepterait-il de ne pas appliquer les 87 résolutions adoptées depuis le début de ce conflit pour la simple raison que la Puissance occupante a décidé de ne pas les respecter ? Le Conseil accepterait-il que ces résolutions restent confinées dans cette salle pour la simple raison que l'occupant s'est placé au-dessus de toute obligation de rendre compte ? Le Conseil accepterait-il que toutes ses résolutions sur la question de Palestine soient violées, pour la seule raison que l'occupant veut une légitimité qui s'applique à lui et à lui seul ? Nous sommes indéniablement à un tournant historique, qui réaffirme la responsabilité particulière qui incombe au Conseil de sécurité, et il lui appartient d'assumer pleinement cette responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : La Türkiye se joint aux autres pays pour remercier la présidence brésilienne d'avoir organisé le présent débat public.

Cette séance arrive à point nommé, alors qu'une des plus grandes tragédies de l'histoire récente se déroule sous nos yeux. À l'heure où nous parlons, les Palestiniens innocents de Gaza, dont la population s'élève à 2,5 millions d'habitants coincés dans un territoire minuscule, subissent des bombardements incessants et aveugles. De plus en plus d'hôpitaux, d'écoles et de lieux de culte sont devenus des abris pour eux, car les missiles israéliens continuent de les viser, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent ou du fait qu'ils soient malades ou blessés. À ce jour, l'armée israélienne a tué plus d'enfants palestiniens depuis le 7 octobre qu'elle ne l'avait fait au cours de toutes les autres offensives militaires israéliennes à Gaza depuis 2006. Le nombre d'enfants tués approche rapidement des 2 000. Rien ne peut justifier la peine collective infligée aux civils de Gaza.

Certains préfèrent détourner le regard de ces atrocités. Ils préfèrent ne pas parler de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Ils préfèrent faire comme si le peuple palestinien n'était qu'un nombre et n'avait ni

âme ni droits. C'est totalement inacceptable. Il s'agit là de pure hypocrisie et de l'incarnation de deux poids, deux mesures qui constituent la cause profonde du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Si nous persistons dans cette voie, les problèmes actuels entre Israël et la Palestine ne feront qu'empirer. Nous insistons pour que des mesures soient prises immédiatement afin d'éviter que le conflit s'étende à l'ensemble de la région et au-delà. Pour nous, ce qu'il faut faire est donc clair comme de l'eau de roche.

Premièrement, il faut obtenir la cessation des hostilités au moyen d'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et durable.

Deuxièmement, il faut absolument garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza. À cette fin, j'espère que le Conseil fera en sorte que le point de passage de Rafah reste ouvert pour permettre l'acheminement régulier de l'aide humanitaire.

Troisièmement, les deux parties, Israël et la Palestine, doivent être réunies pour se mettre d'accord sur la solution des deux États, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières garanties et fondées sur les lignes d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. Il est vrai que cette perspective de règlement est restée hors de portée malgré plusieurs tentatives sérieuses.

Ce qu'il faut maintenant, c'est un mécanisme de garantie qui permette le suivi, la vérification et, le cas échéant, l'application des obligations des parties. À défaut, ce qui est écrit sur le papier risque de rester lettre morte, comme cela a été le cas jusqu'à présent. La Türkiye est prête à assumer son rôle dans l'appropriation régionale, en lien avec d'autres pays de la région.

La responsabilité de faire cesser l'effusion de sang et d'entamer un véritable processus de paix incombe, d'abord et avant tout, au Conseil de sécurité. La dernière fois que cet organe a parlé d'une seule voix et s'est mis d'accord sur une résolution concernant Gaza, c'était en janvier 2009. La résolution 1860 (2009) adoptée à l'époque intégrait les contributions de la Türkiye, qui était membre du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment au Conseil de cesser de se montrer indifférent au carnage en cours, qui n'a pas sa place au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale des affaires étrangères de l'Allemagne.

M^{me} Baerbock (Allemagne) (*parle en anglais*) : Un cri d'angoisse résonne dans tout le Moyen-Orient. On

peut entendre ce cri en Israël, où des familles pleurent leurs proches tués, torturés, enlevés avec brutalité par les terroristes du Hamas. On peut l'entendre à Gaza, où des parents craignent pour la vie de leurs enfants. On peut entendre ce cri dans les pays voisins, où des familles redoutent de voir la violence se propager chez elles. Ici, dans cette salle, nous entendons ce cri. Si nous voulons que l'angoisse prenne fin, nous devons entendre tous ces cris, en comprenant que l'angoisse ne cessera que si elle cesse pour tout le monde.

Ce conflit nous met à l'épreuve, nous, la communauté internationale. Chacun d'entre nous l'aborde selon sa propre perspective et sa propre histoire, et nous devons respecter cette approche. Mais si nous voulons trouver une issue à cette crise, nous ne pouvons pas en rester là. Nous devons chercher à comprendre la douleur de l'autre. Imaginons ce que nous ressentirions si notre sœur était enlevée, si notre enfant était touché par un missile. Nous devons nous écouter les uns les autres. Nous devons ensuite voir comment nous pouvons prendre des mesures modestes mais courageuses pour mettre fin à la souffrance ensemble.

Je m'adresse au Conseil en tant que Ministre des affaires étrangères d'un pays qui porte la responsabilité historique du pire crime imaginable, à savoir le crime commis par l'Allemagne nazie, la Shoah, l'assassinat systématique de 6 millions de Juifs, dans le but d'éradiquer toute vie juive d'Europe. « Plus jamais ça » : pour moi en tant qu'Allemande, cela signifie que nous n'aurons pas de repos en sachant que les petits-enfants des survivants de l'Holocauste sont aujourd'hui retenus en otage par des terroristes à Gaza.

Pour l'Allemagne, la sécurité d'Israël n'est pas négociable. Comme tout autre État dans le monde, Israël a le droit de se défendre contre le terrorisme, dans le cadre du droit international. Le fait de se préoccuper du sort des Palestiniens ne contredit en rien cette position claire et inébranlable. Il en fait partie intégrante.

En Israël, on m'a diffusé des vidéos montrant les brutalités les plus horribles que l'on puisse imaginer perpétrer à l'encontre d'êtres humains, des jeunes filles jetées dans des camions en tant qu'otages. Imaginons qu'il s'agisse de mes enfants ou de ceux de n'importe lequel d'entre nous. Tous les otages doivent être libérés immédiatement. Je remercie tous les partenaires qui s'y emploient sans relâche.

En Jordanie, j'ai rencontré des familles de réfugiés palestiniens, des écolières qui m'ont dit que 53 membres

de leur famille et amis avaient été tués à Gaza au cours des derniers jours. Je répète, 53, et chacune de ces personnes est la fille ou le fils de quelqu'un. Imaginons qu'il s'agisse du fils ou de la fille de n'importe lequel d'entre nous. Toutes les vies civiles ont la même importance. L'humanité est universelle et notre empathie devrait l'être également.

C'est contre le Hamas que l'on se bat, et non contre les civils. C'est pourquoi il est essentiel pour nous que ce combat soit mené dans le respect du droit humanitaire, en prêtant la plus grande attention possible aux civils de Gaza. C'est pourquoi mon pays, l'Allemagne, augmente son aide humanitaire à Gaza de 50 millions d'euros, dont 19 millions iront à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est pourquoi nous avons besoin de fenêtres humanitaires, afin que ceux qui souffrent puissent recevoir de l'aide à Gaza.

Ce faisant, nous ne devons pas nous laisser bernier par la stratégie du Hamas. Le Hamas joue avec la souffrance humaine, en utilisant les femmes et les enfants de Gaza comme boucliers humains, en cachant ses armes sous des supermarchés, des immeubles d'habitation et même des hôpitaux, dans un but évident. Son plan consiste à attiser la haine et la violence, à déclencher une escalade régionale et à nous amener à nous déchirer en tant que communauté internationale. Nous pouvons choisir de ne voir le conflit qu'à travers notre propre prisme, de céder au chagrin et à la colère, ou nous pouvons aller de l'avant ensemble, aussi petits que soient nos pas, afin que le Hamas ne puisse plus jamais perpétrer de tels actes de terreur.

Les règles énoncées dans la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire doivent guider nos efforts vers de nouveaux lendemains, vers un véritable processus de paix qui permette aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, dans deux États indépendants, car la paix ne fonctionnera que si elle fonctionne pour tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M^{me} Bruins Slot (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Le 7 octobre, le monde a été témoin d'un effroyable attentat terroriste contre Israël. Les violences atroces perpétrées par le Hamas ne visaient pas des cibles militaires. Il s'agissait plutôt d'une tentative de détruire des

âmes, en prenant des otages et en assassinant des civils, et cette menace du Hamas est loin d'être levée. Dans ce contexte, nous devons tous nous unir pour appuyer Israël et son droit à la légitime défense contre la menace terroriste du Hamas. Comme nous l'avons déjà indiqué, dans le cadre du recours à la force en cas de légitime défense, il faut respecter les principes de nécessité et de proportionnalité, et le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. Cela signifie que toutes les mesures possibles doivent être prises pour protéger les civils, que les travailleurs humanitaires doivent pouvoir mener leurs activités en toute sécurité et sans entrave et que les locaux et le personnel de l'ONU doivent rester à l'abri de tout danger. Tout cela exige qu'Israël fasse preuve de retenue dans l'usage de la force.

Le Royaume des Pays-Bas partage les préoccupations exprimées par tant de personnes aujourd'hui. La situation des civils à Gaza est catastrophique. Ils ont besoin d'une aide urgente et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre plus de temps. Les premiers convois sont déjà entrés dans Gaza, mais il faut garantir un acheminement durable de l'aide humanitaire permettant de répondre à tous les besoins essentiels. Il faut également augmenter l'aide fournie, notamment le carburant. L'approvisionnement en eau doit être rétabli immédiatement. Les pauses humanitaires sont essentielles pour permettre l'acheminement de cette aide indispensable, et un couloir humanitaire permanent est le seul moyen d'éviter que la situation ne s'aggrave. Le Royaume des Pays-Bas va intensifier son action humanitaire. Nous nous sommes engagés à verser 10 millions d'euros supplémentaires pour l'aide humanitaire immédiate, dont 8 millions sont destinés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ce financement vise à améliorer les conditions de vie des citoyens palestiniens, notamment grâce à la fourniture des services de santé mentale et d'un soutien psychosocial.

Nous craignons que le conflit ne s'étende au-delà des frontières d'Israël et de Gaza, et nous appelons toutes les parties concernées à empêcher que cela ne se produise. Nous demandons également à toutes les parties de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter une nouvelle escalade en Cisjordanie. Dans ce contexte, nous continuerons à fournir notre aide au développement pour garantir la stabilité. L'Autorité palestinienne a un rôle important à jouer et a les moyens d'empêcher que la situation ne se détériore davantage. Elle mérite notre ferme soutien. Les actes de violence perpétrés par des colons aggravent également une situation déjà tendue, et cela doit cesser.

Je voudrais terminer en disant que nos pensées et nos prières vont à toutes les victimes et aux otages, qui doivent être libérés immédiatement et sans condition. Lorsque l'ONU a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le conflit israélo-palestinien a été l'une des premières crises majeures à nécessiter une attention urgente. Aujourd'hui, plus de 75 ans plus tard, il est plus urgent et important que jamais de trouver une solution à ce conflit. Le Royaume des Pays-Bas appelle le Conseil à faire preuve de leadership pour gérer la crise, l'endiguer et offrir des perspectives d'une paix et d'une sécurité durables aux Israéliens et aux Palestiniens, car c'est le seul moyen d'aller de l'avant. Dans ce contexte, je tiens à remercier l'ONU des efforts qu'elle déploie et à exprimer ma gratitude à son personnel sur le terrain. Nous ne pouvons pas revenir au statu quo. La solution des deux États est plus urgente que jamais parce que les deux parties en ont besoin, qu'elles y ont droit et qu'elles la méritent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre par intérim des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Libye.

M. El-Baour (Libye) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement et le peuple libyens condamnent avec la plus grande fermeté l'agression brutale perpétrée par les forces d'occupation israéliennes contre la bande de Gaza, qui a déjà fait plus de 5 000 morts et des milliers de blessés parmi les civils. À ce bilan s'ajoutent les centaines de personnes coincées sous les décombres que les équipes de défense civile n'ont pas encore pu atteindre, en raison de l'intensité des terribles bombardements des forces d'occupation israéliennes, qui visent à exterminer la population de Gaza.

Les pages de l'histoire de l'humanité regorgent de détails sur les souffrances des victimes de différentes ethnies et religions, et dans ces pages sont consignées les atrocités de la guerre. Ces pages ne peuvent pas être effacées et l'identité des auteurs de ces atrocités ne peut être cachée, tout comme celle de ceux qui les appuient et les financent. Je parle notamment des crimes du colonialisme, des pratiques racistes, des meurtres délibérés de femmes et d'enfants, du mépris de l'humanité et du terrorisme systématique. Tous ces actes constituent des crimes contre l'humanité et la coexistence pacifique. Aucun média au monde ne peut falsifier ce qui se passe dans la ville de Gaza ou imposer de faux récits et des informations erronées sur les événements, comme nous l'avons vu dans le massacre résultant du bombardement de l'hôpital Ahli, qui a fait plus de 500 martyrs civils. Cette agression

flagrante a mis en évidence la vacuité des slogans sur les droits de l'homme. Où sont les sermons et l'engagement en faveur des droits de l'homme et du droit international ? En particulier, qu'entendons-nous de la part des pays qui se disent civilisés ? Quel message envoient-ils au monde aujourd'hui ? Les peuples du monde entier sont pleinement conscients de ce qui se passe sur le terrain en Palestine occupée. Nous en avons assez de la politique de deux poids, deux mesures et de la déformation de la réalité.

Les événements douloureux en cours ne sont qu'une conséquence naturelle des politiques d'apartheid que les forces d'occupation israéliennes brutales pratiquent à l'encontre du peuple palestinien depuis sept décennies. Ces politiques nous ont conduits à la situation actuelle et ont privé le peuple palestinien de ses droits légitimes consacrés par les résolutions et conventions internationales et humanitaires. Nous ne pouvons accepter l'argument fallacieux selon lequel la crise actuelle a commencé le 7 octobre, ou que les violations commises par les forces israéliennes contre les Palestiniens qui l'ont précédée, ainsi que les profanations des sites sacrés islamiques et chrétiens à Al-Qods al-Charif, sont le fait de parties inconnues. Par conséquent, nous n'accepterons pas qu'on nous demande de condamner la résistance du peuple palestinien ou de rester les bras croisés et de soutenir la poursuite de l'agression contre les civils. En ces temps difficiles, certains des États qui soutiennent cette agression brutale veulent que nous acceptions le déplacement forcé des Palestiniens vers les États arabes voisins, ce qui constitue un crime de guerre, qui serait commis avec l'appui du monde.

Les dispositions du droit international, du droit international humanitaire et des lois pertinentes qui protègent les civils sont des instruments juridiquement et moralement contraignants pour nous tous. Nous devons donc juger les actions des forces d'occupation israéliennes et de la résistance palestinienne sur la base de ces instruments. Appliquer le maintien deux poids deux mesures pour déterminer quels sont les civils qui doivent être protégés au niveau international et qui doivent bénéficier d'un soutien militaire afin d'assurer leur sécurité est une position honteuse qui témoigne d'un mépris pour la vie des civils.

Mon pays exige la cessation immédiate de cette agression et du recours excessif à la force par les forces d'occupation israéliennes, qui vise à perpétrer un génocide et à détruire complètement la bande de Gaza sous prétexte de protéger leurs citoyens, comme nous pouvons

le voir à la télévision et comme le déclarent les dirigeants de l'armée d'occupation, à savoir qu'ils vont anéantir la population de Gaza, occuper la ville et la transformer en une colonie israélienne. Nous voulons que l'histoire retienne la position de notre pays, qui demande à la communauté internationale d'agir immédiatement et de toute urgence pour mettre fin à cette agression et l'empêcher d'atteindre son objectif d'anéantir la ville de Gaza et les territoires palestiniens. Nous appelons également la communauté internationale à prendre une position claire sur le droit des Palestiniens de créer un État indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, au lieu de créer une nouvelle réalité géographique et démographique qui conduirait à la disparition du territoire palestinien et qui parle des frontières de 2023 et du droit des réfugiés de la bande de Gaza à retourner dans leurs foyers.

Pour terminer, le Gouvernement et le peuple libyens rejettent l'idée que les Palestiniens doivent négocier leur droit d'avoir accès à la nourriture, à l'eau, à l'électricité et au carburant. Il est incroyable que l'entrée de 20 ou 30 camions transportant des médicaments et de la nourriture destinés à plus de 2 millions d'êtres humains puisse être considérée comme une victoire de la diplomatie internationale ou un triomphe humanitaire. Aujourd'hui, la priorité est de créer un environnement sûr pour tous les habitants de la région, afin de créer un climat propice pour instaurer une paix juste.

Les autorités d'occupation israéliennes doivent répondre de leur occupation brutale des territoires palestiniens et du non-respect du droit international humanitaire et des conventions de Genève concernant l'emploi de la force en temps de guerre. Elles doivent être tenues de rendre des comptes pour avoir coupé l'approvisionnement des zones occupées et assiégées en carburant, en eau, en électricité et en nourriture. Si la communauté internationale n'est pas en mesure de mettre un terme à ces violations, elle doit le reconnaître et dire au monde qu'elle en est incapable. La résistance palestinienne ne doit pas servir de prétexte pour justifier cette tentative de rayer Gaza de la carte du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovaquie.

M^{me} Štiglic (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général ainsi que les différents intervenants de leurs déclarations liminaires.

Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude la situation actuelle au Moyen-Orient. Ce cycle de violence a

entraîné des tragédies et des souffrances supplémentaires, principalement pour des civils innocents.

La Slovénie reste fermement attachée au principe selon lequel chaque vie compte. Ce principe doit guider nos actions en temps de paix et de prospérité, mais aussi, et surtout, en temps de conflit et de crise.

L'un des plus jeunes visiteurs du Bureau de la Slovénie à Ramallah est une fillette de 6 ans appelée Sarah. Elle est tombée amoureuse de l'hymne slovène, qui parle de nations vivant ensemble dans la paix et la coexistence, et en a même appris les paroles en arabe. Par ailleurs, on m'a parlé des enfants du kibboutz de Kfar Aza et des cerfs-volants en papier qu'ils ont fabriqués avec leurs parents le jour de Simhat Torah pour les envoyer à Gaza en signe de paix.

En pensant à Sarah, aux enfants du kibboutz de Kfar Aza, aux enfants de Gaza et, de fait, à tous les enfants de la région, les messages que nous voulons transmettre aujourd'hui sont simples.

Premièrement, la Slovénie condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre Israël. La brutalité et le meurtre de civils innocents ne peuvent jamais être justifiés. Nous demandons au Hamas de cesser les tirs de roquettes sur Israël et de libérer tous les otages immédiatement et sans condition. La Slovénie soutient le droit d'Israël à la légitime défense, conformément au droit international, en tenant compte notamment du principe de proportionnalité.

Deuxièmement, nous appelons toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et les principes humanitaires. Cela inclut un accès humanitaire total, immédiat et sans entrave à Gaza et à l'intérieur de celle-ci. La population civile, composée en majorité de femmes et d'enfants innocents, ne doit pas supporter le poids de la riposte aux attaques du Hamas dont elle n'est pas responsable, et elle ne doit pas être utilisée comme bouclier humain.

Sans accès à l'eau, à la nourriture, aux fournitures médicales, au carburant, au gaz et à l'électricité, et avec des attaques constantes contre des biens civils, des écoles, des hôpitaux et des abris protégés, la situation à Gaza tourne à la catastrophe humaine. Dans ce contexte, nous nous associons aux appels à une enquête indépendante sur l'attaque de l'hôpital Ahli.

Troisièmement, il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu ou une pause humanitaire afin que l'aide puisse être acheminée et distribuée aux personnes dans le besoin de

manière rapide, soutenue et sûre. Les premières livraisons sont loin de répondre aux immenses besoins sur le terrain. La Slovénie continuera d'appuyer le travail indispensable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Et nous avons récemment augmenté de manière substantielle nos contributions financières à cet organisme.

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à l'action menée par le système des Nations Unies et la communauté humanitaire au sens large, depuis les bons offices du Secrétaire général jusqu'aux efforts déployés par chaque travailleur médical et humanitaire sur le terrain. Beaucoup de ces personnes travaillent sans relâche et un nombre très élevé d'entre eux ont payé le prix fort pour que l'humanité l'emporte.

La Slovénie salue et soutient les efforts déployés par plusieurs États et dirigeants pour éviter la crise et la catastrophe humanitaire. Nous appelons tous les pays de la région et au-delà à agir de manière responsable, à coopérer et à participer à un dialogue constructif pour désamorcer ce conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue du sommet du Caire pour la paix.

Enfin, les habitants de la région souffrent énormément depuis des décennies. Nous devons nous réengager de toute urgence à reprendre un processus de paix digne de ce nom, qui aboutisse à la solution des deux États et permette d'apporter la paix et la sécurité aux deux parties. La Slovénie a appuyé et continuera d'appuyer les initiatives visant à renforcer et à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, notamment la journée d'initiative pour la paix (Peace Day Effort) lancée récemment. La paix et la sécurité, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, ne peuvent être obtenues que grâce à un processus politique crédible.

Alors que nous sommes assis dans cette salle, demandons-nous pour qui nous voulons créer un monde meilleur. La réponse est évidente à mes yeux : pour tous les peuples de la région ; pour les femmes, les enfants et les hommes qui ont été pris en otage ; pour les personnes qui courent vers les abris lorsque les sirènes retentissent ; et pour celles qui ont fui leurs maisons ou qui vivent dans des camps de réfugiés et qui sont constamment en proie à la peur, à la violence et aux privations.

Aujourd'hui, nous célébrons la Journée des Nations Unies. Lorsque l'Organisation a été créée, elle représentait l'espoir d'une paix et d'une unité mondiale. Ceux qui étaient enfants lorsque l'ONU a commencé à examiner la question palestinienne sont aujourd'hui grands-parents.

La communauté internationale que nous représentons a déçu leurs attentes. Mais les enfants de leurs enfants méritent un avenir meilleur. Nous devons veiller à ce que leurs espoirs, leurs rêves et leurs aspirations se traduisent par des perspectives d'avenir, la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle qui sera faite par le représentant du Sénégal en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous redisons notre profonde inquiétude face à l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine, qui est la conséquence de décennies de pratiques israéliennes d'occupation illégale et de colonisation, en violation flagrante des droits inaliénables du peuple palestinien sur son propre territoire, ainsi que du mépris de longue date des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris de nombreuses résolutions pertinentes de l'ONU.

Cuba condamne et a toujours condamné la mort de civils et d'innocents de toutes les parties impliquées dans ce conflit, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur nationalité ou de leur confession religieuse. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les meurtres de civils, en particulier de femmes, d'enfants et de travailleurs humanitaires du système des Nations Unies ; les bombardements sans discernement visant la population de Gaza et la destruction de maisons, d'hôpitaux et d'infrastructures civiles ; ainsi que l'interruption de l'approvisionnement de cette population en eau, en électricité, en nourriture et en carburant, ce qui aggrave considérablement la situation humanitaire précaire résultant du blocus de la bande de Gaza. Rien ne peut justifier de tels agissements, qui constituent une punition collective, de graves violations du droit international humanitaire, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Nous exigeons un cessez-le-feu immédiat et l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, et les discours bellicistes doivent cesser.

Il est honteux qu'une fois de plus, le Conseil de sécurité ait été incapable de remplir son mandat. Le Gouvernement des États-Unis a été complice et

responsable de l'impunité dont jouit Israël pour ses crimes historiques en entravant l'action de cet organe concernant la question palestinienne, compromettant ainsi la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Il est honteux que les États-Unis aient opposé leur veto au Conseil de sécurité à 46 projets de résolution relatifs à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dont le plus récent est le projet de résolution S/2023/773, il y a quelques jours seulement.

Cette fois-ci, le crime est encore plus grave, car il a rendu impossible de mettre fin à une catastrophe humanitaire aux proportions extrêmes dans le Territoire palestinien occupé de la bande de Gaza et aussi, dans une certaine mesure, en Cisjordanie. En conséquence, il n'a pas été possible de mettre fin au schéma de violence actuel, ce qui ne fera qu'exacerber les tensions et aggraver l'incidence humanitaire sur les civils. Nous demandons au Gouvernement des États-Unis de ne pas continuer à paralyser le Conseil de sécurité en utilisant le droit de veto antidémocratique et obsolète pour protéger les excès du Gouvernement israélien. Nous préconisons la recherche d'une solution rapide par la négociation afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence et ses graves conséquences humanitaires.

Nous soulignons la nécessité urgente d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, qui permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, tout en garantissant le droit de retour des réfugiés. Nous dénonçons une fois encore vigoureusement l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris de Jérusalem-Est, de même que la politique d'annexion illégale d'Israël et toutes ses pratiques de colonisation. Nous condamnons les plans latents d'annexion de territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous demandons la mobilisation urgente, sous la coordination des Nations Unies, d'une aide humanitaire d'urgence pour faire face à la situation catastrophique à Gaza. Nous appelons toutes les parties concernées à faciliter l'entrée et la distribution de cette aide humanitaire indispensable. Nous continuerons à appuyer fermement l'admission de l'État de Palestine à l'ONU en tant que Membre de plein droit. Nous appuyons également l'appel du Président palestinien à la convocation d'une conférence internationale de paix.

Nous appelons une fois de plus au retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous exigeons la cessation des ingérences étrangères en Syrie et le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant la recherche d'une solution pacifique et négociée à la situation imposée à cette nation arabe sœur.

Nous prônons le maintien du Plan d'action global commun avec l'Iran, dans lequel les outils de la diplomatie multilatérale ont prévalu. Il est regrettable que les États-Unis se soient retirés unilatéralement de l'accord nucléaire en mai 2018, ce qui constitue un revers important qui doit être rectifié dès que possible. Nous soutenons le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous exigeons qu'il soit mis fin sans délai ni condition aux mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales qui sont imposées par les États-Unis à des nations souveraines du Moyen-Orient. Nous appelons de nouveau à mettre fin à la politique de deux poids, deux mesures, à la sélectivité et à la manipulation politique, qui portent atteinte à la cause de la paix et de la sécurité internationales au détriment du mandat du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Gerwel (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir convoqué le présent débat.

La Pologne suit avec beaucoup d'inquiétude la crise dévastatrice qui sévit actuellement au Moyen-Orient. Dès le début, nous avons condamné les attaques brutales du Hamas contre des civils. Le terrorisme visant la population civile ne peut être toléré en aucune circonstance. La souffrance des innocents n'est jamais justifiée. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'Israël a le droit de se défendre et de défendre ses citoyens, dans le respect du droit international et du droit international humanitaire. Nous nous joignons également à tous ceux qui appellent à la libération immédiate et sans condition de tous les otages pris par le Hamas.

La Pologne appuie tous les efforts internationaux visant à rétablir la paix. La communauté internationale doit se concerter avec des acteurs régionaux pour inciter et amener toutes les parties à prendre du recul. C'est essentiel pour éviter une escalade régionale. La Pologne est prête à soutenir tout processus susceptible de contribuer à trouver une solution diplomatique au conflit en cours.

Il est de notre devoir commun d'assurer la fourniture d'une aide humanitaire aux civils innocents de Gaza. Nous demandons que les organismes compétents des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution soient autorisés à y accéder. Nous nous félicitons des premiers transferts d'aide humanitaire à Gaza via le point de passage de Rafah. Nous saluons les efforts déployés à cet égard par les Nations Unies, l'Égypte et la Jordanie, ainsi que par d'autres parties, et nous espérons que d'autres livraisons suivront. Nous exprimons également notre gratitude au personnel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'à celui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui apportent courageusement leur assistance aux personnes dans le besoin. Comme nous pouvons le constater, ils ont prouvé qu'ils étaient prêts à faire le sacrifice ultime en aidant les autres. Cela devrait nous rappeler que la sécurité de tous ceux qui fournissent une aide humanitaire est essentielle.

Compte tenu de la situation tragique actuelle, surtout en ce moment, nous ne devons pas laisser les Palestiniens de Gaza sans soutien. Depuis des décennies, la Pologne participe à l'aide humanitaire et au développement au Moyen-Orient, en particulier en Palestine et au Liban. Face à la crise actuelle, il importe de poursuivre les activités d'assistance, et nous le ferons par le biais de canaux bilatéraux et multilatéraux. La participation de la Pologne à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est une preuve évidente de notre engagement politique plus large en faveur de la stabilisation du Moyen-Orient. Nous sommes déterminés à poursuivre notre participation à cette mission.

La Pologne connaît très bien les conséquences de la guerre, de l'invasion et de la terreur, qui se font sentir pendant des générations. C'est pourquoi nous réaffirmons que l'escalade et l'extension du conflit auront des conséquences dévastatrices et durables. C'est pourquoi nous appelons également toutes les parties à ne pas succomber à la logique de la violence.

Nous savons tous que le processus de paix au Moyen-Orient a toujours été fragile et qu'aucun acte de violence ne nous rapprochera d'une solution satisfaisante. Nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir une cessation des hostilités et revenir à une voie diplomatique pour résoudre le différend. Nous restons attachés à une solution négociée et viable de deux États, fondée sur les paramètres convenus au niveau international. Notre objectif principal est de préserver les principes du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Taylor (Colombie) (*parle en espagnol*) : Le conflit entre Israël et la Palestine est sans aucun doute une source de grande préoccupation pour la Colombie et l'ensemble de la communauté internationale. L'escalade de la violence depuis le 7 octobre, qui touche principalement la population civile, exige une action décisive et coordonnée de la part des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Conformément à sa position historique et traditionnelle de promotion d'une solution pacifique au conflit palestinien-israélien et en tant que pays attaché à la paix et au droit international humanitaire, la Colombie dénonce catégoriquement toutes les conséquences subies par la population civile, notamment la perte de milliers de vies que nous avons constatée ces derniers jours et la détérioration des conditions de vie.

À cet égard, la Colombie rappelle l'importance du respect des principes de distinction et de proportionnalité et de la protection des biens essentiels et de l'accès aux ressources vitales pour assurer la survie de la population civile. La Colombie se joint donc aux voix du Secrétaire général, des organismes des Nations Unies et de beaucoup d'autres, y compris les nombreuses manifestations massives dans le monde entier, qui ont condamné cette situation.

Le monde lance des appels pour que le respect de la vie soit garanti, ainsi que l'acheminement d'une aide humanitaire destinée à soulager les souffrances de la population civile. Les enfants, les femmes, les personnes âgées et les malades sont hélas les principales victimes de ce conflit.

La Colombie exhorte le Conseil de sécurité à prendre des mesures contre le blocus qui empêche actuellement l'entrée à Gaza d'une aide humanitaire, du carburant, de fournitures hospitalières, de médicaments et de ressources indispensables aux activités sanitaires essentielles, telles que l'utilisation de groupes électrogènes dans les hôpitaux et les usines de dessalement de l'eau. Les ressources et les fournitures doivent atteindre toutes les zones touchées par le conflit, y compris le nord de Gaza. Les opérations humanitaires doivent être protégées et facilitées, comme le prévoit le Statut de Rome. Sinon, nous retournerons aux heures les plus sombres de la barbarie humaine, caractérisées par l'absence de règles de base pour la conduite de la guerre. Nous assistons

aujourd'hui à un mépris total du droit international humanitaire, ce que mon pays, fidèle à sa position historique, rejette catégoriquement.

La violence ne fait qu'accroître les souffrances et aggraver les obstacles qui entravent une solution pacifique et durable. Mon pays appelle une nouvelle fois à une cessation immédiate des hostilités entre les parties au conflit et à la reprise des négociations de paix qui permettront de stabiliser la situation, étant entendu que le conflit ne peut être réglé par le dialogue et que son règlement doit être fondé sur le multilatéralisme. Il est notamment indispensable que ce règlement soit pleinement conforme aux nombreuses résolutions des organes de l'ONU, et donne lieu à la solution des deux États, telle qu'établie dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, de 1947, dont la vision a été entérinée par le Conseil dans ses décisions ultérieures.

L'ordre juridique international doit être préservé et constitue le fondement de la paix. À cette fin, et conformément à ce qu'a déclaré le Président colombien dans son discours à l'Assemblée en septembre (voir A/78/PV.4), la Colombie insiste sur la nécessité urgente d'organiser, dès que possible, une conférence internationale de paix, dans le but d'éviter que le conflit actuel ne se prolonge davantage ou ne gagne du terrain.

Nous devons renoncer à la barbarie et cela implique d'ouvrir la voie à une paix immédiate, seul moyen de mettre fin à un conflit qui dure depuis des décennies. Mettons fin aux guerres pour préserver la vie et sauver la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Aboul Gheit.

M. Aboul Gheit (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier sincèrement le Brésil d'avoir organisé cette séance urgente afin de débattre de la situation dramatique à Gaza.

Nous pensons honnêtement que la crédibilité du Conseil de sécurité est en jeu. La guerre de vengeance qui se déroule aujourd'hui à Gaza n'a d'autre but que d'infliger une peine collective à des millions de personnes dont le seul crime est de vivre dans la bande de Gaza. Il s'agit là d'une violation du droit international et du droit international humanitaire, qui constituent les piliers de l'ordre international, dont la responsabilité de la paix et de la sécurité incombe au Conseil de sécurité.

Le 11 octobre, la Ligue des États arabes a adopté une position claire concernant les événements survenus en Israël et dans la bande de Gaza. Elle a condamné sans

équivoque la prise pour cible et le meurtre de civils des deux camps, position qui a été saluée par tous les membres de la communauté internationale. Nous espérons que tout le monde se souviendra que cette position a été adoptée sur la base de notre conviction que toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire.

L'un des principes du droit international humanitaire est la distinction entre les combattants armés et les civils. Ce principe a été violé par Israël dans la bande de Gaza à chaque heure et à chaque minute des deux dernières semaines. C'est pourtant le principe qui garantit que l'humanité ne replonge pas dans les abysses de la barbarie et de la brutalité des guerres qui ont précédé l'adoption des Conventions de Genève. J'insiste donc sur le fait que le seul moyen d'éviter une catastrophe humanitaire majeure et un massacre que le monde ne se pardonnera jamais est de mettre fin immédiatement à la guerre menée par Israël contre la population civile de Gaza.

Il s'agit d'une guerre effrénée, qui fait des centaines de morts parmi les civils innocents chaque jour. En tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil a la responsabilité d'y mettre fin. Il s'agit d'une guerre dont la seule véritable stratégie est une vengeance aveugle, et qui n'a pas d'échéance connue. En vérité, nous sommes surpris que certains s'accrochent à ce qu'ils appellent le droit de légitime défense pour justifier les crimes les plus odieux, et nous sommes encore plus surpris que certains acceptent que cette guerre soit menée sans tenir compte du droit international humanitaire – autrement dit, du droit de la guerre – et sans aucune ligne rouge. Nous assistons chaque jour à la mise à exécution d'un plan destiné à punir les habitants de Gaza – tous, sans discrimination – en bombardant leurs maisons, en les affamant et en les privant des produits nécessaires à leur survie, tels que la nourriture, l'eau, les médicaments et le carburant.

Nous observons tous, avec une vive inquiétude, les forces d'occupation qui continuent de forcer les habitants de la bande de Gaza à abandonner leurs maisons et de les déplacer du nord au sud de Gaza, comme si l'objectif était de créer une catastrophe humanitaire, que ce soit à l'intérieur de la bande de Gaza ou à sa frontière avec l'Égypte, ce qui ouvrirait la porte à une deuxième vague de déplacements forcés pour les habitants de Gaza, qui sont tous des réfugiés à l'origine. Le monde doit être conscient de cela. La Ligue des États arabes rejette les déplacements forcés, non seulement en tant que crime au titre de l'article 49 de la Convention de Genève, mais aussi en tant que stratégie systématique qu'Israël cherche à mettre en œuvre

pour liquider la question palestinienne. Je suis certain que le peuple palestinien est conscient de la menace qui pèse sur leur cause, tout comme je suis convaincu que les pays arabes de la région sont également conscients de la gravité de la situation. Mais il est honteux que le monde permette au représentant de n'importe quel pays de répéter de telles absurdités, qui ne seront pas appliquées sur le terrain et ne serviront qu'à accroître la colère, l'amertume et la violence de chacun. Les Palestiniens et les Arabes ne subiront pas une seconde Nakba. Nous espérons que le monde, par l'intermédiaire du Conseil, comprendra l'importance de cette affirmation.

L'urgence aujourd'hui est de mettre en place un mécanisme durable pour assurer l'acheminement de l'aide de l'Égypte vers Gaza par le point de passage de Rafah, et d'établir une ligne de ravitaillement connectée pour transporter l'aide humanitaire dans la bande de Gaza jusqu'à ce que le calme soit rétabli. Les camions qui ont pu y accéder ces derniers jours ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins de la population, qui étaient satisfaits quotidiennement par une centaine de camions chargés de produits de première nécessité, à savoir des vivres, des médicaments et du carburant.

Je rappelle au Conseil de sécurité que le conflit israélo-palestinien n'a pas commencé le 7 octobre dernier et que la question de Palestine n'est pas et ne sera pas l'une des conséquences de la guerre contre le terrorisme. Nous avons averti, comme d'autres, que la situation dans tous les territoires palestiniens occupés, que ce soit à Gaza, en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est, où les Palestiniens vivent sous un régime d'occupation militaire fondé sur l'apartheid, n'est pas viable. Les actes de violence ne feront qu'engendrer davantage de violence et alimenter le désir de vengeance. Il est temps de s'attaquer aux causes profondes de ces vagues de violence réciproques. La fin de l'occupation et la création d'un État de Palestine indépendant le long des frontières de 1967 peuvent garantir la paix pour tous.

Se placer du bon côté de l'histoire signifie, en réalité, se placer indiscutablement du côté des droits des Palestiniens et du peuple palestinien, et non du côté de la Puissance occupante. La seule formule permettant de préserver la dignité et la liberté du peuple palestinien et d'assurer la sécurité des Israéliens, c'est la solution des deux États. J'espère que l'évolution actuelle de la situation nous obligera à penser à l'avenir et aux générations futures, sans répéter les erreurs du passé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique participe à la présente séance en raison de la grave escalade des hostilités entre Israël et le Hamas et de la situation actuelle dans la bande de Gaza, qui fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé. S'il n'y est pas mis immédiatement fin, ce conflit est en passe de provoquer une catastrophe humanitaire d'un ampleur incommensurable et sans précédent.

Nous saluons l'action humanitaire menée par l'Organisation, sous la direction du Secrétaire général, et nous lui en sommes reconnaissants, et regrettons profondément la mort de 35 membres du personnel des Nations Unies.

Le Mexique réaffirme sa condamnation ferme et catégorique du terrorisme et de l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les objectifs et où que ces actes soient commis. Comme l'a affirmé le Conseil, tout acte de terrorisme constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Par ailleurs, mon pays condamne à nouveau, avec force, les attaques terroristes commises le 7 octobre dernier contre Israël par le Hamas et d'autres organisations extrémistes à Gaza, qui ont coûté la vie à plus de 1 400 personnes. Et à l'instar du Secrétaire général, le Mexique exige la libération immédiate et sans condition des otages détenus par le Hamas, parmi lesquels se trouvent deux ressortissants mexicains.

La riposte israélienne, d'autre part, a fait près de 5 000 morts et plus de 14 200 blessés et causé des dégâts incalculables aux infrastructures civiles. Le Mexique reconnaît le droit d'Israël de protéger ses citoyens et son territoire, ainsi que de garantir sa sécurité, mais cela doit se faire dans le plein respect du droit international et des principes de nécessité et de proportionnalité qui régissent tout emploi de la force.

Nous appelons instamment à une cessation immédiate et durable des hostilités dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en particulier les attaques aveugles et la violence contre les civils par toutes les parties au conflit, ainsi qu'à la levée de l'état de siège actuellement imposé à la population palestinienne de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009).

Selon le droit international humanitaire, toute attaque aveugle ou dirigée contre la population civile en toute circonstance, ainsi que contre le personnel médical et humanitaire ou contre des biens de caractère civil et des infrastructures critiques, est contraire au principe de distinction, qui s'applique à toutes les situations de

conflit armé, en tout temps et en tout lieu. Ces comportements pourraient constituer des crimes de guerre, car il s'agit de graves violations des Conventions de Genève de 1949. Toute mesure de représailles est contraire au droit international.

Le Mexique condamne et rejette, avec la plus grande fermeté, les événements qui ont eu lieu à l'hôpital Ahli, situé dans le nord de la bande de Gaza, ainsi que toutes les autres attaques commises ces derniers jours contre des installations civiles et des biens de caractère civil. Par conséquent, il est indispensable de mener une enquête indépendante et impartiale sur ces attaques afin d'établir les faits, d'attribuer les responsabilités et de garantir l'application du principe de responsabilité.

Nous nous félicitons du passage de l'aide humanitaire par le point de passage de Rafah, qui relie l'Égypte à la bande de Gaza. Toutefois, les cargaisons qui sont entrées jusqu'à présent sont insuffisantes. Aussi demandons-nous que soit facilitée l'entrée urgente et ininterrompue de fournitures humanitaires, notamment l'eau et le carburant. Il faut également autoriser les civils à passer par ce couloir entre Gaza et l'Égypte, ainsi que par la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

Par ailleurs, le Mexique se déclare vivement préoccupé par l'intensité et la fréquence accrues des actes de violence et des attaques de colons israéliens, ainsi que par la multiplication des postes de contrôle militaires, et nous mettons en garde avec préoccupation contre une éventuelle incursion militaire israélienne dans le nord de Gaza, qui ne ferait qu'aggraver les conditions de vie de la population civile.

Dans ce contexte, le Mexique considère que le recours au droit de veto par les États-Unis le 18 octobre dernier (voir S/PV.9442) pour empêcher le Conseil de sécurité d'agir est inadmissible. Le projet de résolution proposé par le Brésil (S/2023/773) était un texte équilibré à caractère essentiellement humanitaire.

Depuis 1945, le Mexique maintient une position inébranlable contre l'exercice du droit de veto, et nous appelons une nouvelle fois les pays qui ne l'ont pas encore fait à s'associer à l'initiative franco-mexicaine visant à restreindre l'usage du veto, qui compte déjà 106 signataires.

La responsabilité de relancer le processus de paix et de désamorcer la violence incombe aux parties au conflit. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont la responsabilité collective d'encourager un processus politique visant à promouvoir une paix durable.

Nous saluons également l'organisation par l'Égypte d'un sommet pour la paix le week-end dernier et appelons les acteurs régionaux à exercer la plus grande retenue et à empêcher l'extension du conflit.

Aucune occupation n'est légale ; elle est toujours le résultat d'une rupture de l'ordre international, en violation de la Charte des Nations Unies. Il n'existe pas non plus de droit à une occupation indéfinie, qui a déjà modifié, au profit de la Puissance occupante, les réalités démographiques, économiques et sociales du territoire occupé et celles de ses habitants, créant des changements potentiellement irréversibles sur le terrain.

En vertu du droit international, toute acquisition de territoire par la force est nulle et non avenue, et la communauté internationale a l'obligation d'exiger de la Puissance occupante qu'elle mette fin à son occupation et à tous les autres actes portant atteinte à l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et qu'elle respecte les résolutions pertinentes du Conseil. Tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes structurelles du conflit, notamment l'oppression et les violations récurrentes des droits humains, nous continuerons d'être témoins de nouveaux cycles de violence et de destruction.

Le Mexique est favorable à une solution politique globale et définitive au conflit, fondée sur le principe des deux États, répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, et permettant également la consolidation d'un État de Palestine politiquement et économiquement viable, vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Comme l'a souligné la Ministre mexicaine des relations extérieures le 23 septembre dernier à l'Assemblée générale, il faut « reconnaître les droits du peuple israélien, mais pas au détriment du peuple palestinien ».

Le Mexique, dont la politique étrangère est fondée sur le droit international, a toujours prôné et continuera de prôner le règlement pacifique des différends plutôt que la menace ou l'emploi de la force. C'est pourquoi nous continuerons à appuyer tous les efforts déployés pour instaurer une paix fondée sur le respect mutuel et le plein respect du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Sangjin (République de Corée) (*parle en anglais*) : La situation actuelle en Israël et à Gaza,

déclenchée par les attentats terroristes odieux qui ont été perpétrés par le Hamas le 7 octobre, est extrêmement alarmante. Nous condamnons fermement les attentats terroristes abjects et aveugles menés par le Hamas il y a 17 jours. Ces attentats ne peuvent être justifiés en aucune circonstance. La République de Corée demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Nous vivons le moment le plus dangereux des cinq dernières décennies dans la région. À ce jour, plus de 6 000 personnes, pour la plupart des civils, ont trouvé la mort en Israël et à Gaza. Le nombre de victimes augmente rapidement. Des civils innocents perdent la vie. Les survivants souffrent d'une grave pénurie de produits de première nécessité, notamment d'eau, de nourriture et de fournitures médicales. Les membres du personnel des Nations Unies, les agents de santé et les journalistes ne sont pas en sécurité dans la situation actuelle.

Toutes les vies civiles comptent, et tous les civils doivent être protégés en vertu du droit international humanitaire. Par conséquent, toutes les parties doivent respecter les règles du droit international humanitaire, dont la protection des civils est le pilier central. L'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire est également essentiel à la survie de la population civile et doit être garanti en vertu du droit international humanitaire. Les travailleurs humanitaires et le personnel médical doivent aussi être protégés.

À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite le 21 octobre par le Secrétaire général sur l'acheminement, dans un premier temps, d'articles humanitaires aux civils de la bande de Gaza par le point de passage de Rafah, ainsi que des livraisons supplémentaires de fournitures les 22 et 23 octobre. Nous espérons que la livraison de fournitures humanitaires pourra être assurée de façon continue et en quantités suffisantes aux personnes dans le besoin. Nous apprécions vivement tous les efforts diplomatiques déployés par les principaux acteurs de la région, notamment l'Égypte et les États-Unis, pour faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire.

Malheureusement, l'ensemble de la zone est de plus en plus vulnérable, et il existe maintenant un risque élevé de propagation grave à d'autres endroits de la région. Les tensions en Cisjordanie ne cessent de croître et les échanges de tirs qui se poursuivent de part et d'autre de la Ligne bleue dans le sud du Liban sont très préoccupants. La communauté internationale doit user de tous les moyens dont elle dispose pour éviter que la situation actuelle n'empire.

La protection des civils et la prévention des débordements doivent être les priorités guidant notre action en cette période délicate. Parallèlement, pour briser le cycle de la violence, nous devons aussi redoubler d'efforts afin de relancer le processus politique. Nous estimons qu'une paix durable dans la région ne peut être obtenue qu'au moyen de négociations sincères fondées sur la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant dans la sécurité et la dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer nos sincères condoléances à tous les proches de victimes, tant en Israël qu'en Palestine. Les cicatrices indélébiles que garderont toutes les personnes touchées doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour rechercher la paix.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe des efforts inlassables déployés la semaine dernière pour parvenir à un consensus sur un projet de résolution du Conseil de sécurité qui aurait appelé à des pauses humanitaires afin de permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave. Nous avons été déçus qu'en fin de compte, le Conseil n'ait pas été en mesure d'assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies en raison du recours au veto. Les organes politiques de l'ONU ne doivent pas rester silencieux face à cette situation, qui est une crise dramatique en ce qui concerne notre obligation collective de protéger les populations civiles.

Le Liechtenstein condamne les attentats terroristes perpétrés par le Hamas et d'autres groupes contre des civils israéliens, ainsi que les violations massives du droit international humanitaire, en particulier les actes dirigés contre des civils, les massacres, les enlèvements, les prises d'otages et les menaces d'assassinat d'otages. Les tirs de roquettes depuis Gaza sur des cibles civiles et les attaques visant délibérément des civils constituent de graves violations du droit international humanitaire et sont susceptibles de constituer des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité.

Nous affirmons le droit d'Israël à se défendre conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et notamment ses principes de discrimination et de proportionnalité. Le siège de Gaza, tel qu'il a été décrété par les chefs militaires israéliens, équivaut à un châtement collectif, qui viole le droit international humanitaire. Le nombre élevé de victimes civiles

enregistré à Gaza jusqu'à présent, dont un très grand nombre d'enfants, est inacceptable.

Dans l'immédiat, nous devons faire de la protection des civils notre priorité absolue. Le droit international humanitaire, en particulier les principes fondamentaux de protection des civils, doit être respecté à tout moment par tous les acteurs, et les auteurs de violations doivent rendre des comptes. Nous soulignons à cet égard l'enquête menée par la Cour pénale internationale depuis près de 10 ans, et nous attendons avec impatience que la Cour prenne des mesures concrètes.

L'ONU, et en particulier le Conseil, a une responsabilité cruciale dans la situation actuelle. L'un de ses aspects essentiels est d'empêcher une nouvelle escalade de la guerre à Gaza, qui a déjà conduit à une violence dangereuse et à une instabilité accrue en Cisjordanie et dans l'ensemble de la région. Mais la paix et la sécurité que le Conseil est chargé de protéger, dans cette situation des plus désastreuses, revêtent aussi une dimension humaine fondamentale. De ce fait, il est essentiel de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave à la population qui a le plus besoin d'aide, tout en veillant à ce que les parties au conflit respectent pleinement toutes les dispositions pertinentes du droit international humanitaire. Nous félicitons le Secrétaire général du rôle moteur qu'il joue, et nous espérons que le Conseil sera en mesure de s'acquitter de ses responsabilités. Pour relever ce défi, l'approche du Conseil doit être fondée sur notre humanité commune et guidée par le droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance, présidée par le Ministre des affaires étrangères du Brésil. Je tiens également à remercier de leurs précieux exposés le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes par S. E. M. Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de du Royaume hachémite de Jordanie.

Nous nous réunissons ici aujourd'hui dans des circonstances difficiles pour la cause palestinienne. Les événements sanglants et brutaux des dernières semaines et les graves tensions qui les accompagnent montrent que nous sommes face à une situation sans précédent et que le conflit pourrait devenir encore plus dangereux, avec

des répercussions majeures sur l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Consécutivement à ces événements, le Royaume du Maroc a présidé le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel, tenu en session extraordinaire, le 11 octobre, qui a abouti à la résolution 8987. La résolution appelait toutes les parties à faire preuve de retenue, réaffirmait la nécessité de protéger tous les civils, condamnait les souffrances du peuple palestinien frère, rappelait notre soutien au peuple palestinien sur ses terres et mettait en garde contre toute tentative de déplacement du peuple palestinien hors de ces terres.

Le Royaume du Maroc a également participé au sommet de la paix du Caire, le 21 octobre. Nous avons réaffirmé la nécessité de parvenir à une désescalade, de mettre fin à l'effusion de sang, de mettre un terme aux attaques militaires, de protéger tous les civils et de ne pas les prendre pour cible, conformément aux principes du droit international. Nous avons par ailleurs réaffirmé la nécessité de permettre que l'aide humanitaire soit acheminée de toute urgence aux habitants de la bande de Gaza de façon continue et en quantité suffisante et le rejet de tout déplacement de Palestiniens de leurs terres, qui constituerait une menace pour la sécurité nationale des pays voisins. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de lancer un véritable processus de paix qui aboutisse à la mise en œuvre de la solution des deux États conformément aux paramètres convenus au niveau international. Hier, S. M. le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods, a donné des instructions pour envoyer une aide humanitaire d'urgence au peuple palestinien, comprenant d'importantes quantités de nourriture, de médicaments et d'eau. Cette décision royale s'inscrit dans le cadre de l'engagement de Sa Majesté en faveur de la cause palestinienne. Sur instruction du Roi Mohammed, deux avions transportant une aide humanitaire d'urgence pour les Palestiniens de Gaza ont quitté le Maroc à destination de l'aéroport égyptien d'El-Arich aujourd'hui, mardi soir.

Le Maroc réaffirme sa solidarité pleine et entière avec les droits légitimes du peuple palestinien frère, fondés sur la solution des deux États telle que reconnue par la communauté internationale, qui conduirait à la création d'un État palestinien indépendant et viable sur la base des frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la tranquillité. Le Maroc souligne à nouveau l'importance de mettre fin à toutes les mesures qui portent atteinte au statut juridique et historique de la Ville sainte, en vue de garantir la paix et la stabilité et

d'éviter que ce conflit politique ne se transforme en un conflit religieux, dont les conséquences seraient désastreuses pour tout le monde. Il faut préserver Jérusalem comme un lieu de rencontre et un symbole de coexistence pacifique pour les trois religions monothéistes, où se cultivent le respect réciproque et de dialogue, comme le stipule l'Appel d'Al-Qods signé par le Roi Mohammed et S. S. le pape François à Rabat le 30 mars 2019.

Je voudrais terminer en citant le message que le Roi Mohammed a adressé le 12 février 2023 aux participants à la Conférence de haut niveau sur la protection et le soutien à la ville d'Al-Qods, qui s'est tenue au Caire :

« Convaincu que la paix au Moyen-Orient demeure une option stratégique incontournable, le Royaume du Maroc poursuivra ses efforts dans ce sens, en mettant à profit ses moyens et ses relations privilégiées avec toutes les parties et les puissances internationales agissantes. Il apportera ainsi son concours notamment à tout effort international destiné à relancer le processus de dialogue et de négociations, considéré comme l'unique moyen de mettre un terme à ce conflit et pour que prévalent la sécurité, la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient. »

Le Royaume du Maroc est prêt à coordonner ses efforts avec tous les partenaires et à prendre part à tous les efforts internationaux visant à mettre fin à la situation tragique et dangereuse actuelle à Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial Wennesland et la Coordonnatrice spéciale adjointe Hastings de leurs exposés.

Au moment même où le Conseil se réunit, la violence meurtrière et les effusions de sang se poursuivent en Israël et en Palestine. D'ici à la fin de la journée, de nouveaux civils auront tragiquement et inutilement perdu la vie, dont des nourrissons et des enfants. Il est intolérable de voir les civils continuer de souffrir démesurément en tant que victimes innocentes de ce conflit. La Nouvelle-Zélande condamne catégoriquement les attentats terroristes commis par le Hamas contre Israël. Nous sommes choqués par leur brutalité, par le fait que des civils soient pris pour cibles et par les prises d'otages, qui constituent des violations flagrantes du droit international, et nous demandons la libération immédiate et

inconditionnelle de tous les otages. Nous soutenons le droit d'Israël à se défendre, dans le plein respect du droit international, y compris en ce qui concerne les actions menées à Gaza. Cependant, en fin de compte, aucune solution militaire ne permettra d'instaurer une paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens.

La protection des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire sont les priorités les plus urgentes. La Nouvelle-Zélande s'associe aux appels en faveur d'une pause humanitaire afin de permettre aux organisations humanitaires neutres, impartiales et indépendantes d'aider et de protéger les habitants de Gaza qui en ont désespérément besoin. La dernière fois que la Nouvelle-Zélande a siégé au Conseil de sécurité, en 2015 et 2016, nous avons défendu la résolution 2286 (2016), qui appelle au renforcement de la protection des soins de santé dans les situations de conflit armé, notamment les hôpitaux et le personnel médical. Les établissements de santé ne doivent jamais être utilisés à des fins militaires ou faire l'objet d'attaques.

Nous sommes également très préoccupés par les mouvements massifs de personnes déplacées, dont la sûreté et la sécurité doivent être assurées. Nous appelons à la création de zones humanitaires sûres, qu'il est strictement interdit de prendre pour cible ou d'utiliser à des fins militaires, ainsi que de couloirs humanitaires à même de garantir qu'une aide vitale puisse atteindre les zones où elle est la plus nécessaire. Nous attendons d'Israël et du Hamas qu'ils agissent conformément au droit international humanitaire, qui impose des obligations à toutes les parties à un conflit armé. Israël a également l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, et plus particulièrement de la quatrième Convention de Genève, de pourvoir aux besoins essentiels des civils à Gaza, notamment la nourriture, l'eau, l'énergie et des abris, et de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire. On ne peut pas faire fi de ces obligations juridiques en période de conflit. La Nouvelle-Zélande exhorte toutes les parties, notamment Israël et l'Égypte, à faciliter dès que possible l'acheminement d'une aide humanitaire d'urgence aux civils de Gaza par le point de passage de Rafah. Il faut que le volume de l'aide arrivant à Gaza augmente sensiblement par rapport à ce que nous avons constaté récemment. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande appuie les appels humanitaires en faveur des populations de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël. Nous sommes prêts à accroître notre soutien dans les semaines à venir.

Nous regrettons vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution et de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de

la Charte des Nations Unies. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons tout mettre en œuvre pour éviter un débordement régional au Moyen-Orient. Nous accueillons favorablement toutes les possibilités permettant de désamorcer les hostilités de toute urgence, notamment les initiatives de l'ONU et d'autres pays de la région et au-delà. L'heure n'est pas aux gesticulations politiques ou à l'instrumentalisation du conflit pour promouvoir quelque cause que ce soit, si ce n'est celle consistant à apporter la paix et la sécurité à Israël, à Gaza et à l'ensemble de la région. L'heure est à la désescalade.

Enfin, la Nouvelle-Zélande reste attachée à la solution des deux États, qui prévoit un État palestinien indépendant vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël. Un nouvel horizon politique est indispensable. Nous appelons la communauté internationale à agir de toute urgence pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Sans cela, il est possible que le conflit armé prenne fin tôt ou tard, mais il n'y aura pas de vainqueur. Nous ne serons jamais libérés de la violence, de la perte de vies innocentes et de la haine, de l'antisémitisme et de l'islamophobie qui ont éclaté en Israël, dans les territoires palestiniens occupés et dans le monde entier depuis le 7 octobre. Comme l'a dit le Secrétaire général, trop de vies, ainsi que le sort de toute la région, sont en jeu. Nous n'avons pas droit à l'échec. Nous devons agir dès maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Ruidíaz Pérez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de participer au présent débat public et de réaffirmer l'importance que nous attachons à cette question cruciale. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé.

Je vais lire un extrait de notre déclaration, et la version intégrale sera publiée. Le Chili défend la solution des deux États et le droit d'Israël et de la Palestine à vivre en harmonie, à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues, et dans le plein respect des droits humains de tous leurs habitants. Cependant, cette solution est très loin de correspondre à la réalité, qui a pris une nouvelle tournure depuis les actes terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre et la riposte aveugle de l'État

d'Israël contre la population civile dans la bande de Gaza. Le Chili a condamné catégoriquement les actions du Hamas, ainsi que tous les actes de terrorisme, de violence et d'hostilité contre la population civile. C'est pour cette raison que nous appelons également à la libération inconditionnelle de tous les otages détenus par l'organisation terroriste, tout en garantissant leur bien-être et leur traitement conformément au droit international. De même, le Chili est très préoccupé par l'opération militaire à Gaza. L'emploi de la force dans le cadre de la légitime défense d'un État attaqué doit être guidé par les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution.

Toutefois, les faits montrent que ces principes n'ont pas été respectés. Depuis le 7 octobre, des infrastructures publiques, des habitations civiles et des centres éducatifs et de santé ont été bombardés, entraînant la mort de centaines de personnes, dont un tiers d'enfants. En outre, le blocus israélien de la bande de Gaza a empêché l'entrée de la nourriture, de l'eau, de fournitures médicales et de sources d'énergie, autant d'éléments essentiels à la survie humaine, sans oublier l'ordre d'évacuer la zone nord de la bande de Gaza, qui constitue un déplacement forcé de la population. Toutes ces actions constituent des violations des dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

En ce qui concerne le peuple palestinien, le Chili appuie depuis longtemps le droit du peuple palestinien à créer un État souverain, conformément à la résolution 181 (II) de 1947 et à la résolution 242 (1967) de l'Assemblée générale. Nous appelons également de toute urgence au respect intégral et immédiat de la résolution 2334 (2016) du 23 décembre 2016, qui réaffirme, entre autres dispositions, que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international. De même, nous avons progressé graduellement vers la reconnaissance de la Palestine en tant qu'entité politique. En 1998, nous avons établi un bureau de représentation auprès de l'Autorité nationale palestinienne à Ramallah et, avec d'autres pays de la région, nous avons reconnu l'État de Palestine en 2011. Cependant, il faut reconnaître que la situation actuelle à Gaza a été précédée d'une série d'actes qui ont été dénoncés, auxquels le Chili a fait référence dans diverses instances multilatérales. Outre ceux qui ont été déjà mentionnés, il y a les expulsions forcées, la révocation des permis de résidence, la détention arbitraire de Palestiniens, y compris d'enfants, et l'imposition d'un système complexe de points de contrôle.

Nous sommes vivement alarmés par les événements en cours. L'impératif moral de l'humanité, tel qu'il est consacré par le droit international humanitaire, exige de contribuer à la cessation des attaques aveugles contre la population civile. À cet égard, le Chili a exprimé et continuera d'exprimer sa position de manière claire et cohérente dans les instances bilatérales et multilatérales, en recherchant des mécanismes de coordination avec d'autres États afin de promouvoir des conditions nécessaires à la conclusion d'un accord transversal qui contribue à apporter une solution politique au conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan remercie la présidence brésilienne d'avoir convoqué ce débat urgent de haut niveau du Conseil de sécurité. Nous remercions le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial et la Coordonnatrice spéciale adjointe de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord exprimer au Ministre des affaires étrangères palestinien, M. Al-Malki, le plein appui et la solidarité du Gouvernement et du peuple pakistanais à l'égard de nos frères et sœurs palestiniens en ces temps tragiques et difficiles. Les bombardements incessants et aveugles de Gaza par Israël au cours des 17 derniers jours ont entraîné la mort de plus de 5 000 enfants, femmes et hommes palestiniens et fait 15 000 blessés. Un général israélien a déclaré que les attaques d'Israël seraient cette fois « massives et destructrices ». Le Pakistan condamne fermement et catégoriquement les frappes aériennes et l'action militaire d'Israël à Gaza, en particulier les attaques contre des écoles, des bâtiments résidentiels et même des hôpitaux, comme l'hôpital baptiste Ahli, où des centaines de malades et de blessés civils ont été tués. Ces attaques israéliennes contre des civils, des objets de caractère civil et des infrastructures civiles, le blocus de l'eau, de la nourriture et du carburant, ainsi que le transfert forcé de personnes hors du territoire occupé, constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et s'apparentent à des crimes de guerre. Les responsables de ces atrocités criminelles doivent en répondre.

Le Pakistan appelle à l'instauration d'un cessez-le-feu, immédiatement et sans condition. La poursuite de la campagne israélienne à Gaza entraînera de nouvelles pertes civiles massives et pourrait déclencher un conflit plus dangereux et de plus large portée. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de lancer un appel au cessez-le-feu. Ceux qui contribuent à la prolongation du conflit portent une lourde responsabilité. Nous saluons le rôle joué par l'Égypte et les organismes des

Nations Unies pour faciliter l'acheminement d'une partie de l'aide humanitaire par le poste frontière de Rafah, y compris les articles de secours fournis par le Pakistan. Mais cela ne suffit pas. Nous espérons qu'un mécanisme durable acheminement d'une aide humanitaire vitale, notamment l'eau, la nourriture, le carburant et les médicaments, sera mis en place pour la population assiégée de Gaza.

Le déplacement de la population palestinienne de Gaza est une autre violation du droit international humanitaire. Le Conseil doit s'opposer aux tentatives d'Israël de déplacer les habitants de Gaza à l'intérieur ou à l'extérieur de la bande de Gaza.

Toute tentative de créer une fausse équivalence entre Israël, Puissance occupante, et les Palestiniens, les victimes de l'occupation, est juridiquement, moralement et politiquement intenable. Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Toutefois, en vertu du droit international, la lutte des peuples vivant sous occupation étrangère pour l'autodétermination et la libération nationale est légitime et ne peut être assimilée au terrorisme. C'est la répression de cette lutte qui est illégale. Tout au long de l'histoire, les puissances coloniales ont présenté les mouvements de libération nationale comme des organisations terroristes. Certains membres du Conseil ont offert leur protection à leurs alliés qui oppriment les peuples occupés en Palestine et au Cachemire. En vertu de la Charte des Nations Unies, les États ont le droit de se défendre contre les atteintes à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. Or, un État qui occupe par la force un territoire étranger ne peut pas invoquer le droit de légitime défense contre ceux dont il a occupé illégalement le territoire.

La perpétuation de l'occupation israélienne n'apportera pas la paix en Terre sainte. Une paix durable résultera de la solution des deux États convenue au niveau international et de la création d'un État palestinien sûr, viable, souverain et d'un seul tenant sur la base des frontières d'avant juin 1967, avec Al-Qods al-Charif comme capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Brésil d'avoir organisé cet important débat public et tous les intervenants des informations qu'ils nous ont communiquées. Nous avons écouté très attentivement le débat d'aujourd'hui.

La Thaïlande est profondément préoccupée par l'escalade des hostilités et de la violence au Moyen-Orient provoquée par les événements sans précédent survenus en Israël et à Gaza. Nous espérons que le Conseil de sécurité poursuivra ses efforts pour prendre des mesures afin de remédier à cette situation urgente, qui a eu de graves conséquences humanitaires, et pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. Dans l'intervalle, nous attendons avec impatience un examen plus approfondi de la question et une décision sur celle-ci lors de la reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale cette semaine.

L'intensification des hostilités, de même que l'ampleur et l'étendue de la violence ont entraîné la mort de milliers d'innocents et fait de nombreux blessés et déplacés, notamment des enfants, des femmes, des personnes âgées et des malades. Le recours massif et croissant à la force a détruit leurs moyens de subsistance et leurs communautés. En raison des conséquences préjudiciables sur les civils, nous nous opposons à ce que l'accès aux produits de première nécessité, tels que l'eau, la nourriture, l'électricité et le carburant, soit refusé en tant qu'arme de guerre. Nous nous opposons également à la prise pour cible des infrastructures civiles critiques.

La Thaïlande présente ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées de toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie. Nous exprimons notre plus profonde sympathie à toutes les personnes qui souffrent. Nous sommes également des victimes. Des citoyens thaïlandais ont été tués ou blessés. Nous sommes vivement préoccupés par la sécurité des ressortissants thaïlandais, ainsi que par celle des personnes capturées et retenues en otage. Nous demandons instamment leur libération immédiate et leur retour en toute sécurité. La Thaïlande condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence et d'attaques contre les civils dans les situations de conflit, y compris la capture et la prise d'otages. La Thaïlande exhorte toutes les parties à respecter et à remplir leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à garantir la sécurité et la dignité des civils dans les situations de conflit. La protection des vies innocentes et des civils doit être une priorité de tous les instants.

Alors que la situation s'aggrave, la préoccupation la plus urgente concerne tous les civils qui ont été touchés. L'accès sans entrave de l'aide humanitaire doit être garanti. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de mobiliser l'aide humanitaire en faveur des civils de Gaza afin qu'ils aient accès aux produits de première

nécessité, notamment à de l'eau propre et salubre, à de la nourriture et à des soins médicaux. La Thaïlande s'associe à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles prennent sans plus tarder des mesures visant à empêcher l'escalade de la violence et mettent en œuvre un cessez-le-feu immédiat. Nous engageons toutes les parties à rechercher tous les moyens de résoudre la situation actuelle et à œuvrer en faveur d'une paix à long terme par la diplomatie.

Nous exhortons également le Conseil de sécurité à tout mettre en œuvre pour rétablir la paix et la sécurité dans la région, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La Thaïlande continuera d'appuyer l'ONU et la communauté internationale par tous les moyens possibles pour désamorcer la situation. Nous réaffirmons notre soutien à un véritable dialogue, en vue de trouver une solution pacifique mutuellement convenue à la question, conformément à la solution des deux États, en vertu de laquelle les États d'Israël et de Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères du Brésil à notre séance ce matin. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que la Coordonnatrice spéciale adjointe.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant du Royaume hachémite de Jordanie au nom du Groupe des États arabes.

C'est avec une extrême inquiétude que l'État du Qatar suit l'évolution dangereuse de la situation dans la bande de Gaza. Nous appelons de nouveau toutes les parties à engager une désescalade pour parvenir à un cessez-le-feu global sur tous les fronts. Nous demandons la libération immédiate de tous les prisonniers, en particulier les civils, la fourniture d'une aide urgente à la bande de Gaza et l'ouverture de couloirs sûrs pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'État du Qatar réaffirme sa condamnation de toutes les formes d'attaques contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, et son rejet catégorique du blocus global imposé par Israël, Puissance occupante, à la bande de Gaza. Le blocus a privé 2,3 millions de

personnes, dont la moitié sont des enfants, des moyens de satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment l'eau, la nourriture, les médicaments et l'électricité, tandis que les bombardements israéliens ont coûté la vie à plus de 5 000 Gazaouites, dont plus de 1 000 femmes et 2 000 enfants innocents. Il est inacceptable pour Israël de se servir du conflit actuel comme prétexte pour adopter une politique de punition collective contre le peuple palestinien frère, notamment en procédant à des déplacements forcés et en obligeant les civils à se déplacer ou à s'installer dans les pays voisins. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international.

L'État du Qatar réaffirme que l'intensification des attaques israéliennes contre la bande de Gaza et les biens de caractère civil, notamment des hôpitaux, des écoles et des habitations, constitue une escalade dangereuse de la situation qui laisse présager des conséquences désastreuses pour la sécurité et la stabilité régionales. Il s'agit également d'une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, l'État du Qatar a mis en garde contre les conséquences du durcissement des politiques d'Israël, notamment les tentatives contestées visant à porter atteinte au statu quo historique et religieux des Lieux saints, les incursions répétées dans la mosquée Al-Aqsa, la poursuite des politiques de colonisation, l'annexion de terres, la démolition d'habitations palestiniennes, ainsi que les mesures arbitraires prises contre les prisonniers palestiniens. L'État du Qatar souligne l'importance de la coopération pour endiguer la violence et de prévenir le risque de débordement de la violence, dont le prix sera payé par les peuples de la région.

Au cours des deux dernières semaines, l'État du Qatar a engagé des contacts intensifs et déployé des efforts diplomatiques au plus haut niveau avec un certain nombre de hauts dirigeants et de responsables de la région, ainsi qu'avec des capitales influentes et d'autres acteurs internationaux et régionaux. Il est de notoriété publique que l'État du Qatar croit fermement à la médiation et au dialogue pour régler les différends par des moyens pacifiques et qu'il maintient ouverts des canaux de communication avec toutes les parties, ce qui a permis de remporter plusieurs succès grâce aux efforts de médiation du Qatar, notamment la libération de plusieurs otages détenus dans la bande de Gaza ces derniers jours. Nous poursuivrons nos efforts intenses avec les États frères et amis et les partenaires internationaux à cette fin.

En conséquence, l'État du Qatar rejette fermement les observations faites par le représentant d'Israël plus tôt dans la journée. Il a parlé de la politisation de l'aide humanitaire fournie par l'État du Qatar aux civils de Gaza et a présenté une fausse image des efforts de médiation de l'État du Qatar, qui ont été salués par tous les pays frères et amis, l'ONU et les partenaires internationaux. Au cours de la présente séance, nous avons également entendu de nombreuses reprises des mots de remerciement et d'appréciation pour l'État du Qatar, qui a été félicité pour son rôle à cet égard. L'aide apportée par l'État du Qatar à la population civile de la bande de Gaza est une aide humanitaire et au développement fournie par l'intermédiaire de l'ONU et découle de notre obligation humanitaire et morale à l'égard du peuple palestinien frère. Elle répond également aux appels lancés par les partenaires internationaux qui demandent à l'État du Qatar de jouer un rôle de premier plan pour instaurer la stabilité, dans l'intérêt de la bande de Gaza et des pays de la région. Nous réaffirmons que l'État du Qatar poursuivra ses efforts humanitaires pour protéger la vie de toutes les personnes touchées par cette crise catastrophique dans la bande de Gaza.

L'État du Qatar souligne la nécessité de faciliter l'accès immédiat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin. Par ailleurs, le rôle de l'ONU et des organisations internationales doit être renforcé afin de répondre à l'urgence de la situation humanitaire. À cet égard, nous apprécions le rôle essentiel joué par la République arabe d'Égypte. Nous saluons en outre les efforts du Secrétaire général et des organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'État du Qatar a assuré la fourniture d'une aide d'urgence en envoyant ces derniers jours plusieurs avions transportant de l'aide humanitaire à l'aéroport d'El-Arish, pour qu'elle soit acheminée à Gaza. Cela s'ajoute à l'aide humanitaire que l'État du Qatar fournit actuellement pour améliorer les conditions de vie déplorable dans la bande de Gaza en raison du blocus en place depuis maintenant plus de 16 ans. Notre aide comprend la construction de logements, de centres de santé et d'infrastructures, telles que des routes, et la fourniture du carburant nécessaire pour produire de l'électricité, ainsi qu'un soutien financier à l'UNRWA, afin de ne pas anéantir les espoirs de paix, de sécurité et de stabilité.

Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'adopter par consensus un projet de résolution

pour mettre fin à cette crise. À cet égard, nous continuons d'espérer que le Conseil s'acquittera de la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Tout récemment, le Conseil a entendu de nombreuses voix soulignant que les solutions partielles et l'imposition de faits accomplis rendent la situation actuelle intenable et entraînent un cycle permanent de violence. Nous assistons à un nouvel épisode de violence qui nous conforte dans l'idée que la seule garantie d'une paix durable dans la région est de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne, conforme à l'Initiative de paix arabe et à la solution des deux États, qui garantit la création d'un État de Palestine indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables. À cette fin, des mesures concrètes et des efforts sincères seront nécessaires pour résoudre cette question centrale pour la paix au Moyen-Orient.

Pour terminer, l'État du Qatar est convaincu que la paix reste possible, même dans les conditions extrêmement sombres et dangereuses qui règnent actuellement. Nous appelons les parties concernées et la communauté internationale à transformer la terrible tragédie dont nous sommes témoins en une incitation à intensifier les efforts pour parvenir à une solution globale, juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore 40 orateurs et oratrices inscrits sur la liste. Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne à présent la parole à M. Niang.

M. Niang (*parle en anglais*) : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien félicite le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé. Le comité félicite également le Secrétaire général António Guterres des efforts inlassables qu'il déploie pour faire face à la crise à laquelle nous sommes confrontés.

Au fil des ans, nous avons à maintes reprises prévenu que la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, était intenable. Sans horizon politique, et dans un contexte de violations

incessantes des droits humains, la détérioration de la situation et l'escalade deviennent inévitables. Pourtant, le Conseil de sécurité reste incapable de faire cesser l'effusion de sang et de protéger les vies civiles, comme l'a malheureusement montré l'exercice du droit de veto la semaine dernière (voir S/PV.9442).

Le 7 octobre, j'ai publié une déclaration condamnant le fait que des centaines de civils avaient été tués ou blessés en Israël. Nous avons également condamné les prises d'otages. Nous nous félicitons de la récente libération de quatre captifs et remercions le Qatar et l'Égypte des efforts qu'ils ont déployés à cette fin. Je demande également la libération de tous les captifs et de tous les prisonniers politiques. Le 17 octobre, le Bureau du Comité a publié un communiqué qui, entre autres, condamnait le fait que des milliers de civils avaient été tués ou blessés, et que de très nombreuses infrastructures civiles étaient prises pour cible et détruites dans la bande de Gaza.

Israël, Puissance occupante, est responsable de protéger la population civile et doit endosser celle de la catastrophe humanitaire en cours. Tout le monde a mis en garde à plusieurs reprises contre les risques de déflagration, le blocus illégal imposé par Israël à Gaza depuis 16 ans ayant transformé la bande de Gaza en une prison à ciel ouvert et appauvri la population. Nous condamnons fermement les frappes aériennes et bombardements menés par Israël en représailles sur la bande de Gaza, zone densément peuplée, au cours desquels, au 23 octobre, plus de 5 087 Palestiniens, dont des femmes et plus de 2 055 enfants, ont été tués, et plus de 15 000 Palestiniens ont été blessés. Des milliers d'autres personnes seraient encore sous les décombres de leurs maisons détruites.

Un crime de guerre particulièrement odieux consiste à attaquer les installations médicales, comme l'hôpital anglican Ahli dans la bande de Gaza, où une frappe aérienne a tué quelque 500 personnes, dont des enfants, des femmes, des hommes et du personnel médical, ou les lieux de culte abritant des civils, comme l'attaque de l'église orthodoxe grecque de Saint-Porphyre, où l'on déplore des dizaines de morts et de blessés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime que plus de 1,4 million de Palestiniens de Gaza ont été déplacés.

Le Comité condamne en outre l'ordre militaire donné par Israël aux Palestiniens du nord de Gaza d'évacuer vers le sud de la bande, car il n'y a nulle part où aller en toute sécurité à Gaza. Le transfert forcé de personnes constitue une grave violation du droit international. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies pour qu'Israël annule

l'ordre d'évacuation. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et assister à une nouvelle Nakba infligée au peuple palestinien.

Les guerres ont des règles, que l'Organisation et le Conseil doivent s'employer à faire appliquer et respecter – toujours. Les punitions collectives, le refus de l'aide humanitaire et les attaques militaires contre les maisons, les hôpitaux, les lieux de culte, les écoles et les installations où les civils cherchent refuge constituent des violations du droit international humanitaire. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat. Israël doit immédiatement lever son siège total de Gaza et permettre l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'électricité, aux fournitures médicales et autres articles vitaux, car ce refus délibéré équivaut à une punition collective infligée aux 2,3 millions de Palestiniens vivant à Gaza, dont la moitié sont des enfants. Nous félicitons l'Égypte d'avoir facilité l'entrée d'une aide humanitaire cruciale à Gaza par le point de passage de Rafah et nous demandons instamment à Israël de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide. De même, nous saluons l'organisation, par l'Égypte, du sommet international du Caire pour la paix au Moyen-Orient, qui s'est tenu le 21 octobre. Nous avons besoin de plus de dialogue, pas de moins.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a déclaré avoir perdu 35 membres de son personnel, tués par les bombardements israéliens. Ses installations abritent plus de 600 000 personnes déplacées, tandis que ses fournitures vitales s'amenuisent. L'Office a demandé une aide d'urgence de 104 millions de dollars. Nous appelons tous les États Membres à fournir une aide financière urgente à l'UNRWA et à continuer à soutenir fermement sa mission indispensable.

Nous regrettons que la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se détériore rapidement ; 91 Palestiniens, dont plus de 20 enfants, y ont été tués depuis le 7 octobre par les forces d'occupation israéliennes et les colons.

Le Comité se félicite que la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël ait pris la décision de recueillir des preuves des crimes de guerre commis par toutes les parties depuis le 7 octobre. Il se joint également à l'appel lancé à la Cour pénale internationale pour qu'elle lance une mission d'établissement des faits sur les violations du droit international humanitaire. Les responsabilités doivent être établies pour toutes les violations des droits humains et infractions au droit

international qui ont été perpétrées dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

La crise actuelle prouve une fois de plus le caractère central de la question palestinienne pour la stabilité au Moyen-Orient dans le monde. Bien que nous soyons focalisés sur la nécessité immédiate de garantir un cessez-le-feu et de fournir une aide humanitaire désespérément nécessaire, nous devons souligner qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Nous devons nous concentrer sur nos objectifs de longue date, à savoir la fin de l'occupation israélienne et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce sont là les fondements d'une paix juste et durable.

J'appelle le Conseil de sécurité et tous les États Membres à surmonter leurs divisions et à agir maintenant pour mettre fin à l'effusion de sang et protéger le peuple palestinien. Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu immédiat et à la fourniture sans entrave d'une aide humanitaire urgente à tous ceux qui en ont besoin.

Enfin, le Comité renouvelle ses appels à déployer des efforts internationaux sérieux conduisant à la souveraineté et à l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et à trouver une solution juste à la situation critique des réfugiés palestiniens. C'est là, et non dans l'effusion de sang, que se trouve la seule voie vers un règlement juste et durable de la question de Palestine et vers la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous traversons des moments de profonde tristesse et de douleur pour l'humanité. Nous présentons nos sincères condoléances pour les nombreuses victimes. Nous compatissons avec leurs familles et nous exigeons la libération des otages, y compris les bébés, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Le Conseil ne doit pas oublier que la crise que nous traversons actuellement a été déclenchée par les attentats terroristes atroces perpétrés par le Hamas le 7 octobre, qui ont touché aussi bien les Israéliens que les Palestiniens et des personnes d'autres nationalités, faisant des morts et des blessés, causant des souffrances et des ravages et provoquant une très grave situation humanitaire.

Le Guatemala réaffirme sa condamnation dans les termes les plus forts des attaques terroristes commises par

le Hamas contre l'État d'Israël et sa population civile. Le Hamas confond la cause palestinienne avec la justification du terrorisme, ce qui constitue une grave erreur morale et stratégique pour la cause palestinienne et compromet les efforts déployés au niveau international pour instaurer la paix sur ce territoire.

Nous condamnons également les attaques menées par le groupe terroriste Hezbollah contre Israël, qui violent la résolution 1701 (2006) établissant la Ligne bleue, la frontière entre le Liban et Israël, et ont une fois de plus coûté la vie à des civils, tant israéliens que palestiniens.

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous rappelons les paroles prononcées par Golda Meir, qui a déclaré que si les groupes pro-palestiniens déposaient les armes aujourd'hui, il n'y aurait plus de violence, mais que si les Israéliens déposaient les armes aujourd'hui, il n'y aurait plus d'État d'Israël. L'incapacité du Conseil de reconnaître le droit de l'État d'Israël de se protéger et de défendre sa population ne contribue pas à la recherche du dialogue, de la paix et de la sécurité dans la région et le monde et met en danger l'humanité tout entière.

Le Conseil doit agir pour réduire les clivages et décourager les discours et les actes de haine. La seule façon d'y parvenir est de s'unir contre le terrorisme en condamnant clairement et sans équivoque les agissements du Hamas et d'autres organisations terroristes aux idéologies violentes et extrémistes et en exigeant qu'ils cessent de placer des arsenaux et des infrastructures terroristes dans les sous-sols des hôpitaux, des écoles et des lieux de culte, ce qui porte atteinte à la protection des civils, qui sont utilisés comme boucliers humains.

Face à la catastrophe provoquée, nous sommes heureux d'apprendre que l'aide humanitaire arrive déjà, et nous appelons instamment à la multiplication des pauses humanitaires, tout en veillant à ce qu'elles ne soient pas utilisées à mauvais escient par les groupes terroristes pour commettre de nouveaux actes qui toucheraient la population civile et aggraveraient une situation déjà désastreuse.

Pour que le Conseil de sécurité puisse exercer efficacement sa responsabilité en matière de prévention et de règlement des conflits qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales, il convient d'adopter des résolutions équilibrées qui prennent en compte tous les aspects d'une situation donnée, y compris, en l'espèce, le droit de légitime défense de l'État d'Israël, en veillant à ce que le peuple israélien puisse se protéger.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : La date du 7 octobre restera à jamais gravée dans nos cœurs. Des jeunes femmes et des jeunes hommes, des nourrissons, des mères, des pères et des grands-parents ont été tués avec une cruauté sans limite. Ils ont été tués pour une seule raison : parce qu'ils étaient juifs. Des actes de terreur indicibles, dont il faut pourtant parler, ont été commis, et des victimes ont été massacrées dans leur innocence pour une seule raison : parce qu'elles étaient juives. En de trop nombreux lieux, ces morts n'ont pas été condamnées, même aujourd'hui, au Conseil de sécurité. Dans certains cas, elles ont été célébrées, mais dans trop d'autres, elles ont été niées. Aucun contexte ni aucune fausse comparaison ne saurait justifier ces terribles atrocités.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la façon dont la présidence brésilienne du Conseil traite l'atrocité terroriste perpétrée par le Hamas le 7 octobre et ses conséquences tragiques sur la vie et la dignité humaines, ainsi que sur la paix et la sécurité dans la région, en accordant à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Nous devons reconnaître à l'unisson l'horreur des massacres commis le 7 octobre et, bien entendu, défendre pleinement la paix pour les Israéliens et les Palestiniens, qui méritent de vivre en sécurité, dans la dignité et sans crainte.

Le Canada appuie sans équivoque le droit d'Israël de se défendre. Aucun État, aucun pays représenté au Conseil ne peut s'abstenir de réagir à la nature de l'attaque qui a été perpétrée ce jour-là. Aucun d'entre nous, en toute honnêteté, ne peut se regarder dans le miroir et dire que nos gouvernements ne réagiront pas.

Il faut agir dans le respect du droit international. Israël bénéficie toutefois d'un autre droit, que nous avons tous également : le droit de faire son deuil, de reconforter les personnes touchées et de rendre hommage à chacune des 1400 personnes tuées, comme le font les Palestiniens et tous ceux qui perdent des êtres chers dans ce terrible conflit.

Comme d'autres l'ont dit, même les guerres sont régies par des règles. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent satisfaire à toutes les obligations découlant du droit international. Le devoir de protéger les civils s'applique à chacun d'entre nous.

Nous continuons d'exiger que le Hamas libère tous les otages. La prise et la détention d'otages est un crime de guerre. Cela doit cesser et cela peut cesser aujourd'hui.

Nous voudrions saluer le rôle de premier plan joué par de nombreux partenaires dans la réduction des retombées et des pertes parmi la population civile. Je pense notamment aux efforts diplomatiques inlassables de nos amis aux États-Unis, à l'important sommet régional organisé par l'Égypte, aux négociations essentielles menées par le Qatar et à la participation active d'un grand nombre de ministres à la séance d'aujourd'hui, à l'invitation du Brésil qui assume la présidence du Conseil. À toutes ces occasions, nous avons exprimé nos vives préoccupations quant à la situation humanitaire à Gaza, qui continue de se détériorer. Nous nous félicitons des accords qui ont été conclus entre Israël et l'Égypte pour faciliter l'envoi de convois à Gaza, mais nous devons tous faire davantage pour éviter une catastrophe plus grave encore pour les civils palestiniens à Gaza.

Plus tôt dans la journée, le Premier Ministre de mon pays, Justin Trudeau, a déclaré que le Canada était favorable aux pauses humanitaires de sorte à protéger les civils, à apporter davantage d'aide humanitaire et à faire sortir les ressortissants étrangers de Gaza. Jusqu'à présent, le Canada s'est engagé à débloquer 60 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire. Cette somme sera versée à des partenaires de confiance, notamment les organismes des Nations Unies, afin de répondre aux besoins urgents des civils les plus vulnérables dans cette crise.

(l'orateur poursuit en français)

Il est essentiel que ce conflit ne s'aggrave pas et ne s'étende pas aux régions voisines. La rhétorique de l'Iran en faveur du Hamas, les déclarations du groupe terroriste Hezbollah et le lancement de roquettes par des acteurs au Liban et au Yémen sont incendiaires et profondément troublants. Nous sommes gravement préoccupés par les actions continues de l'Iran et des groupes reconnus comme terroristes par le Conseil pour déstabiliser la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Les atrocités du 7 octobre ont rappelé une fois de plus au monde que l'antisémitisme n'est pas une relique du passé, mais une réalité quotidienne vécue par de trop nombreuses communautés juives dans le monde.

Nous notons que mon pays, le Canada, a nommé, la semaine dernière, l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Deborah Lyons, comme notre nouvelle envoyée spéciale pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme. Elle travaille aux côtés d'Amira Elghawaby, qui est la représentante spéciale

du Canada pour la lutte contre l'islamophobie. Ces deux femmes travailleront ensemble pour répondre aux dangers croissants de la haine sous toutes ses formes. Le Canada soutient fermement les peuples israélien et palestinien dans leur droit à vivre en paix, en sécurité, dans la dignité et sans crainte. Plus que jamais, nous restons attachés à une solution à deux États. Il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient sans un horizon politique viable qui permette de concrétiser cette vision.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada ne croit pas un instant que le Hamas représente le peuple palestinien. Je tiens à dire ceci aux Palestiniens, aux Israéliens, aux Juifs, aux chrétiens, aux musulmans et aux fidèles de toute confession : que celles et ceux qui sont unis dans la souffrance le soient aussi dans la recherche de la paix. Je voudrais paraphraser quelques lignes d'un célèbre soliloque de Shakespeare. Israéliens et Palestiniens ont tous des mains, des organes, des proportions, des sens, des émotions, des passions. Ils sont nourris avec la même nourriture. Ils sont blessés avec les mêmes armes. Ils sont sujets aux mêmes maladies. Ils sont guéris par les mêmes moyens. Ils sont réchauffés et refroidis par le même hiver et le même été, comme nous tous. Ils pleurent la mort de leurs enfants et de leurs proches. Ils aspirent à la liberté et recherchent la sécurité. Ils partagent les traumatismes, la douleur et la tristesse. Puissent-ils tous trouver la vérité, la justice et la réconciliation. En cette Journée des Nations Unies, œuvrons ensemble pour que cesse enfin le fléau de la guerre entre Israël et l'État de Palestine.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) *(parle en anglais)* : Je remercie le Brésil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Le sujet à l'ordre du jour est très important, et la présente séance se tient à un moment exceptionnellement sensible. Nous sommes témoins d'atrocités et de massacres effroyables et brutaux, ainsi que de châtements collectifs infligés à la population palestinienne à Gaza, en violation flagrante du droit international humanitaire. Les attaques terroristes contre l'hôpital Ahli Arabi, qui ont entraîné la mort de plus de 500 civils innocents, dont des femmes et des enfants, ne sauraient être qualifiées autrement que de crime de guerre odieux.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son exposé d'aujourd'hui, l'opération palestinienne contre

l'occupation menée le 7 octobre ne s'est pas déroulée dans le vide. Les Palestiniennes et les Palestiniens souffrent de l'histoire douloureuse marquée par l'occupation, l'agression, la discrimination et l'imposition de politiques d'apartheid par le régime israélien depuis des décennies. Malgré le soutien massif de la grande majorité des États Membres, comme en témoignent les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale affirmant le droit de la nation palestinienne à l'autodétermination, le Conseil de sécurité se heurte à des obstacles considérables qui l'empêchent de prendre des mesures décisives. Le principal obstacle à cette démarche est l'appui indéfectible des États-Unis, qui ont exercé leur droit de veto sur plus de 40 projets de résolution au Conseil. L'incapacité du Conseil à agir a malheureusement enhardi le régime d'occupation israélien, ce qui s'est traduit par la perpétration de crimes encore plus odieux.

Les droits inaliénables des Palestiniennes et des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour, continuent d'être bafoués et gravement violés par le régime d'occupation israélien. La communauté internationale, de concert avec le Conseil de sécurité, est investie d'obligations morales et juridiques qui exigent une action immédiate. Ils doivent intensifier leur engagement en fournissant une protection complète aux Palestiniens, ce qui implique l'arrêt de l'agression militaire israélienne, l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, la garantie d'un accès humanitaire sans entrave, la réouverture du point de passage de Rafah et la facilitation de l'acheminement rapide des fournitures essentielles à Gaza.

Aujourd'hui, le Secrétaire d'État des États-Unis a une nouvelle fois tenté, à tort, de rejeter la faute sur l'Iran. L'Iran réfute catégoriquement ses allégations infondées. Notre attachement à la paix et à la stabilité dans la région demeure inébranlable. L'Iran joint sa voix à celle de la communauté internationale pour appuyer l'appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la fin de l'implacable agression militaire d'Israël, ainsi que pour souligner l'importance vitale de mettre un terme au déplacement forcé de plus d'un million d'habitants de Gaza. L'appui indéfectible des États-Unis à l'occupation et à l'agression fait de ce pays un élément actif du problème. Il contribue à aggraver le conflit en se ralliant ouvertement du côté de l'agresseur, au détriment de la population palestinienne innocente. En fournissant rapidement un soutien militaire et logistique au régime d'occupation oppressif, les États-Unis se sont ainsi rendus complices du massacre brutal de Palestiniens innocents dans la bande de Gaza.

Il est regrettable qu'aujourd'hui, dans cette salle, les États-Unis, le Canada et certains autres États occidentaux aient tenté de rejeter la responsabilité sur la victime plutôt que sur l'agresseur. Ils mettent sur le même pied, d'une part, le droit à l'autodétermination et à la légitime défense du peuple palestinien et, d'autre part, le terrorisme, tout en cherchant à faire valoir un droit injuste de légitime défense dont bénéficierait le régime d'occupation, Israël. Le droit international est clair à ce sujet. Il n'existe aucune disposition permettant à un régime d'occupation d'invoquer le droit à la légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En revanche, le droit international et la Charte reconnaissent le droit légitime à l'autodétermination, ainsi que le droit de légitime défense, du peuple palestinien, y compris des membres de groupes de résistance tels que le Hamas. L'Iran maintient son soutien sans réserve aux droits légitimes du peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation et l'agression militaire d'Israël. Nous sommes déterminés à appuyer les aspirations de la population palestinienne jusqu'à ce que l'occupation prenne fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je note la présence du représentant du régime de Poutine, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. Il représente l'agresseur qui nie le droit de mon pays à exister, terrorise et tue notre peuple, enlève des enfants, viole des femmes et prend des otages. Je ne pense pas qu'il me faille poursuivre la liste de ces crimes après que l'écrasante majorité des déclarations condamnant le terrorisme y ont fait référence pendant des heures dans cette salle. Je voudrais toutefois poursuivre en remerciant le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, et la Coordinatrice spéciale adjointe, Lynn Hastings, de leurs exposés.

Cela fait 18 jours que les hostilités au Moyen-Orient, déclenchées par les attaques terroristes brutales et aveugles du Hamas en Israël, ont commencé. À cet égard, nous soutenons fermement le droit d'Israël à se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Dans le monde moderne, rien ne saurait justifier la terreur, quelle qu'elle soit, et l'Ukraine condamne à nouveau avec force les attaques du Hamas, au cours desquelles plusieurs milliers de personnes, y compris des citoyens ukrainiens, ont été tuées et blessées. Nous condamnons également le recours à la prise d'otages, une pratique dont l'Ukraine souffre elle aussi dans le contexte de sa guerre de libération contre la Russie, et nous exigeons la libération

immédiate et sans condition de tous les otages. La terreur ne vise pas seulement des vies humaines aujourd'hui, elle a aussi pour objectif de saper les perspectives d'un avenir pacifique pour deux peuples, car il n'y a pas de place pour des structures comme le Hamas dans un tel avenir. C'est pourquoi le Hamas a plongé la région dans les hostilités. C'est pourquoi ses militants se dissimulent dans la population civile et utilisent les civils comme boucliers humains. Nous condamnons fermement cette pratique honteuse.

Les Ukrainiens connaissent dans leur chair la douleur de la guerre. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés de l'hôpital Ahli. Il est désormais crucial d'éviter que le nombre de victimes civiles augmente encore, en Israël aussi bien qu'en Palestine. Nous demandons instamment aux parties de se conformer strictement aux règles de la guerre et de respecter les normes du droit international humanitaire. Toutes les précautions possibles doivent être prises en vue de réduire autant que faire se peut les préjudices causés aux civils. L'Ukraine est convaincue que le soutien et l'accès humanitaires à Gaza doivent être maintenus afin de permettre l'acheminement de l'aide essentielle, de l'eau, de la nourriture et des médicaments aux civils. En outre, tous les otages doivent être libérés immédiatement.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que nous devons éviter l'escalade de tout conflit dans la région. Le processus de paix au Moyen-Orient reste le fondement de tous les efforts visant à restaurer la stabilité et la sécurité régionales. L'Ukraine a toujours soutenu la mise en œuvre du principe des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et elle préconise le règlement du conflit israélo-palestinien par des moyens politiques et diplomatiques.

Nous sommes convaincus qu'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient peut être instaurée si les parties mettent en œuvre sans condition les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les autres accords internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour traiter ce point de l'ordre du jour.

La Namibie souscrit à la déclaration faite par le représentant du Sénégal en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont la Namibie assure la vice-présidence.

Ma délégation remercie de leurs exposés détaillés le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, et son adjointe, M^{me} Lynn Hastings.

Depuis 17 jours, le monde assiste avec horreur à l'escalade inédite de la violence, de la brutalité, des meurtres aveugles et des destructions gratuites des moyens de subsistance et des biens, qui a fait prendre des proportions dramatiques au conflit au Moyen-Orient. Cette situation a entraîné un carnage et une situation humanitaire désastreuse qui s'aggrave d'heure en heure. La Namibie condamne la violence et déplore les pertes cruelles de vies humaines et présente ses condoléances aux proches, parents et amis de tous ceux qui ont perdu la vie dans ces terribles circonstances.

Le monde entier, et en particulier les familles des victimes des deux côtés de ce carnage, tourne son regard vers l'ONU, et en particulier vers le Conseil de sécurité, dans l'espoir qu'il remplira la mission pour laquelle il a été créé voici près de 80 ans : assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'incapacité du Conseil de sécurité à agir dans les graves circonstances actuelles n'est pas seulement décevante, elle affirme aussi à sa manière que nous appliquons de manière très incohérente la Charte des Nations Unies. De même, notre attachement au droit international, aux droits de l'homme et au droit international des droits de l'homme est devenu de plus en plus nuancé et il est appliqué de manière sélective, sachant que le conflit entre la Palestine et Israël a beau durer depuis près de 80 ans, on refuse toujours de reconnaître que l'occupation prolongée, l'expansion des colonies et l'annexion sont les causes profondes de la crise actuelle.

Des arguments sur la légitimité des préoccupations sécuritaires d'Israël ont été entendus, mais on peut les mettre en regard du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Les rapports de l'ONU confirment l'existence d'une tendance à utiliser les politiques justifiant l'expansion territoriale et les préoccupations en matière de sécurité comme prétexte pour justifier le châtement collectif d'une population entière. L'utilisation d'une force aveugle et disproportionnée contre des civils innocents, y compris des enfants, doit être pour nous une ligne rouge. Tout autre choix serait une reconnaissance implicite de la loi du plus fort.

L'escalade alarmante des tensions et de la violence depuis plusieurs décennies, particulièrement en 2023, montre l'urgence de s'attaquer aux causes profondes de ce conflit sans nous borner au 7 octobre comme point de

repère, car le conflit est bien antérieur à ce jour funeste. Israël continue d'appliquer des politiques et des pratiques contraires aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Dans l'immédiat, la Namibie appelle à une cessation immédiate de ce conflit brutal. La Namibie condamne les attaques odieuses à l'encontre des civils et est fermement convaincue que l'état de siège et l'assaut militaire dont l'objectif déclaré est de réduire à néant les vies dans la bande de Gaza sont constitutifs d'un génocide, en violation des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. La communauté internationale ne peut se permettre de rester indifférente à la catastrophe humaine qui se joue.

Les tentatives visant à imposer le déplacement massif des Palestiniens de la bande de Gaza sont déplorables et doivent être condamnées avec le mépris qu'elles méritent. Ces tentatives de transférer par la force les Palestiniens hors de Gaza ne feront qu'aboutir à une crise humanitaire plus grave encore. De plus, il est impératif que l'accès humanitaire soit assuré pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire immédiate à la hauteur des besoins des civils à Gaza.

Nous demandons que des conditions propices à la médiation et au dialogue soient mises en place. Notre propre expérience nous a enseigné l'intérêt de mener une stratégie articulée autour de plusieurs axes pour parvenir à la libération. Nous saluons les efforts diplomatiques des acteurs de la région et au-delà, mais nous tenons à rappeler que la guerre commence lorsque la diplomatie échoue. Un cessez-le-feu est nécessaire pour créer les conditions et renforcer la confiance nécessaires à la libération en toute sécurité des otages et à la relance du processus de paix.

Enfin, la Namibie renouvelle son appui résolu à la lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et à l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, avec Jérusalem-Est pour capitale, par des moyens politiques, diplomatiques, pacifiques et non violents. Seule la constitution d'un État juridiquement établi permettra de réaliser la normalisation de la vie sociale, l'égalité juridique, les perspectives économiques et le développement durable. Nous appelons donc à la mise en œuvre urgente et inconditionnelle des résolutions et décisions adoptées de longue date en faveur d'une solution prévoyant deux États, seul projet viable permettant aux peuples de Palestine et d'Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Avoir enduré 75 ans d'oppression, de souffrance,

d'instabilité, d'insécurité et d'occupation est inhumain. Cela doit cesser, et maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous partageons entièrement les préoccupations du Secrétaire général, M. António Guterres, et de toute la communauté internationale devant l'aggravation du conflit palestinien-israélien, qui a fait un nombre effroyablement élevé de morts et ne laisse entrevoir aucun cessez-le-feu. Outre la tragédie sans fin qu'il représente pour les populations d'Israël et de Palestine, le conflit envenime les tensions à tous les niveaux, ce qui pourrait déstabiliser l'ensemble de la région et au-delà.

Le Kazakhstan condamne les attaques du Hamas contre des civils en Israël et les prises d'otages, notamment des étrangers. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général à la libération immédiate et inconditionnelle des otages et à la garantie d'un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Comme l'a déclaré le Président kazakhstanaï, M. Kassym-Jomart Tokayev, lors du sommet de la Communauté d'États indépendants qui s'est tenu à Bichkek, en République kirghize, le 13 octobre : « Les problèmes auxquels nous n'avons trouvé aucune solution depuis des décennies ne peuvent pas être réglés par des actes terroristes. Rien ne saurait les justifier. »

Tout en reconnaissant pleinement les droits légitimes de Tel-Aviv en matière de sécurité et de défense, nous appelons Israël à s'abstenir de faire un usage disproportionné de la force, qui a fait de nombreuses victimes parmi la population civile de la bande de Gaza et a détruit des infrastructures civiles, réduites en cendres. Dans cette situation, il est essentiel de respecter les normes du droit international et de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui garantissent les droits des Palestiniens. La violence entraîne la contre-violence et aura inévitablement des conséquences tragiques pour les deux États, le Moyen-Orient et l'ensemble de la planète.

Le Kazakhstan tient à exprimer sa solidarité avec les pays qui ont appelé Israël à revenir sur le délai qu'il a fixé pour l'évacuation des habitants du nord de la bande de Gaza et à assurer la protection des civils, qui ne doivent pas devenir les otages du conflit et les victimes d'une punition collective. À cet égard, nous invitons toutes les parties à œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et à concentrer leurs efforts sur un règlement pacifique visant à garantir la stabilité et la sécurité pour tous les habitants de la région et en accord avec le concept de la

solution des deux États, la seule option viable pour une paix durable. Les parties doivent parvenir à cette solution par le dialogue et dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil.

Dans ce contexte, nous appelons à une reprise du dialogue entre toutes les parties au conflit, ainsi qu'à de nouvelles mesures visant à améliorer la situation humanitaire de la population de Gaza, en vue de renforcer la confiance et de réduire toute nouvelle menace. Nous réaffirmons également qu'il est urgent de soutenir les efforts essentiels que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour atténuer la détérioration de la situation à Gaza et promouvoir la stabilité et le développement à long terme dans la région.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à se joindre à tout effort collectif de médiation, notamment en appelant les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de bonne volonté politique afin que les deux parties puissent vivre dans la paix, la sécurité, le progrès et la prospérité, qui sont les objectifs que les deux nations et chacun d'entre nous chérissent depuis longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Mes remerciements vont aussi aux intervenants pour leurs mises à jour.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à celle qui sera faite par le représentant de la Mauritanie au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous voudrions exprimer nos condoléances les plus sincères aux familles de ceux qui sont morts dans les hostilités en cours, y compris le personnel des Nations Unies. Nous saluons le courage et l'engagement du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des autres travailleurs humanitaires qui continuent de travailler à Gaza.

Gaza a été décrite comme la plus grande prison à ciel ouvert du monde. Mais si la population de ce territoire a effectivement enduré de nombreuses épreuves, l'ampleur de l'attaque israélienne actuelle nous a tous choqués. Le pilonnage incessant de Gaza a provoqué une catastrophe humanitaire d'une envergure indescriptible. Et la situation

va empirer. Elle empirera si le Conseil de sécurité reste paralysé et s'il continue d'être un lieu de surenchère, de jeux de responsabilités et d'accusations. Depuis le début de l'assaut contre Gaza, plus de 5 000 civils innocents ont été tués, dont plus de 2 000 enfants. Combien de civils innocents doivent encore mourir ? Combien d'enfants devront encore être orphelins, tués ou mutilés avant que le Conseil ne déclare que trop c'est trop ?

Le Conseil doit agir de manière urgente et décisive. Les meurtres de civils innocents doivent cesser. Nous devons veiller à ce que les civils et les infrastructures civiles soient protégés conformément à toutes les lois internationales en vigueur. La Malaisie se joint à d'autres pays pour exiger un cessez-le-feu immédiat. Celui-ci est absolument vital si nous voulons éviter de nouvelles pertes en vies humaines et garantir que le travail humanitaire nécessaire soit effectué. Nous demandons également un accès humanitaire libre et sans entrave afin que l'aide puisse parvenir à tous ceux qui en ont besoin, partout dans la bande de Gaza. Il est important que cela s'accompagne de l'autorisation d'approvisionner la bande de Gaza en carburant, car celui-ci est essentiel pour faire fonctionner les hôpitaux et les ambulances, assurer la fourniture de l'eau potable et cuire les aliments. La Malaisie s'oppose également au déplacement forcé de la population de Gaza. Cette mesure est contraire au droit international. La réalité est qu'il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza en ce moment.

Les horreurs de la guerre ont attisé la colère des populations partout dans le monde. La tension monte en Cisjordanie, qui a déjà enregistré le plus grand nombre de victimes en un an. L'on n'insistera jamais assez sur les dangereuses ramifications de ce conflit, s'il continue à s'intensifier. Les options qui s'offrent au Conseil sont très claires. Il peut agir maintenant et sauver des vies, ou continuer à tergiverser et laisser d'autres innocents se faire tuer. C'est pourquoi la Malaisie lance un nouvel appel au Conseil pour qu'il prenne ensemble des mesures efficaces et urgentes dans l'intérêt de l'humanité. L'inaction ne fera qu'éroder davantage la confiance déjà mise à mal dans le multilatéralisme et ne fera que confirmer l'hypocrisie, la politique de deux poids, deux mesures et l'inégalité de traitement dont nous avons été témoins. Nous ne pouvons pas nous le permettre, surtout lorsque nous avons déjà du mal à renforcer la solidarité afin de lutter contre les changements climatiques et d'atteindre les objectifs de développement durable.

Le cercle vicieux de la violence doit être rompu. Plus de la moitié de la population de Gaza est constituée d'enfants et de jeunes. Ils méritent d'avoir espoir en leur

avenir, et non d'être plongés dans la morosité et le désespoir. La Malaisie reste convaincue qu'une paix durable ne peut être obtenue que par la création d'un État palestinien libre et indépendant, conformément à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Mes remerciements vont aussi aux différents intervenants pour leurs contributions plus tôt dans la journée.

La situation actuelle au Moyen-Orient et la réaction observée à cet égard ces dernières semaines montrent que le Conseil de sécurité doit être constructif, circonspect et sincère dans la manière dont il mène son travail et ses actions. Le monde compte sur le Conseil, qui ne doit pas renoncer à son mandat.

La Sierra Leone condamne catégoriquement dans les termes les plus forts l'attaque odieuse et indéfendable perpétrée par le Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre. Nous condamnons tout aussi fermement la prise d'otages par le Hamas et nous demandons que ces otages soient libérés immédiatement et sans condition. Nous avons noté avec une grande inquiétude l'escalade de la violence depuis les attentats du 7 octobre, et en particulier la réaction d'Israël. Tout en prenant acte du droit à la légitime défense inscrit dans la Charte des Nations Unies, un droit dont disposent tous les États, nous sommes convaincus que toute riposte doit être conforme au droit international, en particulier au droit international humanitaire, aux droits de l'homme et à d'autres normes juridiques pertinentes. Nous condamnons donc sans équivoque les attaques menées contre les civils et les biens de caractère civil. À cet égard, nous condamnons également avec la plus grande fermeté l'attaque odieuse perpétrée contre l'hôpital baptiste Ahli dans la bande de Gaza, ce qui est totalement inacceptable. Nous soutenons la demande d'enquête formulée au sujet de cette affaire. En plus d'insister pour que des enquêtes soient menées sans tarder, la Sierra Leone exige que les mécanismes d'établissement des responsabilités soient effectivement utilisés dans la préservation de toute preuve de violation du droit international afin de garantir l'obligation de rendre des comptes. Nous compatissons profondément avec les familles des victimes de la récente et regrettable escalade de la violence et de l'occupation en cours. Si nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde compassion à ce stade, le Conseil de sécurité lui peut et doit agir.

Tout en saluant l'action diplomatique ayant conduit à une entrée certes limitée de l'aide humanitaire à Gaza, la Sierra Leone est gravement préoccupée par la détérioration constante de la situation humanitaire, associée à l'escalade simultanée de la violence. Cette détérioration et l'incapacité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à fournir une aide humanitaire adéquate aux civils de Gaza en raison des bombardements effectués sans discernement exigent un cessez-le-feu humanitaire et la mise en place de couloirs pour l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils. Le cessez-le-feu humanitaire doit garantir un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires opérationnels. La Sierra Leone se joint à l'appel énergique lancé pour que les civils puissent bénéficier sans restriction des biens et services essentiels, notamment l'électricité, l'eau, le carburant, la nourriture et les fournitures médicales, et ce, dans le strict respect du droit international humanitaire, afin d'assurer la survie des civils.

Nous prenons note avec préoccupation du risque de propagation de la crise actuelle dans la région du Moyen-Orient. Si des mesures communes ne sont pas prises, cette propagation aggravera la situation déjà fragile dans la région. Malheureusement, la région est en proie à des déplacements massifs ainsi qu'à une crise humanitaire unimaginable, à l'insécurité et à des pertes civiles. Au vu de cette dernière escalade, nous sommes pleinement convaincus que seuls un dialogue et des négociations véritables sur la base de la solution des deux États garantiront une paix durable entre Israël et la Palestine.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle à déployer des efforts concertés pour examiner les pistes diplomatiques et politiques orientées vers un règlement pacifique, juste et durable de ce conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Nous apprécions vivement les observations des intervenants.

Les Philippines constatent avec une vive préoccupation la récente escalade des hostilités au Moyen-Orient. Nous condamnons les meurtres, les attentats terroristes et les autres actes de violence perpétrés par le Hamas en Israël le 7 octobre et, à cet égard, nous reconnaissons le droit de légitime défense d'Israël, conformément

à la Charte des Nations Unies. Nous pleurons la perte de vies innocentes et exprimons notre sympathie à tous les civils touchés en Israël et dans les territoires palestiniens. Nous regrettons amèrement les violations du droit international humanitaire, qui menacent la sécurité des populations civiles.

Le conflit actuel, profondément ancré dans des décennies de tensions, de revendications et de complexité, nous préoccupe vivement, car il a des conséquences profondes sur d'innombrables civils innocents, y compris des ressortissants philippins et leurs familles. Les Philippines s'associent à l'appel de la communauté internationale pour demander instamment la libération rapide de tous les otages. Il faut cesser de capturer et de détenir des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Nous implorons à nouveau la communauté internationale de se rassembler et de fournir une aide humanitaire et un soutien essentiels aux personnes touchées. Plus important encore, nous exhortons toutes les parties concernées à mettre immédiatement en place des solutions urgentes pour empêcher que le conflit continue de s'envenimer, de se propager et de se prolonger.

Les Philippines appuient les efforts que déploie l'ONU pour acheminer une aide humanitaire urgente et des fournitures essentielles vers les civils palestiniens pris au piège du conflit dans la bande de Gaza. Nous félicitons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes des Nations Unies de leurs efforts et de leurs sacrifices en ces temps difficiles. Les Philippines soutiennent pleinement les appels à garantir la sécurité des civils qui ont cherché refuge dans des locaux de l'UNRWA à Gaza.

Nous nous félicitons de l'ouverture d'un couloir humanitaire avec l'Égypte. Il est important que le système humanitaire des Nations Unies bénéficie d'un soutien et puisse faire face à l'échelle des besoins des populations touchées de manière prévisible et durable. Nous espérons qu'une solution sera trouvée dans les plus brefs délais pour que le point de passage de Rafah puisse commencer à recevoir des ressortissants étrangers, y compris des Philippines qui sont toujours à Gaza.

Nous maintenons également notre soutien en faveur des missions de maintien de la paix des Nations Unies présentes dans la région. Nous estimons qu'une approche multilatérale est cruciale pour remédier à cette crise et prévenir une nouvelle escalade.

Les Philippines demandent instamment au Conseil de sécurité d'approuver et de soutenir les efforts déployés en coordination avec les entités des Nations Unies pour procéder à l'évacuation en toute sécurité des migrants des zones de conflit et pour garantir leur protection. Nous appelons sincèrement toutes les parties concernées à coopérer afin de préserver leur sécurité. Quelque 30 000 ressortissants philippins se trouvant en Israël, et 130 autres à Gaza, leur sécurité et leur bien-être restent primordiaux à nos yeux.

Conformément à leur position, les Philippines soutiennent fermement une solution à deux États, qui est systématiquement en adéquation avec les accords passés et les résolutions pertinentes de l'ONU. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de connaître un avenir où leurs droits, leurs aspirations et leur sécurité seront reconnus et défendus.

Ce conflit israélo-palestinien prolongé reste un facteur déterminant pour la paix et la stabilité dans la région. Une solution durable ne peut être trouvée que sur la base de concertations et de négociations approfondies et fermement ancrées dans le droit international. Les Philippines encouragent vivement toutes les parties à élever le dialogue au rang d'outil principal pour parvenir à un règlement pacifique et durable.

Les Philippines soulignent l'urgence de la paix et de la stabilité dans la région. Le Conseil de sécurité, en agissant promptement, a la responsabilité cruciale de combler les divergences et de promouvoir le parcours vers la paix. Des vies sont perdues. Nous devons persévérer pour que la diplomatie l'emporte. L'heure est venue de prendre des mesures énergiques et unifiées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter votre pays ami de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux du Conseil en vue de promouvoir le droit international, conformément aux valeurs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, compte tenu de la gravité des événements dont nous avons été témoins ces derniers jours.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le contexte des événements tragiques auxquels est confronté le peuple palestinien frère et des répercussions graves que ces évolutions ont sur la sécurité et la stabilité de la région, et d'ailleurs du monde entier. Ce à quoi nous assistons

aujourd'hui sous la forme d'une grave escalade des opérations militaires menées par les autorités d'occupation israéliennes contre nos frères palestiniens dans la bande de Gaza, en sus du châtime collectif qu'ils subissent en raison de la prise pour cible de civils sans défense par des frappes aériennes incessantes, qui font des milliers de victimes innocentes, y compris des enfants, des femmes et des hommes, ainsi que de la prise pour cible continue des services de base, en coupant l'approvisionnement en électricité, en eau, en nourriture et en carburant et des appels au déplacement forcé des habitants de la bande de Gaza, n'est acceptable en vertu d'aucune religion ou loi ou de la nature humaine.

Les événements actuels méritent plus que les discours habituels que nous sommes fatigués d'entendre encore et encore. Pour citer Ali ben Abi Taleb, la paix soit avec lui, un ami est celui qui est honnête avec vous, et non pas celui qui vous croit. Je m'adresse aujourd'hui à nombre de mes amis – les ambassadeurs des États membres du Conseil de sécurité, permanents comme élus. Je les prie de m'écouter comme quelqu'un qui leur prodigue un conseil, qui n'attend rien d'autre de ses paroles que tout le monde soit uni dans l'application de la loi à tout le monde, sans exception, sans sélectivité et sans deux poids, deux mesures.

Je veux dire à mes amis et au Conseil qu'ils n'ont pas adopté une position claire et honnête à propos des violations continues que subissent les civils palestiniens sans défense. Le Conseil était le refuge des petits pays épris de paix. Je parle d'après mon expérience personnelle. Le Conseil est l'organe de l'ONU qui a rétabli la légitimité internationale et juridique d'un pays petit par sa taille mais grand par ses contributions – l'État du Koweït – lorsqu'il a été envahi en 1990.

Quel message le Conseil envoie-t-il aujourd'hui ? Quels sont les principes qu'il grave dans l'esprit des générations futures ? Avons-nous atteint un stade où les questions géopolitiques sont devenues une monnaie d'échange pour réduire la souffrance humaine ? Sommes-nous arrivés à une période si terrible de l'histoire de l'Organisation que nous ne nous soucions plus du fait que certains États sont au-dessus de la loi et que les civils sont perçus différemment selon leurs nationalités ? Il ne faut pas vider le Conseil de sa substance, l'éloigner de ses objectifs et saper son rôle. Le Conseil doit s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités, car il s'agit d'une fonction qu'il doit assumer et non d'une faveur.

L'État du Koweït exprime sa solidarité avec le peuple palestinien frère dans la défense de sa juste cause

et de ses droits légitimes. Il s'agit d'une position ferme, inébranlable et fondée sur des principes. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une paix complète et globale basée sur ce qui a été convenu dans les résolutions du Conseil et sur l'Initiative de paix arabe de 2002, qui doit conduire à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale et à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

Je le dis ouvertement et en toute transparence: il n'y aura ni paix, ni sécurité, ni sûreté tant que l'occupation n'aura pas pris fin. L'État du Koweït réaffirme qu'il importe d'arrêter immédiatement la guerre que mène Israël, ses pratiques criminelles contre la bande de Gaza et l'escalade à l'intérieur et autour de celle-ci. Nous soulignons qu'il faut œuvrer avec la communauté internationale pour que des mesures immédiates et urgentes soient prises à cette fin, conformément au droit international.

L'État du Koweït demande à la communauté internationale de soutenir le peuple palestinien qui est attaché à sa terre. Nous mettons en garde contre toute tentative de déplacer les Palestiniens de Gaza et d'exacerber la question des réfugiés, qui doivent se voir accorder leurs droits sur la base d'un règlement global du conflit qui prenne en compte toutes les questions relatives au statut final, conformément à la légitimité internationale, que nous connaissons tous par cœur, mais dont beaucoup continuent de faire abstraction. De plus, l'État du Koweït appelle à une résistance collective face à toute tentative d'exporter dans les pays voisins cette crise exacerbée par la poursuite de l'occupation.

Nous restons bien redevables envers nos frères de Palestine, car, malgré tous nos efforts, nous n'en avons pas fait assez. L'État du Koweït a été parmi les premiers à apporter son soutien aux Palestiniens, à leur juste cause et à leurs revendications légitimes sur les plans politique, humain et moral. J'ai l'honneur d'annoncer de nouveau la mise en place d'un pont aérien pour transporter des dizaines de tonnes d'aide humanitaire et de secours, sur les instructions officielles de S. A. l'Émir du pays, le Cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et sur les instructions directes du Prince héritier, S. A. Mishal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Pour conclure, je dis à mes fils et à mes filles des générations futures, avec fierté et en toute honnêteté, que les dirigeants politiques, le Gouvernement et l'ensemble de la population du Koweït, tous, jeunes et vieux, portent la cause des Palestiniens dans leur cœur et s'inspirent de leur résilience. Nous ne les oublierons pas aussi longtemps que nous vivrons, et notre soutien à leur égard ne faiblira

jamais. Les changements géopolitiques ne nous feront pas changer d'avis, car leur cause est juste et leurs aspirations sont légitimes. L'État du Koweït a clamé et continuera de clamer la vérité, car il n'existe pas d'autre voix plus forte.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste. Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en arabe*) : Depuis plus de deux semaines, nous sommes témoins d'une guerre brutale dans laquelle on ne respecte aucune des normes les plus fondamentales du droit international humanitaire ni les concepts humains les plus élémentaires. Aucune loi, aucune doctrine ne justifie l'assassinat systématique d'une population qui vit dans une prison à ciel ouvert depuis plus d'un demi-siècle.

Le blocus imposé à la bande de Gaza entrave l'accès à toutes les commodités essentielles de la vie, à savoir l'eau, l'électricité, les moyens de communication, les services de santé et les médicaments, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. En même temps, les installations critiques, les infrastructures civiles, les hôpitaux et les lieux de culte de la bande de Gaza sont la cible de bombardements. À cela s'ajoute le meurtre aveugle de nourrissons, d'enfants, de femmes, de personnes âgées, de patients et de journalistes. Aucune pitié n'est accordée, et aucune distinction n'est faite entre un travailleur humanitaire qui s'évertue à soulager des souffrances, un journaliste qui s'emploie à relayer la vérité, un médecin qui s'efforce de soigner des blessés, un bénévole de la Croix-Rouge qui tente d'atténuer des souffrances ou un membre du personnel des Nations Unies qui essaye d'appliquer les résolutions internationales.

S'agissant des résolutions internationales, nous avons le regret d'informer le Conseil qu'elles sont complètement bafouées par les autorités d'occupation israéliennes, qui bafouent la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Autrement dit, elles passent outre à toutes les lois et normes pertinentes. Les Israéliens, dans leur arrogance, n'ont même pas répondu aux appels répétés du Secrétaire général de l'ONU, parce qu'ils ne croient ni en l'Organisation internationale ni en la paix.

Les États arabes se sont prononcés en faveur de la paix dans une position unie présentée en 2002 dans le cadre d'une initiative saoudienne proposée par S. M. le Roi Abdallah au Sommet de Beyrouth. Elle est fondée sur des bases claires, justes et globales, qui accordent au peuple palestinien frère le droit d'établir son État et de récupérer les terres qui lui ont été volées. Malheureusement, la victime est conciliante, mais pas le meurtrier.

Le Chef du Gouvernement, le Ministre des affaires étrangères et tous les responsables libanais communiquent à l'échelle internationale et locale et ne ménagent aucun effort pour dissocier le Liban de ce conflit sanglant. Nous tenons à rappeler que le Liban n'a jamais souhaité ni recherché la guerre. Notre objectif est de préserver le calme le long des frontières libanaises, car nous voulons protéger le Liban et les Libanais, et nous sommes déterminés à respecter la résolution 1701 (2006) et toutes les résolutions internationales pertinentes ultérieures.

Israël publie des déclarations offensives chaque jour, menaçant de ramener le Liban à l'âge de pierre et d'anéantir sa population, en plus des attaques quotidiennes qu'il mène contre le Liban, son territoire et son peuple par voie terrestre, maritime et aérienne. Ces attaques sont des provocations quotidiennes contre tous les citoyens qui se soucient de leur pays et de sa souveraineté. Le Liban répond à ces agressions verbales et militaires avec la plus grande retenue, dans le respect des résolutions internationales et de manière à maintenir la stabilité dans le sud de la région. Le Liban félicite vivement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour le rôle important qu'elle joue, en coordination avec l'Armée libanaise, dans la désescalade et la préservation de la stabilité. Nous remercions la FINUL, ses dirigeants et les pays qui lui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Je voudrais sonner l'alarme concernant le Gouvernement israélien désespéré, qui, ces derniers mois, a poursuivi ses implantations illégales et ses violations répétées des lieux saints chrétiens et musulmans, y compris en menant des attaques contre les fidèles.

Je mets en garde contre le fait qu'il pourrait prendre des mesures susceptibles de provoquer un incendie dans toute la région, qu'il sera difficile d'éteindre. Nous ne pouvons pas chercher la paix ailleurs. Il faut d'abord instaurer un cessez-le-feu urgent et immédiat, fournir une aide humanitaire, lever le blocus, protéger les civils et concentrer nos efforts sur les causes profondes du conflit. La paix dans la région ne pourra advenir sans un règlement juste de la question palestinienne, la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967,

avec Jérusalem-Est pour capitale, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés au Liban, en Palestine et en Syrie. En l'absence d'une solution politique et à la lumière de la poursuite de la guerre contre Gaza qui est entrée dans sa troisième semaine et de l'incapacité des pays occidentaux à stopper Israël dans son désir de vengeance aveugle, le risque de la propagation du conflit dans l'ensemble du Moyen-Orient persiste. Nous mettons donc en garde contre les répercussions de ce conflit, non seulement sur la sécurité de notre région, mais aussi sur celle de l'Europe en particulier et du monde en général.

L'utilisation par Israël d'armes incendiaires, telles que les munitions au phosphore blanc, qui ont des effets durables sur les populations et l'environnement, est la plus grande preuve qu'Israël continue de se livrer à des actes illégaux. Le bombardement de civils innocents est une preuve supplémentaire, comme nous l'avons vu avec l'incident de l'hôpital Ahli. Le fait qu'Israël prend pour cible des journalistes libanais et étrangers travaillant au Liban, le martyr du journaliste libanais Issam Abdallah et les blessures infligées à d'autres, sans parler du meurtre de 13 journalistes à Gaza témoignent de sa politique qui consiste à supprimer les libertés et à manipuler l'opinion publique.

Nous réaffirmons l'attachement ferme du Liban à la légitimité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité. Le Liban n'a jamais été l'agresseur. Il a toujours été la victime des agressions perpétrées par Israël depuis les années 1960, comme en attestent les violations israéliennes quotidiennes recensées par le Conseil. En 2000, le Liban a réussi à libérer une grande partie de ses territoires. Néanmoins, Israël a intentionnellement maintenu son occupation une partie des territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la périphérie de la localité de Mari, partiellement reliée au village de Ghajar, afin d'entretenir un climat de tension dans cette zone et de s'en servir comme prétexte pour poursuivre ses attaques. Nous insistons sur le fait que la zone située à la périphérie de la localité de Mari est occupée et que cette occupation ne se limite pas à une présence militaire.

Quiconque considère que les massacres, les meurtres et les attentats commis à Gaza et aux frontières sud du Liban nous détourneront de la question existentielle des déplacés syriens au Liban se trompe. Cette question est une priorité nationale, sur laquelle il existe un consensus parmi tous les Libanais. Nous appelons à une feuille de route qui permettra de trouver une solution durable, en coopération avec la communauté internationale. Le

Liban ne peut pas rester dans l'impasse sur cette question. Nous sommes confrontés à deux approches : l'une, selon laquelle il n'y aura pas de retour ni de reconstruction sans une solution politique, et une autre, selon laquelle le retour nécessite un niveau minimum de reconstruction.

Le Liban est prêt à coopérer avec l'ONU pour travailler ensemble, main dans la main, afin de trouver une solution appropriée qui soit conforme à la loi et garantisse le retour en toute dignité et en sécurité des Syriens dans leurs foyers, tout en tenant compte des exigences minimales d'un tel retour pour préserver la dignité des rapatriés. Le Liban s'est acquitté de ses devoirs humanitaires à l'égard d'un peuple frère qui traversait une crise majeure. Mais maintenant que les combats ont pris fin, une grande partie de ces réfugiés peuvent rentrer sans difficulté.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, et à travers vous les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, de considérer qu'investir dans la sécurité et la stabilité du Liban est dans l'intérêt du pays, de la région, de l'Europe et de la communauté internationale. La fourniture d'une aide par tel ou tel acteur n'est pas la seule question qui se pose. Il est de l'intérêt de tous d'assurer la sécurité et la stabilité du Liban pour éviter son effondrement économique, social, militaire ou du point de vue de la sécurité. La sécurité du Liban participe de la sécurité de la région, et la stabilité du Liban participe de la stabilité de l'Europe et du monde. Lorsque le Liban et le Moyen-Orient sont touchés, les répercussions se font sentir en Europe et dans le monde entier. Le Liban n'élève pas la voix au détriment des frères déplacés – ils sont opprimés comme nous. Le Liban élève la voix parce qu'il ne peut plus porter le fardeau des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes déplacées et des agresseurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam est vivement préoccupé par l'escalade des tensions et des conflits au Moyen-Orient, en particulier par le nombre disproportionné de victimes civiles. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure, à ce jour, de prendre des mesures concrètes pour remédier à la situation. Le Viet Nam condamne catégoriquement toutes les attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles critiques. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat. Toutes les violences doivent cesser immédiatement. Le droit international et le droit international humanitaire doivent être pleinement respectés. Toutes les mesures nécessaires à la protection des civils doivent être prises,

y compris la libération immédiate, sans condition et en toute sécurité de l'ensemble des otages. Les infrastructures critiques doivent être protégées et la population civile doit pouvoir y avoir accès, conformément à la résolution 2573 (2021).

Le Viet Nam appelle la communauté internationale, en particulier toutes les parties concernées, à créer des conditions favorables à la cessation des hostilités et à la reprise du dialogue et des négociations, et à permettre l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, tout en garantissant la sécurité des travailleurs humanitaires. Le Viet Nam salue et soutient les efforts de médiation et de réconciliation déployés par l'ONU et les États Membres, ainsi que par les organisations régionales et internationales. Il est fondamental que toutes les parties contribuent de manière active et constructive à ces efforts afin de parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit.

À cet égard, nous appelons à la relance du processus de paix du Quatuor pour le Moyen-Orient. Par ailleurs, nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de provocation qui alimentent la violence et l'animosité entre les deux parties. Il faut notamment mettre un terme à l'expansion des colonies en Cisjordanie, à la démolition de maisons et à l'expulsion du peuple palestinien. Le statu quo relatif aux Lieux saints de Jérusalem doit également être respecté. À long terme, aucun cessez-le-feu ne pourra tenir si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de ce conflit prolongé. Les violences actuelles soulignent l'urgence de trouver une solution globale. Il n'y aura pas de paix durable tant que la solution des deux États n'aura pas été concrétisée, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, ce qui implique la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

Enfin, nous espérons que les membres du Conseil pourront travailler ensemble pour prendre des mesures rapides et efficaces, apaiser les tensions, protéger les civils, mettre fin aux hostilités et s'acquitter du mandat et de la responsabilité principale du Conseil, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous, les États Membres, avons chargé le Conseil d'agir en notre nom. Il incombe maintenant au Conseil de mener à bien ces tâches urgentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos efforts sincères pour organiser la présente séance. Nous remercions le Ministre brésilien des affaires étrangères, M. Mauro Luiz Lecker Vieira, d'avoir présidé la séance de ce matin. Nous exprimons également notre gratitude pour l'occasion qui est donnée à la délégation iraquienne de présenter ses vues et sa position sur la question palestinienne et sur les événements survenus récemment dans le Territoire palestinien occupé.

Nous remercions le Secrétaire général de sa participation à la séance d'aujourd'hui ainsi que de sa déclaration. Nous remercions également M. Tor Wennesland et M^{me} Lynn Hastings de leurs exposés.

La délégation iraquienne s'associe à la déclaration faite par le Ministre jordanien des affaires étrangères au nom du Groupe des États arabes.

Comme la communauté internationale a pu le constater, les Palestiniens de Gaza sont victimes d'un génocide systématique, délibéré et expressément déclaré de la part des forces d'occupation israéliennes, qui prennent pour cible des civils dans des immeubles résidentiels et détruisent des infrastructures, des lieux de culte et des hôpitaux. Cela s'ajoute aux violations systématiques des droits humains, suite à l'imposition d'une politique de siège, de famine et de coupure de l'approvisionnement en électricité, en eau et en nourriture, ainsi qu'aux bombardements aveugles qui ont coûté la vie à des milliers de civils innocents, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées, et aux déplacements forcés. Les crimes et le carnage commis à l'hôpital baptiste sont la preuve des actes cruels perpétrés par les forces d'occupation israéliennes. Ils s'inscrivent dans la continuité des crimes que ces forces ne cessent de commettre contre le peuple palestinien depuis 70 ans. Il convient de noter qu'hélas, ces crimes et violations sont tolérés par la communauté internationale ou font l'objet d'une multitude de résolutions internationales dont les autorités d'occupation israéliennes ne font aucun cas. Elles n'ont pas été mises en œuvre et aucune mesure contraignante n'a été prise pour garantir leur mise en œuvre. Cela a encouragé les forces d'occupation à continuer de commettre leurs crimes sous de faux prétextes qui vont à l'encontre du droit international, de la Charte des Nations Unies et des conventions et traités internationaux.

La participation de ma délégation à la présente séance n'a pas seulement pour but de dénoncer, rejeter et condamner les violations et les crimes commis par Israël contre des civils palestiniens sans défense, mais plutôt de

rappeler nos revendications et les positions fondées sur les principes que nous partageons avec la majorité de pays du monde. Le Gouvernement iraquien condamne tous ces crimes avec la plus grande fermeté et appelle la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, à assumer ses responsabilités juridiques, morales et humanitaires en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant fin à ces crimes et à ces atrocités qui constituent des violations graves du droit international, du droit international humanitaire et de tous les instruments et normes internationaux et humanitaires relatifs à la protection des civils et en demandant des comptes aux auteurs de ces actes.

L'Iraq demande également au Conseil de cesser de faire preuve de sélectivité et de prendre des mesures de toute urgence pour donner suite à ses résolutions, œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, ouvrir les points de passage frontaliers pour permettre l'entrée de l'aide humanitaire et des secours, et mettre totalement fin au blocus de Gaza, à la construction de colonies de peuplement, aux changements démographiques, à la démolition de maisons palestiniennes, à la confiscation de terres et de biens, au déplacement de Palestiniens autochtones, aux arrestations et aux raids et à la profanation de lieux de culte et de lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa. Tous ces éléments expliquent la réaction du peuple palestinien, qui résiste à l'occupation et défend sa liberté et sa dignité. Nous demandons que soit garanti un vaste échange de prisonniers et de détenus, en toute sécurité. Nous demandons la création d'un fonds pour reconstruire ce que les forces d'occupation israéliennes ont détruit dans la bande de Gaza.

Le nombre croissant de martyrs et de blessés à Gaza, la poursuite des destructions et la détérioration de la situation humanitaire dans la région, ainsi que le silence de la communauté internationale, constituent un nouveau test pour l'ordre international et la communauté internationale pour qu'elle donne la preuve de sa crédibilité lorsqu'elle défend les valeurs humanitaires, à savoir la justice, la liberté, la fin de la discrimination raciale, de l'esclavage et de l'occupation, le droit à l'autodétermination et l'examen sérieux de la situation désastreuse du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé. Ces pratiques de l'entité israélienne sont la source de l'instabilité dans la région et qui font peser une menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la position ferme de l'Iraq et son soutien à la cause palestinienne, sa solidarité avec le peuple palestinien, qui aspire à exercer

ses droits légitimes conformément aux résolutions de la légitimité internationale, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. Par respect pour votre demande, Monsieur le Président, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale de notre déclaration sera disponible sur notre site Web.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, les intervenants et le personnel des Nations Unies des efforts courageux et inlassables qu'ils déploient dans une situation difficile. Nos pensées vont aujourd'hui à toutes les victimes innocentes, Israéliens, Palestiniens et citoyens de nombreux autres pays, ainsi qu'aux membres du personnel des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires. Nous félicitons tous les travailleurs humanitaires qui poursuivent leur travail inestimable dans des conditions désastreuses et au prix de grands sacrifices.

Rien ne saurait justifier le terrorisme. L'Union européenne a condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes cruelles et aveugles commises par le Hamas partout en Israël. Nous appelons le Hamas à libérer immédiatement tous les otages, sans aucune condition. La souffrance humaine ne peut être une monnaie d'échange. Nous avons également souligné avec force le droit d'Israël de se défendre, conformément au droit international, notamment le droit international humanitaire et les Conventions de Genève en particulier, face à ces attaques violentes et aveugles. Le droit international humanitaire est clair : la protection de tous les civils doit être assurée par toutes les parties à un conflit. Nous condamnons tous les actes visant les civils et préconisons la protection de tous les civils, en particulier les enfants. Nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et leur rappelons les obligations qui leur incombent en vertu des principes universels du droit international humanitaire. Nous demandons la protection des installations médicales, des écoles et des locaux des Nations Unies, ainsi que des autres infrastructures destinées à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutes les infrastructures civiles doivent être protégées.

L'ONU a été claire. La situation humanitaire catastrophique à Gaza est sur le point d'atteindre un point de rupture. Nous devons empêcher une catastrophe humaine

encore plus grande. La population civile a désespérément besoin de nourriture, d'eau, de carburant, d'électricité et de soins médicaux, ainsi que d'abris sûrs. L'accès à ces produits de première nécessité doit être rétabli de toute urgence. C'est pourquoi l'Union européenne souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un accès sûr, intégral et sans entrave à l'ensemble de la bande de Gaza et du déploiement d'efforts soutenus pour apporter une assistance vitale à la population vulnérable. Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre en place des couloirs et des pauses humanitaires pour garantir la libération des otages et permettre le libre passage vers Gaza des secours et du personnel humanitaire, tout en assurant sa pleine protection et en empêchant le détournement de cette aide par des organisations terroristes, afin qu'elle parvienne aux personnes qui en ont besoin.

Nous nous félicitons de l'ouverture du point de passage de Rafah. Il sera essentiel d'accélérer la fourniture de l'aide pour répondre aux besoins, qui sont immenses. La fourniture d'une aide humanitaire d'urgence est vitale, et l'Union européenne, avec ses partenaires, est prête à continuer d'appuyer les civils qui en ont le plus besoin à Gaza. L'Union européenne a déjà renforcé son aide d'urgence au peuple palestinien, en la triplant pour la porter à un montant total de plus de 75 millions d'euros afin d'appuyer les civils dans le besoin et en déclenchant la pleine activation du dispositif intégré de l'Union européenne pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise afin de garantir une intervention humanitaire rapide et coordonnée. Individuellement, les États membres de l'Union européenne ont également accru leur appui financier. L'Union européenne a en outre mis en place un pont aérien humanitaire, avec des vols à destination de l'Égypte pour acheminer des fournitures vitales aux organisations humanitaires sur le terrain à Gaza. Par ailleurs, il est essentiel d'autoriser les citoyens de pays tiers à quitter Gaza. Nous demandons à toutes les parties d'autoriser le libre passage des personnes qui souhaitent quitter Gaza et se mettre à l'abri dans leurs pays d'origine.

Il est indispensable d'empêcher une escalade régionale, notamment une détérioration de la situation en Cisjordanie. L'Union européenne discute activement de cette question avec ses partenaires et les principales parties prenantes, et nous appelons les acteurs de la région à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation. Nous soulignons une fois de plus la nécessité d'engager un ample dialogue avec l'Autorité palestinienne et les autorités israéliennes, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux susceptibles de jouer un rôle constructif pour prévenir une nouvelle escalade. Nous

nous félicitons de la coopération des acteurs régionaux pour ouvrir un accès humanitaire à Gaza, et nous demeurons attachés à une paix durable et pérenne, fondée sur la solution des deux États et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en redynamisant les efforts déployés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, notamment l'initiative « Peace Day Effort ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine considère qu'il est primordial de prévenir l'escalade des affrontements entre Israël et la bande de Gaza. Tout doit également être mis en œuvre pour que la crise humanitaire dans la bande de Gaza ne s'aggrave pas davantage et que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin. Il est indispensable que les civils soient protégés, quelle que soit leur nationalité. Le Hamas doit libérer les otages immédiatement et sans condition. Mon pays se joint à tous les appels en faveur d'un cessez-le-feu durable.

L'Argentine partage l'inquiétude de la communauté internationale face à la récente escalade de la violence au Moyen-Orient. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et considérons que les actes terroristes sont inacceptables et injustifiables et doivent être dénoncés par l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer catégoriquement et sans ambiguïté, comme l'a fait mon gouvernement le 7 octobre, que l'Argentine condamne avec force les actes terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël. L'Argentine exige la libération immédiate et sans condition des otages de toutes nationalités, parmi lesquels figurent des citoyens argentins, et nous tenons leurs ravisseurs pour directement responsables de leur bien-être.

Mon pays reconnaît le droit d'Israël d'assurer sa légitime défense et de protéger sa population, conformément à la Charte des Nations Unies. La population civile doit être protégée en toutes circonstances, en vertu du droit international. L'expérience au Moyen-Orient montre que les hôpitaux, les écoles et les installations des Nations Unies sont les endroits où les civils cherchent le plus souvent refuge. Ces institutions doivent être respectées sans exception et toute attaque dirigée contre elles constitue une violation du droit international humanitaire. L'Argentine condamne l'attaque contre l'hôpital Ahli Arabi, situé dans le nord de la bande de Gaza, qui a fait des centaines de morts et de blessés.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique, comme l'ont constaté divers organismes des Nations Unies. La population palestinienne vivant à Gaza doit avoir accès aux services publics essentiels afin de pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux. Il est impératif d'ouvrir des couloirs humanitaires sécurisés afin que l'aide internationale puisse parvenir aux personnes dans le besoin le plus rapidement possible. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réouverture du point de passage de Rafah pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza. Nous espérons qu'il s'agit là d'un premier pas vers un approvisionnement durable, sûr et sans entrave en produits de première nécessité. L'Argentine est prête à coopérer aux efforts humanitaires internationaux par l'intermédiaire de la Commission des Casques blancs, et nous avons informé les Israéliens et les Palestiniens de notre disposition à cet égard.

Mon pays est préoccupé par la montée des tensions aux frontières entre Israël, la Syrie et le Liban, qui pourrait entraîner une nouvelle détérioration de la stabilité dans la région. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à éviter une escalade des affrontements, aux conséquences imprévisibles. L'Argentine est convaincue qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit israélo-palestinien, ni de solution imposée au moyen d'attaques terroristes. Au contraire, ce n'est que par des négociations de bonne foi entre Israéliens et Palestiniens et sur la base de la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues qu'une paix définitive pourra être instaurée dans la région.

L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble doivent renouveler leur engagement en faveur de la quête de paix au Moyen-Orient. Les risques de l'inaction sont plus qu'évidents, et nous en avons été témoins avec horreur ces derniers jours. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont une responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies, et ils doivent l'assumer. Il en va de la crédibilité du système des Nations Unies. En outre, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue que les Palestiniens de la bande de Gaza auront besoin d'une aide internationale considérable et soutenue pour reconstruire les infrastructures de base, les maisons et les bâtiments qui ont été détruits.

Des milliers de personnes sont mortes depuis le début de cette crise. Par conséquent, avant de conclure, je voudrais présenter, au nom du peuple et du Gouvernement argentins, nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, qu'elles soient israéliennes, palestiniennes

ou d'une autre nationalité. L'Argentine, comme elle l'a fait par le passé, continuera d'appuyer tous les efforts et initiatives de paix en faveur des peuples de Palestine et d'Israël et de tous les peuples du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, qui intervient à un moment crucial.

L'Inde est vivement préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité et les lourdes pertes en vies humaines dans le contexte du conflit en cours. L'aggravation de la crise humanitaire est tout aussi alarmante. L'escalade des hostilités dans la région ne fait qu'exacerber la situation humanitaire désastreuse et met une fois de plus en évidence la fragilité du cessez-le-feu. Nous avons été choqués par les attaques terroristes menées le 7 octobre en Israël et nous les condamnons sans équivoque. Notre premier ministre a été l'un des premiers dirigeants mondiaux à présenter ses condoléances pour les pertes de vies humaines, ainsi qu'à adresser des prières pour les victimes innocentes et leurs familles. Nous nous sommes montrés solidaires d'Israël en ce moment de crise, alors qu'il faisait face à ces attaques terroristes.

Nous avons également exprimé notre profonde consternation face à la perte tragique de vies humaines à l'hôpital Ahli de Gaza, où plusieurs centaines de civils ont été tués et des milliers d'autres blessés. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes et prions pour le prompt rétablissement des blessés. Notre premier ministre a été clair : les personnes impliquées devront répondre de leurs actes. Les pertes civiles résultant du conflit actuel sont un sujet de préoccupation grave et constant. Toutes les parties doivent protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

Il faut remédier à la crise humanitaire en cours. Nous saluons la communauté internationale pour les efforts qu'elle déploie en vue de parvenir à la désescalade et d'assurer l'acheminement des biens humanitaires à la population de Gaza. L'Inde a envoyé 38 tonnes de produits humanitaires, dont des médicaments et du matériel, au peuple palestinien. Nous exhortons en outre les parties à s'efforcer de créer les conditions nécessaires à la paix et à reprendre les négociations directes, notamment en favorisant la désescalade et en renonçant à la violence.

L'Inde a toujours soutenu une solution négociée prévoyant deux États pour régler la question

israélo-palestinienne, une solution menant à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, en tenant compte des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. À cette fin, nous réaffirmons la nécessité de relancer rapidement des négociations de paix directes. Nous continuons aussi d'apporter notre soutien au peuple palestinien dans le cadre de notre partenariat bilatéral de développement, qui couvre des secteurs très variés tels que la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes, l'entrepreneuriat et les technologies de l'information. Nous appuyons également les institutions palestiniennes locales dans leurs initiatives de développement. Depuis des décennies, nous aidons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à fournir des services humanitaires. En ces temps difficiles, l'Inde continuera d'envoyer de l'aide humanitaire au peuple palestinien.

L'escalade actuelle souligne une fois encore la nécessité d'une reprise immédiate de négociations crédibles et directes entre Israël et la Palestine. Tout doit être mis en œuvre pour créer les conditions propices à la reprise de ces pourparlers. Nous saluons tous les efforts déployés par les acteurs régionaux et mondiaux pour favoriser un retour à la normale. Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Inde est résolument déterminée à trouver une solution juste, pacifique et durable à la question israélo-palestinienne.

Avant que je rende la parole, une certaine délégation a comme à son habitude formulé des commentaires sur les territoires de l'Union qui font partie intégrante et inaliénable de mon pays. Pour gagner du temps, je traiterai ces commentaires avec le mépris qu'ils méritent et je ne leur ferai pas l'honneur d'une réponse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Brattested (Norvège) (*parle en anglais*) : Les Palestiniens, les Israéliens et l'ensemble du Moyen-Orient traversent une période extrêmement difficile. La Norvège a fermement condamné les attaques terroristes odieuses du Hamas, au cours desquelles plus de 1 000 civils israéliens ont perdu la vie et plus de 200 personnes ont été prises en otage. Tous les otages à Gaza doivent être libérés immédiatement et sans condition. Israël a le droit de se défendre, mais dans le respect des principes de nécessité et de proportionnalité. Toutes les opérations militaires doivent être conformes au droit international humanitaire.

Cela implique de prendre toutes les mesures possibles pour éviter les pertes civiles et réduire les dommages.

Les nouvelles qui nous parviennent au sujet des conditions humanitaires à Gaza nous horrifient. Cela ne peut plus durer. La distribution de l'eau, de l'électricité, des denrées alimentaires et des médicaments a été interrompue. Nous saluons l'entrée des premiers camions d'aide humanitaire à Gaza, mais il en faut bien plus. Il faut garantir un accès humanitaire durable et considérablement élargi. La Norvège s'est jointe à l'appel en faveur d'une pause humanitaire dans les combats afin de faciliter cet accès. Le plus urgent est de rétablir l'approvisionnement en eau et en électricité et d'autoriser l'entrée de carburant.

Le droit international humanitaire s'applique à toutes les parties au conflit. Comme l'a dit le Secrétaire général, « même la guerre a des règles ». La prise d'otages et l'utilisation de civils comme boucliers humains sont absolument proscrites. Refuser à la population civile l'accès à la nourriture, à l'eau et aux soins de santé ne peut être une stratégie de guerre.

En tant que Président du groupe de donateurs qu'est le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, nous évaluons en permanence les moyens d'unir la communauté des bailleurs de fonds pour examiner les besoins essentiels des Palestiniens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la bande de Gaza. Depuis le début de cette crise, nous avons accru notre soutien à la Palestine en apportant 130 millions de couronnes norvégiennes supplémentaires, notamment à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui accomplit un travail indispensable. La Norvège encourage tous les donateurs à poursuivre et à accroître leur appui. Ce n'est pas le moment d'arrêter de soutenir l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien.

La Norvège est vivement préoccupée par l'extension du conflit. Les conséquences d'une nouvelle escalade de la violence en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, ainsi que dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, seraient dévastatrices.

Lorsque nous nous relèverons des ruines de cette terrible crise, nous devons retourner à la table des négociations afin de créer un horizon politique pour résoudre le conflit entre Israéliens et Palestiniens. Malgré les difficultés, un État palestinien souverain, indépendant et d'un seul tenant, vivant aux côtés d'Israël, dans les frontières de 1967, reste la voie la meilleure et la plus durable vers une paix qui bénéficierait aux deux populations. Nous

devons porter notre regard au-delà de cette guerre et de la logique des armes. À long terme, seule une solution négociée prévoyant deux États offrirait un cadre ouvrant la voie à toute une série de nouvelles possibilités de coopération, de sécurité, de stabilité et d'intégration accrues au Moyen-Orient.

Nous sommes à un tournant décisif et dangereux. La population civile paie un prix intolérable dans ce conflit. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de nouvelles souffrances humaines.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Je voudrais donc, en conclusion, rendre hommage au personnel de l'UNRWA qui a perdu la vie à Gaza et dire toute notre gratitude aux nombreux membres du personnel des Nations Unies qui continuent de faire leur travail essentiel dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Depuis des années, nous sommes témoins de l'agression militaire israélienne systématique et brutale contre le peuple palestinien. Depuis des années, nous dénonçons les politiques de domination raciale, d'oppression, d'occupation coloniale et d'apartheid menées par la Puissance occupante. Depuis des années, nous dénonçons les violations massives des droits humains et les châtiments collectifs, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis au quotidien par Israël. Depuis des années, nous dénonçons l'intensification des politiques de colonisation et d'annexion, d'expulsions, de destructions de maisons et de transfert de colons. Depuis des années, nous mettons en garde sur la nécessité de mettre fin aux discours incendiaires qui encouragent les groupes fanatiques et incitent, entre autres, à commettre des crimes de haine ou à attaquer des sites religieux.

Depuis des années, nous exigeons du Conseil de sécurité qu'il assume ses responsabilités au titre du mandat qui lui a été confié par la Charte fondatrice de l'Organisation qui est la nôtre. Depuis des années, nous exigeons du Conseil de sécurité qu'il veille au respect de ses résolutions, qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'ONU, sans exception aucune. Depuis des années, nous appelons l'attention sur le fait que toute autre démarche ne ferait qu'encourager Israël à poursuivre son agression criminelle, ses pratiques

cruelles et inhumaines et ses politiques visant clairement à prendre entièrement le contrôle du Territoire palestinien occupé.

Hélas, aujourd'hui, sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer que le Conseil de sécurité, en raison du cadre d'impunité qui s'est perpétué au fil du temps grâce au veto répété du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au profit de son partenaire génocidaire, a transformé cet organe en facilitateur de la violence, de la mort et de la destruction dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

Nous voudrions saisir cette occasion pour présenter nos condoléances aux familles et aux proches de tous les innocents qui ont perdu la vie au cours des 17 derniers jours, qui marqueront indubitablement un tournant dans l'un des conflits les plus douloureux auxquels l'humanité fait face depuis plus de 75 ans.

La communauté internationale et les peuples du monde assistent aujourd'hui, non pas à une nouvelle attaque, mais bien à une escalade sans précédent du conflit israélo-palestinien, qui risque d'attiser les tensions et les divisions dans tout le Moyen-Orient, menaçant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

L'escalade de la violence et de l'agression militaire au-delà de la bande de Gaza, en particulier contre la population civile palestinienne en Cisjordanie, sous forme de bombardements injustifiables contre des infrastructures civiles dans la ville de Damas et d'accumulation d'une puissance destructrice dans la région, avec des porte-avions et des troupes de puissances extérieures à la région, démontrent l'intention claire de la Puissance occupante et de son principal complice et protecteur, le Gouvernement des États-Unis, d'intensifier le conflit et les tensions géopolitiques et d'exercer une domination sur la région, y compris en lançant des opérations sur d'autres fronts, avec pour objectif de changer complètement le Moyen-Orient et de profiter de cette situation non seulement pour annexer la bande de Gaza, mais aussi pour mener une opération visant au nettoyage ethnique de la population civile palestinienne qui survit dans ce qu'on appelle la plus grande prison à ciel ouvert du monde.

Dans ce contexte, il est évident que le régime israélien viole non seulement ouvertement, de manière flagrante, délibérément, systématiquement et en toute impunité chacune des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, mais aussi les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les normes du droit international, du droit international

humanitaire, du droit international des droits humains et du droit international des réfugiés, ainsi que les Conventions de Genève et leurs protocoles, qui, entre autres choses, réglementent la barbarie de la guerre. Il est donc clair que non seulement la Puissance occupante se considère au-dessus de la loi, mais aussi qu'elle n'a nullement l'intention de faire aboutir la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous nous demandons où est passée la soi-disant communauté internationale – le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ses partenaires et ses satellites occidentaux – qui, en tout autre cas, ferait mine de nous donner des leçons sur les droits humains, en appelant à la protection des civils et en exigeant un accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire qui est indispensable aujourd'hui sur le terrain. Nous nous posons la question suivante: est-ce qu'il s'agit de ces règles auxquelles le Gouvernement des États-Unis fait référence lorsqu'il promeut la consolidation d'un ordre mondial fondé sur de prétendues règles? Les règles de l'exceptionnalisme, de l'unilatéralisme, de la suprématie, du deux poids, deux mesures et des interprétations subjectives des obligations internationales. Nous ne sommes nullement surpris par le silence assourdissant des États-Unis, preuve irréfutable de leur complicité dans ce conflit et dans tant d'autres conflits douloureux dans le monde. Néanmoins, nous appelons à prendre bonne note du comportement et des positions prises aujourd'hui par les pays qui cherchent à justifier l'injustifiable, notamment en déposant des projets de résolution qui ne font que tourner le monde en dérision. Bien que leur comportement aille à l'encontre de l'éthique et de la morale, l'histoire nous a montré que leur hypocrisie ne connaît pas de limites et que demain, ils n'auront aucune honte à se présenter à nouveau comme de soi-disant porte-étendards s'agissant d'autres causes importantes.

La situation sur le terrain est vraiment tragique. La situation humanitaire continue de se détériorer jour après jour, au fil des minutes, tandis que le Conseil de sécurité reste paralysé. Cela a été démontré par les faits et confirmé par les rapports du système des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres acteurs humanitaires sur le terrain, qui n'ont pas été épargnés par la violence barbare et qui, dans certains cas, ont même perdu la vie. C'est ce que montrent les images qui ont fait le tour du monde depuis le 7 octobre. Il s'agit d'une réalité qui ne peut plus être minimisée ou occultée et qui restera dans la mémoire des générations qui ne pourront jamais oublier les massacres qui se poursuivent encore aujourd'hui. Au cours des deux dernières semaines, des abris entiers ont été bombardés ; des entrepôts de produits alimentaires

ont été détruits ; des milliers de civils innocents – dont des femmes et des enfants, ainsi que des membres du personnel de l'ONU et de la Croix-Rouge et des membres de la presse internationale – ont été tués ; et des frappes aériennes ont été menées sur des habitations et des hôpitaux. Nous avons tous assisté, choqués, à ces événements. Il ne s'agit pas de simples statistiques, mais de faits relevant du domaine public et de vies humaines perdues.

Malgré cela, Washington insiste sur le fait que, selon ses supposées évaluations, Israël n'est pas responsable de la situation et que la Puissance occupante fait un usage proportionné de la force, dans l'exercice de son droit de légitime défense. Malheureusement pour les États-Unis, la manipulation des faits et les techniques de manipulation psychologique n'ont plus le même effet qu'avant, car le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est largement connecté grâce à la technologie et aux réseaux sociaux. Les preuves sont donc sous les yeux du monde entier. La responsabilité du régime israélien est incontestable et irréfutable. Il est regrettable de constater qu'un certain nombre de Gouvernements refusent de condamner catégoriquement la violence aveugle contre des civils innocents, et préfèrent au contraire encourager la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que la prolongation de ce conflit. Aujourd'hui, ils ont à nouveau opté pour l'indifférence et, pire encore, pour la complicité. Ils tentent de donner carte blanche à l'agresseur pour qu'il poursuive non seulement sa politique d'extermination, mais aussi sa vendetta contre tout un peuple qui ne fait que réclamer son droit à une patrie libre. C'est exactement ce que recherchent les États-Unis avec leur projet de résolution inacceptable.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons un nouvel anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position historique et de principe en faveur de la juste cause palestinienne. Nous ne nous lasserons pas de défendre le droit inaliénable du peuple palestinien frère à exister, et pas seulement à survivre, dans un État de Palestine libre, indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières d'avant 1967. Nous continuerons à soutenir avec détermination tous les efforts internationaux qui nous rapprocheront d'une paix juste, globale et durable en ce qui concerne la question de Palestine.

Aujourd'hui, en l'absence d'un horizon politique crédible, il est impératif d'avancer, avec un sentiment d'urgence, vers l'adoption de mesures concrètes qui nous permettront de garantir le bien-être de la population civile

et de garantir une protection internationale au peuple palestinien. Compte tenu de la situation internationale actuelle et de la gravité de la situation sur le terrain, nous exigeons également qu'Israël, Puissance occupante, revienne sur la voie de la légalité internationale. Israël doit mettre fin au siège de la bande de Gaza et au déplacement forcé de la population civile palestinienne. Il doit cesser ses attaques menées sans discernement contre la population et les infrastructures civiles. Il doit permettre l'entrée sans entrave de l'aide humanitaire et l'évacuation en toute sécurité des civils qui ont besoin de soins médicaux d'urgence. Israël doit également permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de remplir pleinement le mandat qui lui a été confié.

Enfin, nous soulignons que le moment est venu pour que la promesse de paix, de justice et de liberté inscrite dans la Charte devienne une réalité pour le peuple palestinien, qui revendique son droit à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes, tout en renouvelant une fois de plus notre solidarité inébranlable avec le peuple palestinien frère, ainsi que notre ferme soutien à sa juste cause et à celle de ses martyrs. Cette cause est synonyme de conscience et de dignité pour les peuples du monde qui, de tous les coins de la planète, exigent aujourd'hui la cessation immédiate de l'agression militaire brutale israélienne menée contre l'État de Palestine, ainsi que de son occupation et de son assujettissement continu par Israël. Il est temps de miser sur la paix, la justice et la liberté dans l'intérêt du bien-être de peuples entiers, en mettant de côté, une fois pour toutes, les calculs politiques et les ambitions de domination néocoloniale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, et je remercie le Secrétaire général et les autres intervenants qui nous ont fourni des informations ce matin.

L'Australie n'interviendrait normalement pas dans ce débat, mais les attentats du 7 octobre et leurs conséquences appellent des commentaires. Le Hamas a mené une attaque terroriste odieuse contre Israël et son peuple. Israël a le droit naturel de se défendre. Le Gouvernement et le Parlement australiens ont condamné sans ambiguïté les atrocités commises par le Hamas et ont appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages à Gaza. L'Australie soutient les efforts visant à calmer les

hostilités, et cherche à travailler avec ceux qui partagent l'objectif d'abaisser la température dans la région et d'éviter une propagation du conflit.

Les actions menées par le Hamas ont précipité Israël et Gaza dans une situation dévastatrice. Nous estimons que la protection des vies civiles doit être la priorité absolue et que les règles de la guerre et du droit international humanitaire doivent être respectées. La situation humanitaire à Gaza est désastreuse. L'Australie demande un accès humanitaire immédiat, sûr, sans entrave et permanent afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle aux civils dans le besoin à Gaza. Nous avons apporté une première contribution à l'aide humanitaire par l'intermédiaire de partenaires de confiance tels que l'UNICEF.

Le Hamas ne représente pas le peuple palestinien ni ses besoins et aspirations légitimes. Il fait obstacle à un avenir pacifique pour les Israéliens et les Palestiniens, qui ont le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Une paix durable ne peut être obtenue par des opérations militaires. Nous réitérons notre appel à la paix sous la forme d'une solution à deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions le Brésil d'avoir convoqué cette séance d'urgence pour examiner la situation critique dans laquelle se trouvent les Palestiniens de Gaza en ce moment même. Nous savons gré également au Secrétaire général, au Coordonnateur spécial et à la Coordinatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient des exposés importants qu'ils ont présentés.

Je voudrais commencer mon intervention en exprimant la solidarité et le soutien du Gouvernement et du peuple boliviens au peuple de Palestine, qui est victime du génocide le plus atroce de la part de la Puissance occupante, Israël. Nous condamnons l'attaque contre l'hôpital Ahli, qui a fait des centaines de victimes, ainsi que la mort des membres du personnel et des volontaires des Nations Unies.

Nous sommes devant une situation exceptionnelle dans laquelle Israël, Puissance occupante, a décidé de traiter par le mépris tout le développement du droit international et du droit international humanitaire, qui constituent le fondement de la paix et de la sécurité internationales.

Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises dans cette salle, Israël a décidé d'infliger un châtement collectif à tous les Palestiniens de Gaza – qu'il a qualifiés aujourd'hui de monstres et de sauvages – de bombarder leurs maisons et de les priver de nourriture, de carburant, de soins médicaux et d'eau, le tout en invoquant l'argument fallacieux du droit de légitime défense qui, comme Israël l'a affirmé au Conseil de sécurité aujourd'hui, est devenu selon lui un devoir, en vue de défendre l'Occident.

Il est inconcevable qu'en dépit de cette catastrophe, le Conseil ait une fois de plus bloqué et n'a pas été capable d'adopter une décision qui aurait été une petite lumière au bout du tunnel pour les Palestiniens. Nous prions le Conseil et l'Assemblée générale d'agir de toute urgence. La vie des Palestiniens et des Palestiniennes a la même valeur que celle de tous les autres citoyens du monde. Il est urgent de mettre fin aux meurtres de civils palestiniens et aux souffrances de ce peuple frère.

À ce stade, il est crucial de répondre aux besoins des Palestiniens à Gaza. Un cessez-le-feu doit être l'une des priorités afin de répondre d'urgence aux besoins humanitaires et de traiter la question des déplacements de civils, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées. La communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes humanitaires, doit continuer de fournir un appui à ceux qui en ont le plus besoin dans la région.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, la Bolivie, qui respecte le droit international, la Charte des Nations Unies et les États Membres, sera du bon côté de l'histoire – du côté des droits du peuple palestinien, et non du côté de la Puissance occupante. Nous réaffirmons donc que le seul moyen de préserver la dignité et la liberté du peuple palestinien est de reconnaître la Palestine en tant qu'État Membre à part entière, à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je voudrais dire à nos sœurs et à nos frères palestiniens que la Bolivie se tient à leurs côtés. Les peuples du monde se tiennent à leurs côtés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Shatil (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence brésilienne d'avoir organisé cet important débat public. Je remercie également tous les intervenants de leurs exposés détaillés.

Aujourd'hui, il est à la fois inacceptable et difficile d'accepter qu'alors que nous sommes réunis ici pour faire de longues déclarations sur le droit international humanitaire, les droits humains, la protection des civils et les crimes de guerre, des personnes, y compris des enfants, meurent à Gaza. Au cours des deux dernières semaines, plus de 5 000 personnes ont été tuées à Gaza, dont plus de 2 000 enfants. Les femmes et les enfants représentent plus de 62 % des victimes. À ce jour, plus de 15 000 personnes ont été blessées.

En raison des attaques aveugles et disproportionnées commises par Israël, les cadavres s'amoncellent, les maisons sont réduites à l'état de ruines, et les civils désarmés, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, fuient pour sauver leur vie. Ce terrible châtement collectif perpétré contre une population civile est inacceptable au regard de toutes les doctrines juridiques et morales, et il constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et s'apparente à des crimes de guerre.

Je vais souligner quelques points.

Premièrement et avant tout, il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat pour sauver la population sans défense de Gaza exposée à des bombardements aveugles et incessants. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté un projet de résolution sur un cessez-le-feu humanitaire, et nous l'exhortons une fois de plus à prendre les mesures nécessaires pour instaurer un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Deuxièmement, 30 % des logements dans la bande de Gaza ont été détruits, rendus inhabitables ou modérément endommagés depuis le début de l'agression militaire israélienne. Plus d'un million de personnes restent déplacées, dont près de 600 000 se trouvent dans 150 installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ces personnes manquent de nourriture, d'eau et de carburant pour survivre. Notre responsabilité première est de garantir l'acheminement d'une aide humanitaire nécessaire, adéquate et vitale pour sauver les personnes qui ont survécu à l'attaque militaire brutale d'Israël.

Troisièmement, l'UNRWA est une bouée de sauvetage pour les Palestiniens, y compris ceux qui vivent à Gaza. Nous condamnons le meurtre de membres du personnel de l'ONU et d'autres travailleurs humanitaires, de professionnels de santé et de journalistes à Gaza. Depuis le 7 octobre, 35 membres du personnel de l'UNRWA ont

été tués en Israël, dont six au cours des 24 dernières heures. Au total, 40 installations de l'UNRWA ont été endommagées. Le personnel et les installations de l'UNRWA ne doivent être la cible d'aucune attaque.

Quatrièmement – et ce n'est pas surprenant – Israël, montrant sa nature, lance des attaques contre des hôpitaux et des camps de réfugiés et exige même que l'UNRWA évacue des écoles. Le monde entier a été choqué par l'atrocité inimaginable de l'odieux bombardement de l'hôpital baptiste Ahli Arabi à Gaza. Même dans cette situation insupportable, il n'a pas cessé ses attaques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Au total, 91 Palestiniens ont été tués et 1 734 ont été blessés en Cisjordanie depuis le 7 octobre. En outre, nous rejetons sans équivoque l'appel d'Israël à déplacer de force les Palestiniens de leur propre terre, ce qui constitue une tentative de provoquer une nouvelle détérioration de la situation humanitaire dans toute la région. À cet égard, nous demandons instamment au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement les attaques d'Israël et l'amener à répondre de ses crimes de guerre et de son mépris flagrant du droit international humanitaire.

Israël poursuit ses politiques et ses pratiques illégales visant à ancrer son occupation illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, isolant gravement la bande de Gaza au moyen d'un blocus qui dure depuis près de 16 ans. Israël ignore tous les appels de la communauté internationale, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et il ignore les appels légitimes à la mise en œuvre de la solution des deux États. C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui, témoins d'une escalade de la violence, de la mort de civils et des blessures qui leur sont infligées.

Nous réaffirmons que la seule solution à cette crise et le seul moyen de parvenir à la paix en Palestine et dans l'ensemble de la région est de créer un État palestinien indépendant, viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à une solution à deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter la délégation de la République fédérative du Brésil, pays ami, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres ; M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au

Moyen-Orient ; et M^{me} Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, de leurs exposés utiles.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée des Nations Unies et à la lumière des graves problèmes aux dimensions humanitaires douloureuses auxquels la région est confrontée, je voudrais réaffirmer les priorités du Royaume de Bahreïn, qui comprennent l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et la fin des opérations militaires ; la protection des civils innocents dans les camps palestinien et israélien ; la libération de tous les prisonniers, otages et détenus ; et la facilitation de l'acheminement d'une aide médicale, de vivres, d'eau, de carburant et d'électricité dans la bande de Gaza, conformément au droit international humanitaire, afin d'atténuer la catastrophe humanitaire et ses effets sur la vie de plus de 2 millions de Palestiniens, dont la plupart sont des enfants et des femmes.

Le Royaume de Bahreïn renouvelle son appel à la désescalade, à la retenue et au respect des règles du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève, afin de protéger les quartiers résidentiels, ainsi que les installations sanitaires, d'éducation et sociales, les lieux de culte et les infrastructures, et de cesser de les prendre pour cible. Nous condamnons également toute tentative de déplacer par la force le peuple palestinien de sa terre et de ses habitations dans la bande de Gaza. Tout acte susceptible d'étendre le cycle de la violence et la guerre en cours doit cesser.

Sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et selon les directives du Gouvernement, dirigé par S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa et Premier Ministre, le Royaume de Bahreïn est fermement résolu à faire avancer un processus qui doit aboutir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, en privilégiant le dialogue et une approche pacifique pour mettre fin aux guerres et régler pacifiquement tous les différends régionaux et internationaux, tout en garantissant la sécurité et la prospérité à tous les peuples, sans discrimination aucune. C'est ce que S. M. le Roi a affirmé au sommet de la paix, qui s'est tenu samedi au Caire, en Égypte.

À cet égard, nous saluons les efforts sincères consentis par S. E. M. António Guterres et nous nous faisons l'écho de l'appel qu'il a lancé à ce sommet en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat, pour qu'une aide durable et sans entrave parvienne d'urgence aux civils assiégés dans la bande de Gaza. Il a appelé au respect du droit international humanitaire et à la protection

des civils et des infrastructures civiles, et a souligné que la solution des deux États est la seule base réaliste pour parvenir à une paix et une stabilité véritables et pour bâtir l'avenir dont rêvent les enfants de Palestine, d'Israël et du monde entier.

Le Royaume de Bahreïn rappelle sa position ferme en faveur des droits légitimes du peuple palestinien frère à la liberté et à l'autodétermination ainsi qu'à la création de son État indépendant et souverain le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États et conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en tant que véritable garantie de la coexistence entre les peuples palestinien et israélien, côte à côte dans la paix, la sécurité et l'harmonie.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités historiques grâce à la mise en œuvre des résolutions internationales pertinentes pour fournir une protection internationale aux civils, garantir le respect du statu quo historique et juridique à Jérusalem, lever les mesures qui conduisent au déplacement des Palestiniens, à la confiscation de leurs terres et à l'implantation de colonies illégales, faciliter les travaux des organisations humanitaires et de secours, en levant les obstacles, et relancer les négociations de paix devant mener à la solution des deux États comme choix stratégique pour parvenir à une paix juste et globale et garantir les droits de tous les peuples de la région à la sécurité, à la paix, à la prospérité et à la dignité humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mc Bean (Irlande) (*parle en anglais*) : La mort et la destruction dont nous sommes témoins en Israël et dans les territoires palestiniens occupés depuis l'attaque du Hamas le 7 octobre sont effroyables. L'Irlande se préoccupe vivement de la possibilité d'une escalade et de l'intensification des violences dans la région. Il faut remédier à la situation humanitaire actuelle dans la bande de Gaza en instaurant immédiatement un cessez-le-feu humanitaire.

L'Irlande condamne sans équivoque l'attaque terroriste du Hamas. Ce sont des actes barbares qui ont pris pour cible des civils innocents. Rien ne pourra jamais les justifier. La prise d'otages est un crime terrible. Tous les otages emmenés dans la bande de Gaza doivent être libérés immédiatement et sans condition préalable.

Face à une telle brutalité, Israël a le droit de se défendre et de défendre son peuple tout en respectant le droit humanitaire, notamment le droit international humanitaire. L'un des fondements de l'ONU est le respect du droit international par les États, que ceux-ci ont des obligations et que même les guerres ont des règles. Il faut faire la distinction entre le peuple palestinien et le Hamas. L'Irlande est extrêmement préoccupée par la situation des civils dans la bande de Gaza. Des milliers de personnes y ont été tuées ces deux dernières semaines. La protection des civils doit être la priorité immédiate de la communauté internationale. Le droit international humanitaire interdit de prendre des civils pour cible et de mener des attaques aveugles et disproportionnées. Il interdit également l'utilisation de boucliers humains.

Les parties à un conflit doivent prendre toutes les précautions possibles pour protéger la population civile et les biens de caractère civil placés sous leur contrôle contre les effets des attaques. L'ampleur de la dévastation est immense et la crise humanitaire à laquelle nous assistons aujourd'hui est tout aussi considérable.

Je suis heureux de constater qu'une première livraison d'aide indispensable a eu lieu ces derniers jours, mais cela ne représente qu'une minime fraction de ce qui est nécessaire à la population de Gaza. Les fournitures essentielles, notamment les denrées alimentaires, l'eau, les fournitures médicales et l'énergie, doivent être rétablies de toute urgence.

Le droit international humanitaire interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de rendre inutilisables les biens indispensables à la survie de la population civile. Israël doit s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international humanitaire.

L'eau, les denrées alimentaires et les médicaments commencent à manquer à Gaza. Il faut augmenter dès maintenant le volume d'aide autorisé à entrer dans la bande de Gaza, et les civils ne doivent pas subir un châtiment collectif. Le carburant, nécessaire au fonctionnement des hôpitaux et des organisations de secours, doit être autorisé à atteindre Gaza afin que les malades et les blessés puissent être soignés et que la population puisse avoir de l'eau, des denrées alimentaires et d'autres éléments essentiels pour vivre. Cette question doit être réglée immédiatement afin d'alléger les souffrances des civils.

L'Irlande se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général Guterres en faveur d'un cessez-le-feu

humanitaire. Il faut absolument que l'aide parvienne aux personnes en toute sécurité.

En réponse à cette crise, l'Irlande a annoncé une enveloppe supplémentaire de 13 millions d'euros, dont 10 millions pour le financement des activités de base. Les États Membres doivent veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dispose d'un financement suffisant pour mener à bien son travail essentiel.

La situation en Cisjordanie est très préoccupante. La violence des colons et l'expulsion de communautés augmentent. Nous ne devons pas oublier la gravité de cette situation, pendant que notre portons notre attention sur la crise à Gaza.

L'Irlande est déterminée à atteindre l'objectif d'une paix durable au Moyen-Orient, fondée sur une solution à deux États et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est clair que la communauté internationale doit se mobiliser pour relancer un processus de paix qui permettrait d'atteindre cet objectif. Il ne peut y avoir de sécurité et de stabilité dans la région sans un règlement qui permette à tous les habitants, y compris ceux de Gaza, de vivre dans la liberté et la dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Voionmaa (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la lâche attaque terroriste perpétrée par le Hamas contre des civils en Israël. Des milliers de personnes en Israël et dans le territoire palestinien ont déjà perdu la vie dans l'attaque et l'escalade qui ont suivi. Toutes les parties à un conflit se doivent de respecter le droit international humanitaire, et de protéger les civils dans toutes les situations. La sécurité est notre responsabilité à tous.

La Finlande reconnaît le droit d'Israël à protéger sa population civile. Nous soulignons que les opérations militaires doivent être proportionnées et conformes au droit international humanitaire.

Nous appelons à la libération immédiate et sans condition des otages détenus à Gaza et saluons le rôle que l'Égypte, le Qatar et d'autres pays de la région assument une fois de plus.

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique. Il est urgent de faire parvenir plus d'aide aux civils. Il est essentiel que les couloirs humanitaires fonctionnent

en permanence. Nous remercions le Brésil pour ses efforts concernant l'action du Conseil en matière d'accès humanitaire et nous nous associons à l'appel en faveur d'une pause humanitaire. Outre le triplement de l'aide humanitaire de l'Union européenne à Gaza et le lancement d'un pont aérien humanitaire, la Finlande étudie les possibilités d'accroître son assistance humanitaire à Gaza.

Il est essentiel d'éviter une escalade – il s'agit d'un effort international commun. Nous apprécions grandement le rôle diplomatique que les pays de la région et les États-Unis ont joué sur le terrain. Nous félicitons l'Égypte d'avoir pris l'importante initiative d'accueillir le sommet de la paix du Caire. Nous voudrions également souligner le rôle constructif que l'Autorité palestinienne a joué et continue de jouer en tant que partenaire de l'ensemble de la communauté internationale.

Cette situation montre une fois de plus que le seul moyen durable de mettre fin au conflit israélo-palestinien est une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États. Ses paramètres sont bien connus. Gaza et la Cisjordanie doivent être considérées ensemble afin de créer un État palestinien viable. Nous, la communauté internationale, devons assumer notre responsabilité en insistant le plus possible pour que des négociations aient lieu dès que cela sera possible.

Enfin, nous remercions vivement le personnel courageux des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires pour le travail dévoué qu'ils mènent dans des conditions où ils mettent leur propre vie en danger.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Kridelka (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir facilité l'organisation de ce débat public. J'espère qu'il contribuera utilement à la recherche de solutions, et je salue, par ailleurs, les efforts entrepris par la présidence brésilienne du Conseil dans ce dossier.

La Belgique condamne dans les termes les plus clairs les actes terroristes atroces perpétrés en Israël par le Hamas et le Jihad islamique palestinien. Le terrorisme doit être combattu en toutes circonstances.

La Belgique appelle également à la libération sans conditions et sans délais des otages.

La Belgique reconnaît, sans équivoque, le droit d'Israël à se défendre. Ce droit incontestable au regard du droit international, doit cependant s'exercer dans le respect du droit international humanitaire.

La Belgique s'aligne sur l'intervention de l'Union européenne. Je souhaiterais toutefois mettre l'emphase, en ma capacité nationale, sur les trois points suivants :

Premièrement, face à la complexité et à l'émotion générée par la situation sur le terrain, notre action doit être basée sur le respect du droit international. Ceci comprend le droit international humanitaire. Comme l'a rappelé très justement le Secrétaire général, même les guerres ont des règles.

La protection des civils, de tous les civils, doit être notre préoccupation principale et faire l'objet d'un effort accru de la part de la communauté internationale, même si cette protection des civils reste la responsabilité première des parties au conflit. À ce titre, je souhaite rappeler que la Belgique ne cautionne ni les tentatives de blocus total, ni les déplacements forcés, ni l'utilisation de civils comme boucliers humains, que ce soit dans ce contexte ou dans d'autres. Le droit international et les résolutions du Conseil en la matière doivent être respectés par toutes les parties. La Belgique appuie la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une trêve humanitaire devant mener à un cessez-le-feu humanitaire, en réponse aux appels de l'Organisation des Nations Unies. L'accès humanitaire doit être garanti et les entraves de tous types levées. Dans ce cadre, la Belgique a récemment augmenté son propre financement des opérations humanitaires de l'ONU dans la région à hauteur de 2 millions d'euros.

Deuxièmement, les efforts diplomatiques doivent maintenant se concentrer sur une désescalade rapide afin d'éviter de nouvelles souffrances humaines. Un débordement du conflit ne profiterait qu'aux ennemis de la paix. Nous saluons à ce titre les efforts entrepris récemment, notamment par l'Égypte.

La situation actuelle, ceci est mon troisième point, montre, une fois de plus, l'absolue nécessité de définir un horizon politique vers une solution durable et pérenne de ce conflit. La sécurité d'Israël et les aspirations légitimes du peuple palestinien ne sont pas mutuellement exclusives, bien au contraire. La Belgique, appuie la solution à deux États sur la base du droit international. Cette piste ne pourra toutefois aboutir que si les acteurs de bonne volonté sont soutenus dans leurs efforts. La Belgique rejoint par ailleurs l'analyse du Coordonnateur spécial Wennesland selon laquelle la gestion perpétuelle du conflit sans en traiter les vecteurs n'est pas durable. Les facteurs qui y contribuent sont connus et ont fait l'objet de nombreuses résolutions au sein de cette enceinte.

Notre responsabilité est collective. Nous devons redoubler d'efforts en ce sens, faciliter les échanges, préparer le terrain pour une reprise des pourparlers et nous inscrire en faux contre tout discours de haine et autres amalgames non-constructifs.

C'est tout le sens de l'« Effort pour la Journée de la paix » (Peace Day Effort) présenté par l'Union européenne, l'Arabie saoudite et la Ligue des États arabes à New York le 18 septembre dernier avec le soutien de la Jordanie et de l'Égypte.

Il est impératif de travailler ensemble, de façon constructive, avec les Palestiniens et avec les Israéliens, aux solutions de sortie de crise et à une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire ma déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ma qualité de Président du Groupe de l'OCI.

La présente séance a lieu alors que nous assistons à un assaut israélien des plus meurtriers contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, un assaut qui a dépassé tous les niveaux de brutalité, terrorisant l'ensemble de la population civile et faisant des milliers de victimes. Jusqu'à présent, plus de 5 000 Palestiniens ont été tués et plus de 14 000 ont été blessés, dont un très grand nombre de femmes et d'enfants. En outre, des centaines de milliers de familles palestiniennes sont déplacées de force, l'ONU estimant que plus d'un million de personnes l'ont déjà été. Ils fuient dans la peur car leurs maisons et leurs quartiers, leurs écoles, leurs hôpitaux et leurs infrastructures civiles sont détruits de manière aveugle et délibérée par les frappes aériennes israéliennes, en violation flagrante du droit international humanitaire.

En réponse à l'odieuse agression d'Israël, l'OCI a tenu le 18 octobre une réunion extraordinaire du Comité exécutif à durée indéterminée au niveau des ministres des affaires étrangères. Celui-ci a adopté un communiqué commun appelant à la cessation immédiate de l'agression barbare d'Israël contre le peuple palestinien et rejetant le ciblage des civils sous quelque prétexte que ce soit, le déplacement forcé de leurs maisons, le fait qu'ils soient affamés et le refus de les laisser accéder en toute sécurité à l'aide humanitaire. Toutes ces actions sont perpétrées par Israël, Puissance occupante, en violation des normes et des lois internationales, y compris la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit

international des droits de l'homme, ainsi que les principes et les valeurs humaines les plus élémentaires. De telles actions sont répréhensibles et doivent être fermement rejetées et condamnées.

L'OCI demande l'arrêt immédiat de cette agression illégale contre le peuple palestinien. Il doit y avoir un cessez-le-feu et la population civile de la bande de Gaza et du reste du Territoire palestinien occupé doit être protégée. Il faut ordonner à Israël de cesser tous ses crimes et tous ses actes de brutalité à l'encontre du peuple palestinien, notamment en mettant fin au siège inhumain de Gaza.

L'OCI souligne, à cet égard, la nécessité de fournir d'urgence à la bande de Gaza une aide humanitaire et médicale et des secours, notamment en matière de nourriture, d'eau, de carburant, d'électricité, ainsi que des articles d'urgence non alimentaires, notamment par l'intermédiaire des institutions des Nations Unies et en particulier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette aide est nécessaire de toute urgence, en particulier pour plus d'un million de personnes qui ont déjà été déplacées de force de leurs maisons et qui ont tout perdu à la suite de cette agression. L'OCI reconnaît que ces événements sont survenus dans le contexte de la montée en flèche et continue de l'exercice systématique de la violence par Israël, des violations des droits de l'homme, des provocations, de l'incitation et des actes de terreur contre la population civile palestinienne en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Depuis le début du mois, les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes ont intensifié leurs actes de destruction dans les villes, les villages et les camps de réfugiés palestiniens, tuant plus de 79 Palestiniens, dont 20 enfants, démolissant des maisons, profanant des lieux saints islamiques et chrétiens, incendiant des propriétés et des automobiles, détruisant des récoltes, déracinant des arbres, terrorisant des civils et déplaçant des dizaines de familles, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

L'OCI réitère son rejet catégorique de toute tentative de déplacement violent et forcé de la population palestinienne, dont la majorité est déjà réfugiée dans la bande de Gaza, ou de transfert de la crise créée par l'occupation israélienne vers les pays voisins. Elle se refuse et s'oppose catégoriquement à toute tentative de perpétration d'une nouvelle Nakbah contre le peuple palestinien. Nous ne pouvons pas permettre que cela se produise sous nos yeux. Le Conseil de sécurité ne peut pas laisser cela se produire sous ses yeux et doit agir immédiatement

pour assumer la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales qui sont menacées par cette injustice persistante et par les graves crises qu'elle continue de provoquer. Il est clair que l'absence de toute dissuasion morale, juridique ou politique sur la scène mondiale a enhardi Israël, Puissance occupante, à poursuivre de manière flagrante ses politiques illégales de colonisation et d'annexion, de déplacement forcé de civils palestiniens, de nettoyage ethnique systématique, d'actes terroristes organisés et de profanation de lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa, et à persister dans son déni et sa violation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

L'OCI exprime son profond regret face à l'incapacité persistante de cet organe à adopter une décision ferme qui mette fin aux crimes de guerre commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du territoire palestinien. Le Conseil de sécurité a manqué à ses obligations historiques concernant la question de Palestine – obligations qui n'ont toujours pas été remplies après plus de 75 ans – ce qui a gravement compromis son rôle clé dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la protection des civils désarmés et sans défense. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent prendre des mesures immédiates pour arrêter l'agression israélienne brutale ; mettre fin à l'impunité et faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses crimes de guerre et de ses crimes contre l'humanité, notamment de cette agression et du blocus illégal de la bande de Gaza qui dure depuis plus de 16 ans ; fournir une protection internationale au peuple palestinien ; et ouvrir des couloirs humanitaires afin de permettre l'acheminement vital de médicaments, de nourriture et d'autres produits de première nécessité à la population civile de la bande de Gaza.

En conclusion, je réitère le soutien de l'Organisation de la coopération islamique à la réalisation des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien au retour, à l'autodétermination et à la concrétisation de la souveraineté et de l'indépendance de l'État de Palestine sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base de la vision de deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je fais cette déclaration au nom de M. Fayssal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés.

Ce mois d'octobre a été marqué par une dangereuse escalade criminelle par Israël qui dépasse l'entendement et des pratiques brutales et agressives contre le peuple palestinien, qui sont déplorables et constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'occupation israélienne bombarde des bâtiments résidentiels à Gaza, utilise des armes interdites au niveau international, interrompt l'approvisionnement en eau, en carburant, en nourriture, en médicaments et en électricité, qui sont essentiels à la survie des habitants de Gaza, et menace de les déplacer de force.

Israël a ajouté un nouveau chapitre sanglant à sa longue liste de crimes, en bombardant brutalement l'hôpital baptiste et l'église orthodoxe, la troisième plus ancienne église du monde. En outre, il a pris pour cible des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont les Palestiniens pensaient qu'elles constituaient un refuge sûr face aux bombardements israéliens. Ces massacres n'auraient pas eu lieu si un certain nombre de pays occidentaux n'avaient pas insisté pour donner carte blanche à Israël, ce qu'ils appellent faussement le droit de légitime défense, tout en protégeant Israël et en lui assurant l'impunité.

La Syrie réaffirme que la principale raison de l'escalade actuelle dans les territoires palestiniens occupés est l'injustice subie par le peuple palestinien depuis des décennies d'occupation. En menant cette guerre brutale, Israël cherche à liquider la question palestinienne en perpétrant des massacres et un génocide du peuple palestinien et en appliquant une politique de la terre brûlée. Israël nous rappelle une fois de plus son sombre passé. Le nombre de victimes causées par son agression ces derniers jours dépasse les 5 000 martyrs, dont la plupart sont des femmes et des enfants, ce qui démontre indéniablement que, par son idéologie extrémiste et sa stratégie de terreur, Israël est l'autre visage de l'organisation terroriste Daech.

La République arabe syrienne condamne le comportement des États-Unis et de leurs alliés au sein du Conseil de sécurité, qui a conduit à l'incapacité du Conseil à assumer sa responsabilité de mettre fin à l'agression israélienne. Les États-Unis ont non seulement fait obstacle à l'action du Conseil, mais ils ont également soutenu la machine de guerre israélienne en envoyant leurs porte-avions dans la région et en fournissant à Israël des équipements militaires de pointe. Ils ont également fourni

à Israël un soutien financier s'élevant à des milliards de dollars, tout en utilisant leurs médias pour donner une fausse image de la lutte du peuple palestinien.

Dans ce contexte, mon pays souligne que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en mettant fin aux massacres et aux crimes israéliens et en obligeant leurs auteurs à rendre des comptes, sans hypocrisie politique ni deux poids deux mesures. Nous rejetons catégoriquement les tentatives d'assimiler le meurtrier à la victime et la Puissance occupante au peuple qui subit le joug de l'occupation et est privé de ses droits fondamentaux depuis 75 ans. Mon pays réaffirme son soutien à la question palestinienne et n'épargnera aucun effort pour soutenir le peuple palestinien frère dans sa lutte légitime pour rétablir ses droits qui lui ont été volés, y compris son droit inaliénable à se défendre, à résister à l'occupation, à libérer sa terre et à établir un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

La République arabe syrienne appelle le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité de faire cesser les attaques barbares d'Israël contre le peuple palestinien en mettant fin immédiatement à l'agression israélienne, en fournissant une aide humanitaire d'urgence au peuple palestinien dans la bande de Gaza et en rejetant tout plan ou toute tentative visant à le déplacer. Nous tenons à souligner que la région ne connaîtra jamais la stabilité tant que les droits légitimes du peuple palestinien continueront d'être bafoués, tant que l'occupation des territoires arabes se poursuivra et tant que le mépris des résolutions pertinentes de la légitimité internationale persistera.

Les crimes d'Israël en Palestine sont indissociables de ses pratiques dans le Golan syrien occupé depuis 1967, comme en témoignent sa politique agressive contre notre peuple dans le Golan et ses violations odieuses du droit international et du droit international humanitaire, notamment des détentions, des meurtres et le déplacement de populations ; sa politique de colonisation expansionniste visant à consolider l'occupation, à augmenter le nombre de colons et à imposer des changements démographiques ; et le pillage des ressources naturelles du Golan, la confiscation de terres agricoles et la construction de grandes éoliennes sur un territoire qui ne lui appartient pas, ainsi que d'autres projets aux conséquences désastreuses.

Parallèlement à son agression contre le peuple palestinien à Gaza, Israël poursuit ses agressions répétées contre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Le 22 octobre, pour la troisième fois consécutive en une semaine, Israël a mené une frappe aérienne contre les deux aéroports internationaux

de Damas et d'Alep, ce qui a entraîné le martyre d'un travailleur civil à l'aéroport de Damas, mis en danger la sécurité de l'aviation civile, perturbé les opérations humanitaires de l'ONU et causé des dégâts matériels aux deux aéroports, les mettant à nouveau hors service après qu'ils avaient été réparés à la suite de l'attaque précédente. Cela témoigne du mépris d'Israël pour la vie des civils, puisqu'il continue à perpétrer les crimes qui sont la caractéristique principale de son comportement dans la région.

En conclusion, tout en condamnant les violations et les attaques répétées d'Israël contre le territoire syrien et contre notre peuple dans le Golan syrien occupé, la Syrie met en garde Israël contre les conséquences de la poursuite de ces violations, qui conduiront à une intensification de la violence dans la région qu'il sera difficile de contenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude au Brésil pour avoir organisé aujourd'hui ce débat public très pertinent sur la situation au Moyen-Orient, et pour son dévouement constant au règlement de la crise actuelle dans la région. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et les intervenants de leurs précieuses observations.

C'est le cœur lourd que les Maldives se présentent aujourd'hui devant le Conseil. Nous sommes témoins d'une tragédie qui s'est abattue sur le monde, une tragédie qui devrait ébranler le cœur même de notre humanité. Nous sommes arrivés à un point où nous ne pouvons plus nous contenter de présenter des faits et des statistiques arides. Nous devons implorer chacun des membres du Conseil de reconnaître l'immense douleur et la souffrance qui règnent à Gaza et dans toute la Palestine. L'agression militaire israélienne contre des civils innocents, en particulier des enfants, a déclenché un niveau de dévastation que les mots ne peuvent décrire. Les pertes en vies humaines, la destruction d'habitations et la poursuite des bombardements sur Gaza défient tous les principes du droit international et de l'humanité la plus élémentaire. Il est extrêmement honteux que nous soyons obligés de débattre d'une question aussi grave. En tant que Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité de protéger les vies innocentes par la diplomatie et de résoudre les conflits par des moyens pacifiques. L'urgence de la situation exige non seulement notre attention, mais aussi une action rapide et résolue. Le moment est venu de faire notre devoir.

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement de sept décennies de répression, qui se sont traduites par une douleur et une dévastation qui dépassent notre imagination. L'incapacité du Conseil de sécurité à demander des comptes aux pays et à trouver une solution définitive ne fait qu'exacerber la crise. Nous devons nous rappeler que la coopération internationale et la diplomatie ont toujours été la pierre angulaire de nos efforts pour faire face à de telles tragédies humaines, et cela doit continuer. Le 18 octobre, le Conseil n'a pas condamné les actes de terrorisme, de violence et d'hostilité contre des civils innocents (voir S/PV.9442). Il n'a pas demandé la libération immédiate et inconditionnelle des otages et la protection du personnel médical, des travailleurs humanitaires, des hôpitaux et autres installations. Son incapacité à s'entendre sur un cessez-le-feu humanitaire souligne la nécessité urgente d'impliquer une représentation plus large des États Membres dans le traitement de ces questions critiques de sécurité. Nous sommes non seulement consternés mais aussi profondément déçus par l'incapacité du Conseil à agir rapidement et de manière décisive pour mettre fin à cette situation éprouvante. L'horrible attaque contre l'hôpital Ahli à Gaza a coûté la vie à des centaines d'innocents, dont des enfants. Cette attaque était cruelle, dépourvue de tout semblant de décence humaine et constituait une violation flagrante du droit international humanitaire. Cette tragédie aurait pu être évitée, comme tant d'autres attaques menées contre d'autres hôpitaux, écoles, lieux de culte et infrastructures civiles.

Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil l'importance de faire respecter les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui ont rendu caduques les actions modifiant le statut de Jérusalem, ainsi que la résolution 2334 (2016), qui établit une distinction entre le statut des territoires israéliens postérieurs à 1967. Face à l'occupation persistante et prolongée de la Palestine, malgré le tollé international, ce n'est pas seulement la crédibilité du Conseil qui est en jeu. C'est l'impératif moral qu'il a de faire respecter ses propres résolutions pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. En outre, les Maldives croient fermement qu'une solution durable au conflit ne peut être obtenue que par le concept internationalement accepté d'une solution à deux États, avec la création d'un État palestinien indépendant et souverain, basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

En cette période difficile, le Gouvernement et le peuple maldiviens sont totalement solidaires du peuple palestinien. En signe de notre solidarité avec le peuple palestinien, le Président Ibrahim Mohamed Solih a décidé aujourd'hui d'envoyer 2 millions de boîtes de thon en

Palestine. Nous espérons que notre petit don rappellera à nos frères et sœurs de Palestine que les Maldives sont à leurs côtés. Nous nous faisons l'écho des appels fervents lancés en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la mise en place d'un corridor humanitaire, de la fin des déplacements forcés de masse à Gaza et de la protection de la population civile. Les Maldives réaffirment leur soutien indéfectible au peuple palestinien dans la quête légitime de ses droits inaliénables, y compris l'autodétermination. Nous implorons le Conseil de prendre des mesures rapides, non pas pour des raisons de convenance politique, mais par devoir moral qui transcende les frontières et la politique, pour un monde plus pacifique.

En conclusion, les Maldives appellent le Conseil à agir avec compassion et courage. La vie d'enfants et de familles innocents à Gaza est en jeu. Nous devons mettre un terme à leurs souffrances et garantir un avenir plus radieux et plus pacifique pour tous et toutes et pour les générations futures. Il est temps d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchéquie.

M. Kulháněk (Tchéquie) (*parle en anglais*) : La Tchéquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

La Tchéquie réitère sa condamnation claire des attaques terroristes brutales menées par le Hamas et d'autres groupes terroristes contre Israël, qui ont entraîné des pertes de vies innocentes et des souffrances humaines sans précédent. Plus de 200 personnes, dont des enfants et des personnes âgées, sont toujours retenues en otage par le Hamas. Nous appelons le Hamas à libérer immédiatement tous les otages, sans aucune condition. Nous insistons fortement sur le droit d'Israël à se défendre et à défendre sa population contre cette terreur, conformément au droit international.

Cette guerre n'est pas le choix d'Israël. C'est un choix fait par le Hamas et d'autres organisations terroristes, sans se soucier des conséquences pour la population palestinienne. Chaque jour, des victimes civiles, tant israéliennes que palestiniennes, sont signalées. Des maisons, des hôpitaux et des écoles sont endommagés. Le Hamas s'est implanté au sein des communautés civiles et utilise des civils palestiniens innocents comme boucliers humains. C'est inacceptable : tous les civils doivent être protégés en toutes circonstances, conformément au droit international humanitaire.

La situation humanitaire à Gaza est de plus en plus grave. Nous nous félicitons de l'entrée de convois d'aide à Gaza ces derniers jours et appuyons les appels à intensifier l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence, tout en veillant à ce que cette aide ne soit pas détournée par les terroristes. Nous saluons tous les efforts déployés par la région et la communauté internationale pour désamorcer la situation et empêcher que le conflit entre le Hamas et Israël ne dégénère en une guerre régionale. À cette fin, il convient de rejeter toute action incitant à la violence et à l'escalade du conflit, ainsi que tout appui à des groupes terroristes tels que le Hamas et le Jihad islamique palestinien.

La Tchéquie est fermement engagée en faveur d'une paix durable et pérenne fondée sur la solution des deux États, qui reste le seul point de départ réaliste pour assurer la sécurité d'Israël et répondre aux aspirations des Palestiniens à un État. Dans un cadre plus large, nous espérons que la dynamique positive que la région s'est employée à créer pourra être rétablie. Enfin et surtout, je tiens à mentionner que la Tchéquie salue les efforts déployés récemment par les États-Unis d'Amérique pour répondre à cette situation complexe en proposant un projet de résolution. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'agir de manière unifiée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^{me} Jimenez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat.

L'Espagne s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

À la suite des attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre, la situation au Moyen-Orient dégénère en une nouvelle escalade de violence aux conséquences imprévisibles pour la région et le reste du monde. Le Gouvernement espagnol a condamné une nouvelle fois le terrorisme et la violence, et réaffirmé sa solidarité avec les victimes. L'Espagne a reconnu le droit d'Israël à se défendre contre ces attaques terroristes. Cela doit se faire dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire.

Nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général à une pause humanitaire. La situation humanitaire à Gaza se dégrade de jour en jour. Israël et le reste de la communauté internationale ont le devoir de protéger la population civile de Palestine et de permettre l'accès à

l'aide humanitaire et aux fournitures pour la population de Gaza, notamment l'eau potable, la nourriture, les médicaments et le carburant pour les usines de dessalement. Le Gouvernement espagnol doublera cette année son aide à la Palestine afin de répondre aux besoins liés au conflit.

Nous avons fait part de notre préoccupation face à la situation dans laquelle se trouvent plus de 200 otages, dont un citoyen espagnol. Tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Le recours à la prise d'otages constitue un crime de guerre.

Le risque est grand de voir le conflit se propager dans la région, tant en Cisjordanie que dans le sud du Liban et dans d'autres pays. Il faut à tout prix éviter une escalade du conflit et une crise régionale. À cette fin, nous devons éviter toute instrumentalisation politique du conflit israélo-palestinien. Il est indispensable de soutenir le travail de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui contribue à réduire les tensions entre les acteurs régionaux. L'Espagne est fermement résolue à le faire.

Tout cela est évidemment urgent. Mais nous devons aussi nous concentrer sur le plus important. Nous devons définir dès à présent une perspective de paix crédible pour le jour qui suivra la cessation des hostilités actuelles. Cela implique obligatoirement la matérialisation de la solution des deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité, conformément aux paramètres validés à maintes reprises par le Conseil de sécurité.

L'Espagne a toujours été convaincue que la solution des deux États est le seul moyen de répondre aux aspirations nationales des Palestiniens et des Israéliens. À cette fin, nous soutenons qu'il est nécessaire d'organiser une conférence internationale de paix, qui rassemblera les parties et la communauté internationale, peu de temps après la cessation des hostilités actuelles. Nous devons retrouver l'esprit qui a guidé la Conférence de Madrid de 1991 et les Accords d'Oslo. L'objectif doit être de mener à bien un processus entamé il y a plus de 30 ans. C'est le seul moyen d'éviter de nouveaux cycles de violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Tor Wennesland et M^{me} Lynn Hastings de leurs exposés.

Malgré les séances successives tenues par le Conseil de sécurité au cours des deux dernières semaines et les consultations et projets de résolution (S/2023/772 et

S/2023/773) correspondants, les membres du Conseil n'en ont pu adopter aucun. Pendant ce temps, les forces d'occupation poursuivent leurs massacres contre la population palestinienne, qui ont coûté la vie à près de 5 800 martyrs, parmi lesquels plus de 2 000 enfants, plus de 16 000 blessés et 1,1 million de personnes déplacées de force vers des endroits dangereux, laissant la population de Gaza complètement assiégée et privée des moyens de survie les plus élémentaires.

Il est ironique que nous célébrions aujourd'hui la Journée des Nations Unies et l'anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, sur fond de l'échec choquant de la communauté internationale et du Conseil de sécurité à parvenir à un consensus sur un cessez-le-feu ainsi que sur la manière de prévenir cette agression, d'assurer la sécurité et de mener une intervention humanitaire, ce qui constitue le mandat fondamental du Conseil en vertu de l'Article 24 de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité.

Les meurtres, les destructions, les déplacements et le siège auxquels est soumis le peuple palestinien sont la conséquence inévitable du silence de longue date de la communauté internationale face aux violations, aux politiques d'agression et au mépris des conventions humanitaires et internationales de la part de la Puissance occupante.

Nous soulignons qu'il est inacceptable, à tous égards, que cette situation perdure, que le Conseil de sécurité et les organes de l'ONU soient pris en otage par des diversions et des manœuvres politiques, que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies soient détournés au détriment de la vie, de la sécurité et des droits de millions de Palestiniens, et que la Puissance occupante s'en serve comme d'une couverture et d'une justification pour poursuivre et intensifier ses crimes en toute impunité, sous le prétexte du droit de légitime défense et de la politique du fait accompli.

La manière dont la communauté internationale gère la situation dangereuse dans la région et le génocide du peuple palestinien sont en totale contradiction avec les valeurs, les buts et les principes universels qui sous-tendent la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le système des droits humains, et ébranle la confiance des citoyens dans le système international, ses institutions et ses valeurs éthiques.

Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire ne s'appliquent-ils pas à tout le monde en vertu de la Charte ? Cessent-ils de

s'appliquer à la frontière des territoires palestiniens occupés ? La vie et la sécurité des Palestiniens n'ont-elles aucune valeur ? Ne méritent-elles pas d'être défendues ?

Combien de temps allons-nous continuer une démarche qui consiste à gérer le conflit sans le régler ? Pendant combien de temps allons-nous continuer à faire face aux répercussions des cycles répétés de violence et d'agression, qui se soldent à chaque fois par des milliers de morts supplémentaires et par une tragédie humanitaire de plus en plus profonde sans nous attaquer aux causes profondes de toutes les crises et de tous les maux dans la région, à savoir l'occupation, le non-respect des plus de 1 000 résolutions des organes de l'ONU sur la question palestinienne, le mépris du droit international et l'impunité ?

Pour ces raisons, tout en soulignant la nécessité de mettre fin à l'agression, d'apporter une aide au peuple palestinien et d'empêcher son déplacement, la Tunisie insiste sur le fait que la situation ne peut pas être réglée en utilisant les anciennes méthodes. Il faut une volonté politique sincère, fondée sur la prévoyance et sur la foi dans les valeurs universelles de justice, de paix, d'égalité et de droits humains. Il faut améliorer radicalement les efforts de la communauté internationale, sans parti pris ni deux poids, deux mesures, afin de mettre un terme à l'occupation et de permettre au peuple palestinien d'exercer tous ses droits légitimes et internationalement reconnus, pour mettre fin à ses souffrances, instaurer la paix et rétablir la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka est gravement préoccupée par l'escalade actuelle de la violence et de l'offensive militaire à Gaza, qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils et les enfants innocents et qui est à l'origine d'une grave situation humanitaire. Sri Lanka exige la libre circulation vers Gaza des produits de première nécessité et de l'aide humanitaire, notamment les vivres, le carburant, les médicaments et l'approvisionnement en électricité et en eau. Nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement les violences et à prendre des mesures pour éviter de nouvelles victimes civiles.

Nous demandons également à la communauté internationale d'intensifier son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui joue un rôle louable et

fait preuve de courage en venant en aide aux populations vulnérables dans des conditions extrêmement difficiles.

Sri Lanka tient à appeler une nouvelle fois toutes les parties au conflit à maintenir ouvert un couloir humanitaire afin de fournir une aide humanitaire urgente aux civils de Gaza. Nous sommes déterminés à appuyer les efforts et les activités du Secrétaire général, qui s'efforce d'atténuer les souffrances de la population, de limiter les pertes en vies humaines ainsi que les pertes et les dommages matériels et d'instaurer un cessez-le-feu.

Le fléau du terrorisme n'est pas étranger à Sri Lanka. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les actes terroristes commis par toutes les personnes qui recourent à la violence pour atteindre leurs objectifs, qu'ils soient politiques ou autres. Sri Lanka condamne avec force les violentes attaques terroristes visant les civils et demande la libération immédiate de tous les otages emmenés à Gaza.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes et délicates des peuples israélien et palestinien en matière de sécurité, nous faisons observer que les actions aveugles qui font des victimes civiles ne feront qu'éloigner la concrétisation d'une paix durable. Nous appuyons les efforts diplomatiques qui sont déployés pour trouver une solution durable au conflit et demandons aux deux parties d'engager un dialogue pour parvenir à une paix durable.

Sri Lanka demeure déterminée à appuyer un règlement politique négocié, juste et global de la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, conduisant à la création de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967.

Dans ce contexte de mort et de destruction dont nous sommes témoins aujourd'hui, ne vaut-il pas la peine de se poser la question suivante : où toutes ces actions nous mèneront-elles ? Sommes-nous en train de précipiter le monde entier vers une catastrophe plus grande que celles auxquelles nous sommes déjà confrontés ? Nos actions ne rendent-elles pas la prise de décisions collective plus intenable encore ? Il est temps que tous les acteurs prennent du recul et réfléchissent à la gravité de leurs actes. Les cycles interminables de récriminations et de menaces d'anéantissement de l'autre ne peuvent que nuire.

Le bien-être, la paix et la sécurité de l'humanité seront hors de portée tant que son unité ne sera pas fermement établie. On dit que la paix est un sous-produit de la confiance, et la confiance est établie lorsque nous nous

concentrons sur qui est notre voisin et sur qui nous sommes pour lui. Transposons cette éthique à l'environnement actuel, car ce n'est qu'à cette condition que l'action que nous menons à l'ONU pourra être structurée de manière à tenir compte des préoccupations des uns et des autres en tant que membres d'une seule famille humaine, dans un esprit de véritable humanité. N'est-ce pas là le chaînon manquant dans le règlement du conflit en question ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. García Toma (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je commence mon intervention à un moment critique pour celles et ceux qui croient en la paix, en saluant la pertinence de la convocation de ce débat trimestriel et en soulignant en outre la manière efficace et réfléchie dont la délégation brésilienne dirige les travaux du Conseil de sécurité, en encourageant la recherche d'une solution à la grave situation qui règne autour de la bande de Gaza.

Le Pérou s'associe aux inquiétudes exprimées par la communauté internationale face à l'escalade de la violence extrême déclenchée par les actes terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël le 7 octobre dernier. Le Pérou, conformément à sa propre expérience et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies qui nous rassemble, réaffirme catégoriquement son rejet du terrorisme dans toutes ses manifestations, quelle qu'en soit l'origine.

En même temps, je rappelle que le droit de légitime défense doit être exercé dans le cadre du respect du droit international, notamment le droit international humanitaire, en tenant compte des principes de distinction et de proportionnalité, ceci afin que la population civile ne soit pas touchée de quelque manière que ce soit. C'est pourquoi nous lançons un appel urgent aux parties concernées pour qu'elles parviennent immédiatement à un cessez-le-feu global.

Le Pérou condamne avec force les tirs de roquette sur Israël depuis la bande de Gaza, ainsi que les bombardements aériens et terrestres aveugles menés par Israël en réponse à ces tirs. De même, il exprime son rejet et sa condamnation de l'attaque perpétrée contre l'hôpital Ahli le 17 octobre dernier, qui a fait des centaines de morts et de blessés, ainsi que sa plus profonde indignation face à cette attaque.

Tout acte qui favorise la radicalisation et conduit à une intensification de la violence ne peut et ne doit pas être encouragé par la communauté internationale. Un tel comportement serait inadmissible de la part d'un État

Membre de l'Organisation. À cet égard, nous devons garder à l'esprit le respect des engagements que nous avons pris au titre de la Charte des Nations Unies.

Pour ces raisons, le Pérou souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le Hamas libère immédiatement et sans condition les otages qu'il détient et pour qu'Israël facilite un accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire, grâce à la mise en place d'un couloir qui offre toutes les garanties à la population civile touchée.

Le Pérou regrette profondément que les efforts précieux déployés par la présidence brésilienne du Conseil de sécurité pour faire adopter le projet de résolution S/2023/773, appelant à la cessation des violences, n'aient pas abouti aux résultats escomptés en raison du recours au droit de veto par l'un des membres permanents. Nous pensons que le texte de ce projet de résolution était un message fort de la volonté politique multilatérale de réaffirmer les principes adoptés et les engagements pris en faveur de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et un appel aux parties à respecter et à appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question de Palestine.

En 1947, le Pérou était membre et Vice-Président de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, qui a proposé la création de deux États : la Palestine et Israël. Conformément à cette position historique, le Pérou appuie une fois de plus la pleine application de la résolution 2334 (2016), qui exige l'arrêt de toutes les activités de peuplement et la mise en place des éléments d'une solution juste et durable, afin que les deux États puissent vivre côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Je conclus mon intervention en présentant les condoléances les plus sincères et en exprimant la solidarité du peuple péruvien aux familles des personnes touchées par ce conflit regrettable, indépendamment de leur nationalité ou de leur confession. Soyons clairs : pour les citoyens péruviens, les victimes de la violence sont aussi nos victimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'archevêque Caccia.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Nous avons assisté ces dernières semaines à une escalade inquiétante de la violence en Israël et en Palestine, ce qui a entraîné des niveaux de souffrance déplorables. Partant du principe que la guerre est toujours synonyme d'échec pour l'humanité dans la mesure où elle fait obstacle à la

vocation naturelle de la famille humaine à la fraternité, ma délégation voudrait formuler trois observations.

Premièrement, le Saint-Siège condamne, sans équivoque et dans les termes les plus absolus, l'attaque terroriste perpétrée par le Hamas et d'autres groupes armés le 7 octobre contre la population israélienne. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées de façon barbare, et certaines ont été prises en otage. Comme l'a dit clairement le pape François, le terrorisme et l'extrémisme alimentent la haine, la violence et la vengeance et ne causent que des souffrances mutuelles. Ces crimes témoignent d'un mépris total pour la vie humaine et sont injustifiables. Ma délégation renouvelle l'appel lancé par le pape François en faveur de la libération immédiate de tous les otages détenus à Gaza.

Deuxièmement, le Saint-Siège voudrait rappeler au Conseil de sécurité que la responsabilité pénale en cas d'actes terroristes est toujours individuelle et ne peut jamais être attribuée à une nation ou à un peuple tout entier. En exerçant son droit de légitime défense dans un conflit, chaque pays doit toujours respecter le droit international humanitaire, y compris le principe de proportionnalité.

Troisièmement, le Saint-Siège est vivement préoccupé par la catastrophe humanitaire qui se produit à Gaza et a coûté la vie à des milliers de personnes et en a déplacé des centaines de milliers. Le siège total imposé à Gaza a causé des souffrances aveugles parmi la population, notamment en raison des pénuries de nourriture, de carburant et de fournitures médicales. Le Saint-Siège lance un appel pour que des couloirs humanitaires soient ouverts et maintenus de toute urgence afin que l'aide puisse parvenir à l'ensemble de la population.

Face à l'escalade de la violence, il est impératif que les autorités de l'État d'Israël et de l'État de Palestine renouvellent avec audace leur attachement à une paix fondée sur la justice et le respect des aspirations légitimes des deux parties. Si la voie du dialogue semble étroite à l'heure actuelle, elle est la seule option viable pour mettre durablement fin au cycle de violence qui a embrasé cette terre si chère aux chrétiens, aux juifs et aux musulmans. Le Saint-Siège est fermement convaincu que la solution des deux États offre encore l'espoir d'une telle paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Oskarsson (Islande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important. Nous adressons également nos remerciements aux intervenants pour leurs contributions.

L'Islande est consternée par les récentes hostilités qui ont éclaté en Israël et en Palestine et profondément préoccupée par le risque d'une nouvelle escalade. Une nouvelle tragédie de grande ampleur frappe des millions d'Israéliens et de Palestiniens. Nous déplorons les immenses souffrances causées aux civils innocents et le fait que des milliers de personnes, y compris des enfants, ont été tuées. Nous sommes alarmés par les répercussions des évacuations massives de civils à Gaza. Malheureusement, ces atrocités attisent les flammes de la haine, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du racisme dans le monde entier. L'Islande a condamné dans les termes les plus forts les actes barbares commis par le Hamas. Soyons clairs. Rien ne saurait justifier le terrorisme. Les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition.

Nous rappelons en outre que si Israël a clairement le droit de se défendre, il doit le faire dans le cadre du droit international, qui confère aux États des droits et des obligations, qui sont tous deux sacrés. Le droit international humanitaire doit être respecté et défendu en toutes circonstances. Toute violation présumée doit faire l'objet d'une enquête approfondie. L'accès humanitaire sûr et sans entrave doit être assuré, et les civils et les biens de caractère civil, le personnel médical, les travailleurs humanitaires et les biens doivent être protégés. L'Islande a répondu aux appels d'urgence lancés par l'ONU en versant une contribution supplémentaire de 70 millions de couronnes islandaises à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), partenaire humanitaire de longue date et principal organisme des Nations Unies chargé de venir en aide aux réfugiés palestiniens. Nous exhortons les autres donateurs à renforcer leur soutien à l'UNRWA, qui est en première ligne pour apporter une aide essentielle à la population de Gaza.

Nous appelons toutes les parties à briser le cycle de violence en cours et à œuvrer en faveur d'une solution politique durable fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus. Les paramètres internationaux relatifs à un règlement durable du conflit sont clairs. Si la destination finale est évidente, la route elle-même a grand besoin d'être reconstruite. Nous devons engager un processus crédible en vue de concrétiser la solution des deux États fondée sur le droit international, avec Israël et la Palestine coexistant dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Cet objectif ne sera pas atteint tant qu'Israël poursuivra sa politique de colonisation en Cisjordanie et son blocus de Gaza. Il ne le sera pas non plus tant que le Hamas continuera d'utiliser sa position à

Gaza pour attiser les flammes du radicalisme et semer la terreur parmi les civils innocents.

Les événements tragiques survenus ce mois-ci en Israël et en Palestine nous rappellent une fois de plus qu'il est urgent de remettre le processus de paix sur les rails. Dans le cas contraire, nous courons le risque de voir la violence se poursuivre et les conditions se détériorer encore davantage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Beresford-Hill.

M. Beresford-Hill (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain de Malte tient à remercier la présidence brésilienne de lui donner l'occasion de prendre la parole en tant que témoin neutre et non partisan de la douleur et de la souffrance qui se sont abattues sur le pays dans lequel il a été créé il y a 900 ans.

Notre amour de la Terre sainte, aussi sacrée soit-elle pour les juifs et les musulmans, a été mis à rude épreuve par la violence délibérée qui s'est récemment déchaînée sur tant d'innocents, dont le seul désir est de vivre dans des communautés pacifiques et prospères, où les jeunes peuvent vivre une vie faite de possibilités et de fraternité, et non de pauvreté, de haine ou de méfiance. Nous connaissons tous les statistiques, que nous avons entendues si souvent, le nombre d'enfants juifs innocents, de mères et de pères, de frères et de sœurs et de personnes âgées. Nous avons vu les bombardements dévastateurs des villes et des villages et le million de personnes déplacées, entendu les cris des enfants palestiniens et de leurs parents et été témoins du désespoir absolu. Nous sommes tout à fait conscients de l'ampleur du carnage et des destructions, une ampleur que nous n'avions pas connue depuis la Seconde Guerre mondiale, mais qui nous a été rappelée de manière brutale en observant le conflit qui sévit en Ukraine.

Le système de soins de santé à Gaza est soumis à d'énormes pressions : 30 % des hôpitaux ne sont pas en état de fonctionner et les autres sont au bord de la rupture. Depuis le 7 octobre, 143 attaques ont été perpétrées contre des établissements de santé, dont 81 en Cisjordanie, touchant des ambulances et s'accompagnant de violences physiques commises contre le personnel de santé et d'urgence. À Gaza, 62 attaques contre des installations médicales ont fait plus de 500 morts, et 500 travailleurs de la santé ont été blessés et n'ont pas pu accomplir leur mission. Cela s'ajoute aux milliers de civils tués et aux dizaines de milliers de blessés. Les chiffres ne cessent de gonfler, et toutes les personnes qui entendent une bombe

exploser ou craignent de mourir ou d'être blessées n'ont qu'une seule question en tête : quand tout cela va-t-il s'arrêter ?

Quelle que soit la faction responsable de l'attaque dirigée contre l'hôpital Ahli ou celle à laquelle appartenaient les missiles qui ont atterri dans son enceinte, une chose est claire. Ce sont les innocents qui, en fin de compte, portent le fardeau le plus lourd. Que ce fardeau soit le fruit de guerres et d'invasions qui ont eu lieu il y a longtemps, qu'il soit le fait de grandes puissances désireuses de créer leurs sphères d'influence ou qu'il soit l'expression de la lutte entre les nantis et les démunis, quelle qu'en soit l'origine, l'hôpital Ahli est le symbole de ce que l'ancienne Terre sainte est devenue : une prophétie autoréalisatrice de mort, de destruction et de haine.

Le Conseil de sécurité débat de la Palestine depuis de nombreuses décennies, et certains des cerveaux les plus brillants et les plus avisés du monde n'ont pas réussi à obtenir beaucoup plus que des compromis fragmentaires et en demi-teinte. Certes, il y a eu des promesses, beaucoup de promesses. Peut-être que ce moment d'introspection mondiale, et la crainte de voir la situation dégénérer en une nouvelle crise balkanique qui rappellerait la Première Guerre mondiale, débouchera sur autre chose que l'établissement de couloirs sécurisés, l'acheminement quotidien de 20 camions apportant une aide essentielle à 2 millions de personnes ou la libération échelonnée d'otages innocents, qui sont tous des victimes. Toutes ces mesures sont nécessaires et indispensables, mais sont-elles suffisantes ?

Au nom des oubliés, des malades et des pauvres de ce monde, l'Ordre Souverain de Malte lance un appel à tous les membres présents dans cette salle pour que soit trouvée une voie vers la paix en Terre sainte qui soit ancrée dans la justice et le droit humanitaire et qui permette enfin de transformer les épées en socs de charrue et de mettre un terme aux souffrances et aux privations des innocents, une solution qui, nous l'espérons, restera fidèle à la vérité révélée d'Allah, de Yahvé et de notre Père céleste – le Dieu unique des trois religions abrahamiques – qui est à la fois un Dieu de miséricorde, un Dieu d'amour, un Dieu de compassion et, par-dessus tout, un Dieu de pardon.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana.

M^{me} Benn (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Mauritanie, au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La délégation guyanienne exprime sa vive inquiétude face à l'escalade de la violence entre la Palestine et Israël, à la suite de l'attaque menée par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Les violations constantes du droit international, y compris du droit international humanitaire, font payer un tribut humain de plus en plus lourd et inacceptable, et ce sont des civils innocents, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui subissent de plein fouet la tragédie qui se joue actuellement.

Nous condamnons sans équivoque l'attaque menée le 7 octobre contre Israël et la violence qui s'en est suivie, perpétrée aujourd'hui par les deux parties. L'effusion de sang qui se poursuit est à l'origine d'un véritable chaudron humain qui risque fort de déborder et de s'étendre au-delà des parties immédiatement concernées. Nous appelons à une cessation immédiate des hostilités et à la fourniture rapide d'une aide aux victimes, qui subissent d'immenses souffrances du fait de ces événements. Nous exhortons vivement les parties à déposer les armes et à garantir la protection des civils, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

La crise humanitaire dévastatrice à Gaza risque de s'aggraver et de se prolonger, entraînant dans son sillage des déplacements massifs, des urgences médicales graves, une insécurité alimentaire aiguë et des difficultés socio-économiques amplifiées. Le coût humain accablant des hostilités actuelles exige les efforts les plus urgents pour désamorcer la situation. C'est pourquoi nous nous inquiétons des discours qui laissent penser que la désescalade est encore loin d'être acquise, et nous appelons celles et ceux qui ont de l'influence auprès des parties à ne pas ménager leurs efforts pour obtenir d'urgence l'instauration d'un cessez-le-feu global.

Le Guyana salue les efforts inlassables déployés par les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs en faveur de la population de la bande de Gaza, et ce, dans des circonstances extrêmement difficiles. L'entrée du premier convoi d'aide dans la bande de Gaza samedi dernier est l'un des aboutissements importants de ces efforts. Nous appelons les parties à veiller à ce que l'aide puisse parvenir à la population de Gaza, sans condition et sans entrave, et de manière sûre et fiable. Le Guyana souligne à cet égard l'importance de parvenir à un cessez-le-feu global.

Ma délégation demeure consciente des souffrances que le peuple palestinien endure depuis longtemps en raison de l'occupation illégale et du blocus de son territoire. Il faut mettre fin à cette indignité qui dure depuis des décennies. L'ONU, et en particulier le Conseil de

sécurité, doivent faire davantage pour veiller à se départir de l'approche habituellement adoptée pour traiter la question. Nous devons faire preuve de détermination et d'engagement pour relancer le processus de paix en vue de concrétiser, et cela est essentiel, la solution des deux États. Nous devons œuvrer à un règlement juste et durable de la question de Palestine. Tel est notre devoir, et la stabilité de toute la région en dépend.

Le Guyana relève avec regret que le Conseil ne s'est jusqu'à présent pas acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies d'apporter une réponse définitive à la situation actuelle, et ce, malgré les efforts louables qui sont déployés à cette fin. Le silence ne saurait être une option pour cet organe, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que les projets de résolution présentés jusqu'à présent (S/2023/772 et S/2023/773), bien qu'ils n'abordent pas pleinement tous les éléments critiques qui nécessitent une attention à ce stade, comportent néanmoins des dispositions humanitaires essentielles qui doivent être prises immédiatement afin de soulager les populations civiles qui souffrent à cause des hostilités.

Ma délégation appelle le Conseil à s'unir et à envoyer un message clair aux peuples d'Israël et de Palestine, à savoir qu'il se tient à leurs côtés, qu'il mesure les souffrances qu'ils ont endurées et qu'ils continuent d'endurer, et qu'il a décidé collectivement d'agir en se plaçant du côté du droit international. La vie d'hommes, de femmes et d'enfants – je répète, d'enfants – en dépend, et j'insiste vivement pour que cette responsabilité ne soit pas prise à la légère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Cambodge.

M^{me} Eat (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public.

L'escalade récente du conflit et de la violence dans la région est extrêmement préoccupante. Ma délégation se joint aux autres pays qui pleurent la perte de tant de vies innocentes, y compris celle d'un citoyen cambodgien. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des personnes tuées des deux côtés dans le conflit en cours.

Le Cambodge condamne tous les actes de violence et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous demandons instamment, en toutes circonstances, que la paix soit privilégiée afin de

permettre aux deux nations d'exercer leurs droits au développement plutôt que de souffrir d'une guerre prolongée. Il est absolument indispensable de s'attaquer aux causes profondes du conflit israélo-palestinien si l'on veut que les deux nations coexistent en harmonie. Je voudrais formuler trois remarques sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

Premièrement, il est déchirant de voir le nombre croissant de victimes civiles et la douleur qu'endure la population. Ma délégation exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à respecter le droit international humanitaire et à nouer un dialogue constructif afin de désamorcer la situation et de parvenir à un cessez-le-feu ou à une pause humanitaire.

Deuxièmement, dans les conflits, la vie et la sécurité des civils doivent être protégées contre toute atteinte. C'est pourquoi ma délégation demande instamment à toutes les parties de ne pas prendre pour cible les civils et les infrastructures civiles et d'autoriser l'accès humanitaire pour permettre l'acheminement de l'aide essentielle, telle que la nourriture, l'eau et les médicaments, à celles et ceux qui en ont besoin, conformément au droit international humanitaire.

Troisièmement, nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à s'unir dans un esprit de solidarité et de sincérité afin de favoriser un dialogue et des négociations constructifs débouchant sur une paix juste et durable.

Pour terminer, ma délégation salue la convocation jeudi prochain, par le Président de l'Assemblée générale, de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à ce thème important. Nous espérons qu'elle donnera de bons résultats. Enfin, j'aimerais conclure en saluant le dévouement et le sacrifice des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui s'efforcent de porter secours et assistance aux populations dans le besoin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier M. Vieira d'avoir présidé ce débat public. Je voudrais également lui faire part de la profonde gratitude du Ministre italien des affaires étrangères, M. Antonio Tajani, à la suite de leurs échanges directs, pour la manière éclairée avec laquelle le Brésil dirige le Conseil et pour les efforts qu'il ne cesse de consentir afin de désamorcer cette crise.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment tragique et sans précédent, près de 20 jours après les odieux attentats terroristes commis par le Hamas, qui ont plongé le monde dans un état de choc devant la brutalité des meurtres d'innocents, l'extermination de familles entières et les rêves brisés d'une jeune génération qui dansait à un festival de musique. Au lendemain de ce carnage insensé, je voudrais rappeler à tous que le terrorisme n'est jamais justifiable. C'est pourquoi nous dénonçons les attaques atroces et lâches du Hamas et les tirs aveugles et persistants de roquettes lancés depuis la bande de Gaza. C'est pourquoi nous condamnons résolument les prises d'otages et exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, sans aucune condition préalable. C'est pourquoi l'Italie est fermement solidaire d'Israël, dont elle reconnaît le droit à la légitime défense dans le respect du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Cela étant dit, nous ne pouvons ne pas prendre en considération le fait que le Hamas ne représente pas le peuple palestinien et que la population palestinienne de Gaza souffre terriblement ces derniers jours. Il est donc urgent de répondre à la gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et de permettre l'accès sûr et sans

entrave de l'aide afin que soit assurée la fourniture de la nourriture, de l'eau, du carburant, de l'électricité, des soins médicaux, des médicaments et des abris sûrs. Le Moyen-Orient est en train de devenir une poudrière, et il existe un vrai risque d'extension du conflit à l'échelle régionale. Afin d'éviter un tel scénario, l'Italie poursuit sa collaboration avec ses partenaires dans la région. La Première Ministre Meloni était au Caire samedi dernier pour participer au sommet organisé par le Président Al Sisi. Elle a également rencontré récemment, entre autres dirigeants, le Premier Ministre Netanyahu, le Président Abbas et le Roi Abdullah II de Jordanie. Notre ministre des affaires étrangères, M. Tajani, est en contact avec tous les partenaires internationaux et régionaux, et s'est rendu en Israël, en Jordanie, en Égypte et en Tunisie. Il importe que l'ensemble des parties prennent des mesures immédiates pour désamorcer la situation et éviter toute provocation ou erreur d'appréciation.

Enfin, je voudrais rappeler la nécessité urgente de trouver une solution politique fondée sur les paramètres convenus au niveau international, menant à une solution des deux États. Même en ces heures sombres, il est essentiel de se projeter vers l'avenir, avec pour objectif de rouvrir un horizon politique et de se remettre au travail pour trouver une solution fondée sur le principe de deux peuples et deux États.

La séance est levée à 21 h 25.